

2021

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service
de gestion des déchets

Direction gestion et valorisation des déchets

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	4
LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES	5
Le territoire	5
Les missions	6
Les différents sites.....	7
LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION.....	8
.....	8
L'ORGANISATION DU SERVICE	9
Les déchets pris en charge par le service.....	9
Le service prévention des déchets et relation usagers.....	10
Le service de collecte en porte à porte.....	14
Les services spécifiques de collecte en porte à porte.....	16
Le service de collecte en points d'apports volontaires	17
Le service de collecte en déchèterie.....	17
Le service de tri, traitement et valorisation des déchets	19
SYNTHÈSE 2021.....	24
LES REPERCUSSIONS D'UNE ANNEE 2020 PARTICULIERE.....	25
VARIATION GLOBALE DES QUANTITES DE DÉCHETS COLLECTÉS.....	26
Evolution du ratio de déchets collectés entre 2010 et 2020	26
La part des déchets collectés en déchèterie tend à augmenter.....	27
UNE VALORISATION MATIÈRE AU DELA DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	28
LA CONSOLIDATION DES PERFORMANCES DES collectes sélectives	28
UNE EVOLUTION DU TONNAGE ENFOUÏ EN HAUSSE	29
DES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE AUX USAGERS ET DE REDUCTION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT	30
LE SUIVI DE LA CERTIFICATION ISO 9001	30
le plan local DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	31
LA MISE EN PLACE DE LA GESTION INFORMATISEE DES ACCES	32
LE RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE EN NOUVELLES ENERGIES	33
LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE GROIX.....	34
MODIFICATION EXEPTIONNELLE DU TRAITEMENT DES BIODECHETS.....	34
LE SCHEMA DIRECTEUR DECHETERIES.....	35
LE SCHEMA DE TRAITEMENT	36
LES INDICATEURS TECHNIQUES	37
LES INDICATEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS.....	37

Taux D'EVOLUTION DU TONNAGE des déchets ménagers et assimilés.....	38
Utilisation des dispositifs de soutien	43
Indicateurs de la qualité du tri des déchets.....	44
Réemploi.....	47
LES INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	49
Les indicateurs de la collecte en porte à porte	49
Les indicateurs de la collecte en point d'apport volontaire	50
Les indicateurs de la collecte en déchèterie	51
LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS	53
La valorisation des déchets triés au centre de tri.....	53
La valorisation des biodéchets.....	55
La valorisation des déchets issus des déchèteries.....	56
Les déchets enfouis A l'ISDnD de kermat	57
Le taux de valorisation matière	59
COMMUNICATION, ANIMATIONS ET RELATION USAGERS	61
ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA QUALITÉ DU TRI	62
Actions d'information sur la qualité du tri	62
Actions liées à l'exemplarité des collectivités et des administrations	62
Actions liées à l'exemplarité dans l'évènementiel	62
Accompagnement des pratiques écoresponsables.....	63
Participation & organisation d'évènements emblématiques	64
Autres animations réalisées en 2021.....	65
Sensibilisation des scolaires	65
LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS	66
Indicateurs de satisfaction des usagers	66
Indicateurs de traitement des sollicitations des usagers	67
LES INDICATEURS FINANCIERS	70
MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	71
Le montant annuel des principales prestations remunerées à des entreprises	72
PRÉSENTATION DU BUDGET	74
Section de fonctionnement.....	76
Section d'investissement	80
PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS.....	81
Evolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National	81
Détail de la matrice 2021	84
LEXIQUE	86



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES

LE TERRITOIRE

Lorient Agglomération compte 25 communes et 210 286 habitants (Population totale légale au 1^{er} Janvier 2022).

COMMUNE	POPULATION
Brandérion	1 486
Bubry	2 376
Calan	1 257
Caudan	7 122
Cléguer	3 359
Gâvres	700
Gestel	2 727
Grox	2 287
Guidel	12 076
Hennebont	16 467
Inguiniel	2 243
Inzinzac-Lochrist	6 683
Lanester	23 599
Languidic	8 215
Lanvaudan	812
Larmor-Plage	8 562
Locmiquélic	4 151
Lorient	58 732
Ploemeur	18 417
Plouay	5 920
Pont-Scorff	3 929
Port-Louis	2 754
Quéven	9 008
Quistinic	1 439
Riantec	5 965



LES MISSIONS

Lorient Agglomération est chargée de la prévention, de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Le service est organisé avec différents modes de gestion, régie ou marchés de prestations de service, pour la collecte, les 13 déchèteries, un centre de tri, une unité de traitement biologique et une installation de stockage de déchets non dangereux.

- Prévention des déchets : évitement de la production de déchets et de la nocivité des déchets produits
- Collecte en porte à porte, en points d'apport volontaire des déchets recyclables et des déchets résiduels non recyclables et collecte dans les 13 déchèteries du territoire
- Tri et valorisation des déchets
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets

Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- les ménages résidant sur le territoire de Lorient Agglomération,
- Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre,
- Les établissements publics (enseignement, services de l'État et des collectivités locales...) et les associations

LES DIFFERENTS SITES



Pôle Administratif

Maison de l'agglomération à Lorient



13

Déchèteries

Bubry, Caudan, Cléguer, Guidel, Groix, Hennebont, Languidic, Lorient Sud, Lorient Nord, Quéven, Ploemeur, Plouay, Riantec



5

Pôles de collecte

Lanester, Hennebont, Ploemeur, Riantec et Groix



Pôle Technique

Caudan



Centre ADAOZ

Caudan

- Unité de traitement Biologique
- Centre de tri
- Quai de transfert



2 plateformes de compostage

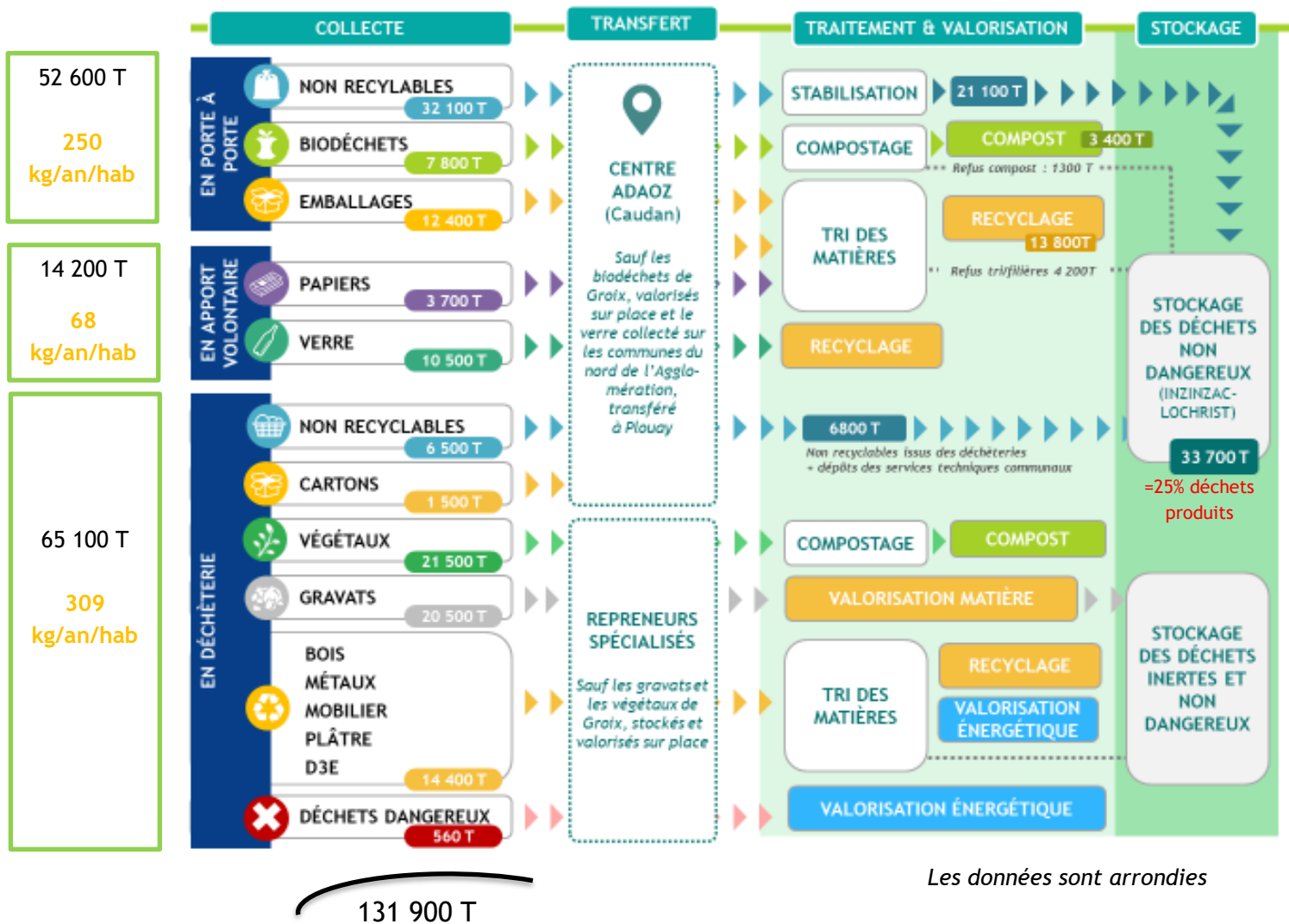
Groix et Plouay



Centre de stockage des déchets non dangereux

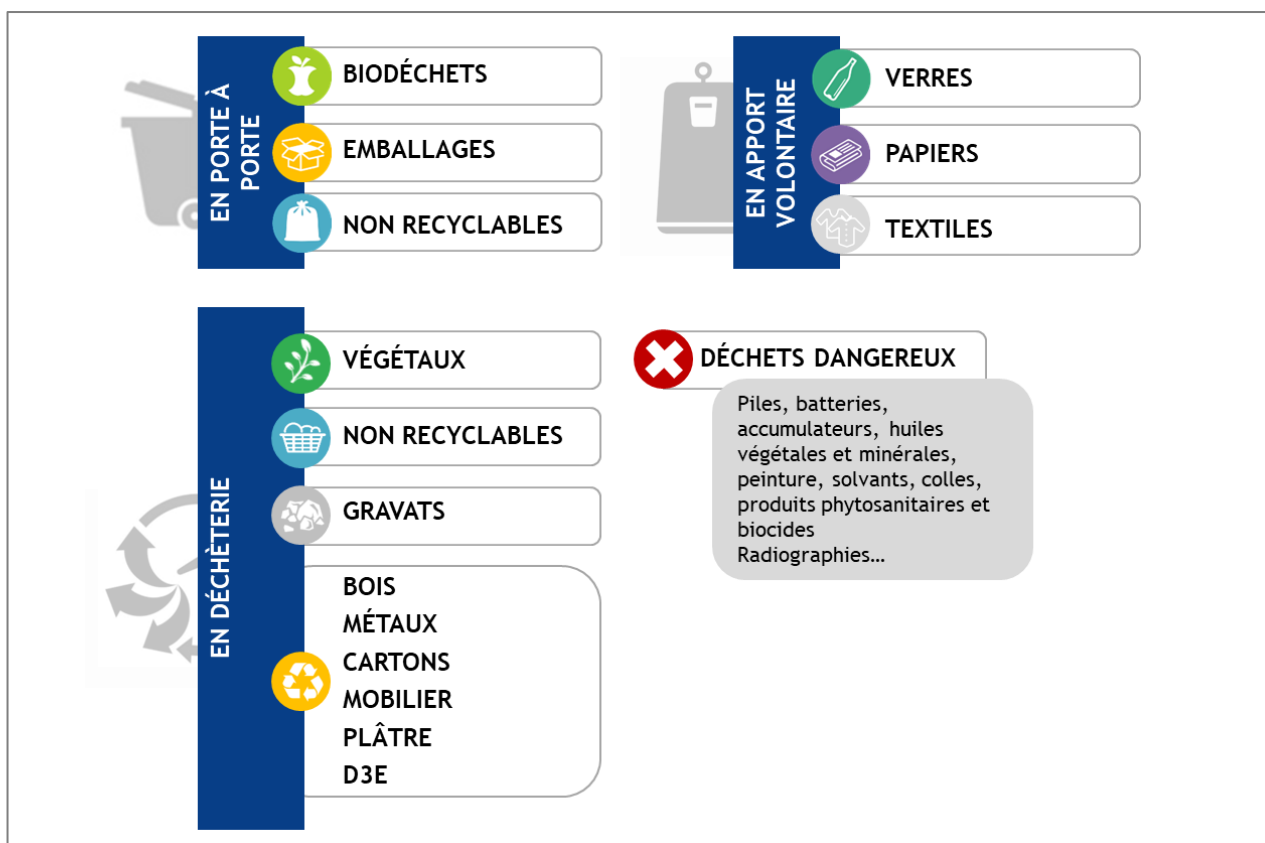
Inzinzac-Lochrist

LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION



L'ORGANISATION DU SERVICE

LES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE



Certains déchets spécifiques ne sont pas pris en charge par le service public, comme les objets consignés ou à déposer auprès de filières agréées, ou interdits en raison de leur nature spécifique :

- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets des établissements de santé ayant eu contact avec du sang/liquides biologiques, des patients infectés ; Déchets piquants /coupants/tranchants,
- Engins pyrotechniques (fusées de détresse, feux à mains des activités maritimes, explosifs, ...),
- Des extincteurs et des bouteilles de gaz,
- Des cadavres d'animaux,
- Des déchets d'amiante et de fibrociment,
- Des véhicules hors d'usage (VHU), des pneumatiques de poids lourds et de véhicules légers,
- Des médicaments,
- Des cendres chaudes,
- Les déchets de nettoyage des collectivités.

Une liste non exhaustive est rappelée dans le règlement de collecte disponible en ligne et approuvée par délibération de l'établissement public en décembre 2015, mis à jour en février 2021.

Contrat d'objectifs « Territoire économe en ressources »



L'année 2021 constitue la 3^{ème} et dernière année du contrat d'objectifs « Territoire Économe en Ressources » (TER) signé avec l'ADEME.

Dans la continuité du Programme Local de Prévention (PLP) en 2009, puis en 2015 de la labellisation « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » (TZGZD) qui a permis de lancer une dynamique d'économie circulaire, laquelle s'est poursuivie de 2019 à 2021, le contrat TER vise à mener une réflexion sur la ressource, allant de l'approvisionnement à la valorisation, en passant par la prévention pour concourir à la fois à une utilisation raisonnée des ressources disponibles, à un taux de valorisation optimal et à une meilleure

coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion de ces ressources. Avec 60 actions dont 21 ciblées sur la ressource organique, considérée comme « ressource phare », le programme TER fait écho aux 3 domaines et aux 7 piliers de l'économie circulaire. Il intègre notamment, une logique de complémentarité avec les autres politiques de l'agglomération (énergie, économie, etc.), de transversalité avec les autres services de la collectivité tout en y associant et mobilisant les acteurs du territoire (entreprises, associations, chambres consulaires, etc.).

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V).

Pour se conformer aux objectifs réglementaires, mais également pour poursuivre la démarche exemplaire en matière de prévention de la production des déchets, l'élaboration du PLPDMA de Lorient Agglomération a été lancée par délibération du conseil communautaire en février 2021, avec la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Sensibilisation et accompagnement des usagers à la prévention et la qualité du tri

Intervention et sensibilisation des usagers

La cellule « Relation usagers & démarche qualité » qui comporte notamment une équipe de 5 agents suivi qualité répartis par secteurs géographiques sur le territoire communautaire a pour mission de sensibiliser et inciter les usagers à la prévention des déchets et aux différents gestes de tri.

- > Informer les usagers,
- > Faciliter le geste de tri,
- > Accompagner les structures et les événements.

La cellule « Prévention des déchets » est quant à elle composée de :

- un responsable, chargé de lancer les projets et coordonner l'action de l'équipe,
- une coordinatrice des actions du programme TER (contrat),
- un agent chargé de l'éco-événementiel et de l'éco-exemplarité des administrations,
- un agent chargé des animations autour de la ressource organique (broyage, paillage, compostage, sensibilisation sur le jardinage au naturel, etc.).

Dispositifs de soutien à la prévention des déchets

A l'occasion des programmes de prévention successifs depuis 2009, Lorient Agglomération a mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement et de soutiens des usagers et des associations afin d'encourager les changements de comportement. Les principaux dispositifs sont les suivants :

- fourniture d'autocollants stop-pubs : environ 35 % des foyers sont équipés ;
- aide à l'achat de couches lavables : ouverte aux familles mais également aux assistantes maternelles et aux crèches du territoire, elle s'élève à 60€ pour un lot de 12 couches (2 lots par enfant et par foyer jusqu'aux 3 ans de l'enfant), et à 60 € par enfant dans la structure spécifiquement pour les crèches ;
- aide à l'achat d'un poulailler : elle s'élève à 50€ pour un achat minimum de 150 € et encourage l'élevage de poules comme auxiliaires de la valorisation des biodéchets au domicile ;
- aide à l'achat d'un composteur : afin de limiter la production de déchets organiques à la source (végétaux, biodéchets) et d'encourager le compostage à la maison, cette aide s'élève à 20 €, plafonnée à 80 % du prix d'achat du composteur. Elle est ouverte aux associations et aux particuliers ;
- aide à la location d'un broyeur de végétaux : ouverte aux particuliers et aux associations de gestion de jardins familiaux ou partagés du territoire, elle vise à détourner les déchets ligneux des déchèteries et à favoriser leur restitution au sol, dans les jardins, sous la forme de paillage. L'aide s'élève à 50 % du coût facturé, plafonnée à hauteur de 90 € par an et par demandeur ;
- prêt à titre gracieux d'un broyeur de végétaux aux services techniques des communes : mis en place en 2015, ce service de prêt permet aux communes de broyer tout ou partie des déchets d'élagage et de taille du patrimoine arboré et arbustif des dépendances vertes des communes. Utilisé comme paillage, le broyat réalisé donne le bon exemple aux administrés des communes. Il peut également leur être mis à disposition ; les communes sont aussi encouragées à proposer des opérations de broyage pour les particuliers (à domicile ou lors d'opérations « sapin de Noël » par exemple) ;
- autres prêts de matériel : selon les besoins des structures du territoire, Lorient Agglomération peut également prêter des gâchimètres (pour mesurer le gaspillage de pain au sein d'un restaurant scolaire) ou encore des pesons (également pour mesurer le gaspillage alimentaire, en restauration collective ou commerciale).

Visites du centre de tri et de l'installation de stockage des déchets de Kermat pour les groupes et les scolaires

Lorient Agglomération propose des visites du centre de tri d'ADAOZ à Caudan, couplées ou non avec la visite des ateliers de la recyclerie, et de l'installation de stockage des déchets ultimes pour les groupes adultes et les scolaires.

Accompagnement des pratiques éco-responsables

Education au développement durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Lorient Agglomération propose chaque année un programme d'éducation au développement durable aux écoles du territoire, dont plusieurs animations ou véritables projets d'école sur le thème des déchets. Ces actions pédagogiques s'adressent aux écoles primaires ainsi que dans certains cas aux collèges et aux classes & établissements spécialisés (SEGPA, IME). Les thèmes sont :

- Projet d'école « Mon école zéro déchet » ;
- Projet d'école « Lutte contre le gaspillage alimentaire » ;
- Animations « Compostage et jardinage au naturel » ;
- Animations « Le déchet, cette ressource ! » (Thème de l'économie circulaire) ;
- Visite d'équipements de traitement (voir plus haut).

Evènementiel sportif, culturel et associatif pauvre en déchet

Afin de réduire la production de déchets sur les manifestations et de faciliter le geste de tri, Lorient Agglomération propose les services suivants :

- service de location et de lavage de gobelets réutilisables : il est confié à l'ESAT de Kerhoas, qui utilise un matériel de lavage acheté par Lorient Agglo et un stock de gobelets mis à disposition par le Festival Interceltique et par Lorient Agglomération ;

- prêt d'anneaux de tri pour l'évènementiel : Lorient Agglomération dispose de 20 dispositifs triflux pour les évènements en extérieur et de 5 dispositifs triflux pour les évènements en intérieur. Ils sont accompagnés de flammes pour permettre leur visibilité et ont vocation à faciliter le geste de tri dans tout type de manifestations, culturelles, sportives ou simplement festives. Leur mise à disposition se fait sous la forme d'un prêt à titre gracieux.

Un accompagnement spécifique est par ailleurs assuré auprès des grands rendez-vous du territoire tels que le Festival Interceltique, le grand prix de Plouay, le Festival du Film insulaire de Groix, La Lorientaise, La Littorale, mais également auprès des structures gérant des espaces culturels, évènementiels et de loisirs en délégation de service public : Lorient Bretagne Sud Congrès, SELLOR, MAPL, etc. Enfin, de nombreux organisateurs sont également amenés à bénéficier de conseils et de mise à disposition de matériels et de signalétiques : fêtes associatives, kermesses, rendez-vous sportifs divers, etc.

Animation d'un groupe d'échange en ligne

La labellisation « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » a permis d'impulser et d'animer un groupe de discussion en ligne sur le réseau social Facebook : « Zéro déchet aggro de Lorient » (<https://www.facebook.com/groups/952137548212868/>).

Réemploi

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération s'engage à proposer des solutions contre le gaspillage et alternatives au « tout jetable » et à l'enfouissement. De cette volonté sont nés le Comptoir du réemploi en 2015 et Modern'Strouilh (à Groix) en 2016.

Le réemploi permet de donner une seconde vie aux objets. Des objets devenus inutiles pour leurs propriétaires mais pouvant être réutilisés, sont collectés dans les points réemploi aménagés dans chacune des 13 déchèteries que compte le territoire :

- Déposés dans les déchèteries du continent, les objets sont ensuite acheminés aux ateliers du réemploi à Caudan où ils sont nettoyés puis mis en vente à prix modique au magasin du Comptoir du réemploi à Lanester.
- Déposés à la déchèterie de Groix, les objets sont récupérés et valorisés par une association locale, Modern'Strouilh.

Le Comptoir du réemploi

En 2021, Le Comptoir du réemploi et sa sous-traitance comptent 39 salariés. Ils sont affectés à la collecte, à la remise en état et à la vente des objets en provenance des déchèteries et des collectes à domicile. Les effectifs se répartissent comme suit :

- 7 encadrants permanents dont une directrice et une coordinatrice (également chargée de l'accueil du public sur le parcours de visite pédagogique) ;
- 1 chargée d'insertion ;
- 20 salariés en parcours d'insertion au sein des ateliers de la recyclerie ;
- 7 salariés en parcours d'insertion au sein de l'espace de vente ;

S'y ajoutent 4 salariés intégrés à Retrilog, sous-traitant pour la logistique associée.

Le Comptoir du réemploi est géré en prestation de service par l'association Réemploi et compagnie, qui fait partie du groupe Emmaüs Action Ouest, tout comme le prestataire logistique Retrilog.

Contacter la Direction gestion et valorisation des déchets

L'accueil téléphonique N° VERT

Le Numéro vert créé en 2002 est la porte d'entrée du service de gestion et de valorisation des déchets de Lorient Agglomération avec actuellement deux postes à plein temps.

Pour toutes demandes, les usagers peuvent joindre le N°VERT du service déchets (0 800 100 601).

Le numéro vert est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les formulaires web spécial déchets

Pour faciliter les demandes des usagers et leur traitement en interne, Lorient Agglomération a mis en œuvre des formulaires web spécial déchets pour des demandes concernant les bacs de tri, la collecte des encombrants, l'aide à la location de broyeur ou les supports d'information.

Ces formulaires, au nombre de 7 sont accessibles via le site internet - <https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/tous-les-formulaires/>

> Demandes concernant les bacs de tri

[Formulaire] J'emménage dans une nouvelle construction et souhaite m'équiper en bac de tri,

[Formulaire] Je souhaite remplacer un bac volé,

[Formulaire] Je souhaite faire réparer un bac cassé,

[Formulaire] Je souhaite changer le volume de mon bac.

> Aide à la location de broyeur

[Formulaire] Obtenir une aide à la location d'un broyeur de végétaux.

> Collecte des encombrants à domicile

[Formulaire] Je souhaite bénéficier de la collecte de mes encombrants à domicile.

> Supports d'information

[Formulaire] Je souhaite recevoir un ou des support(s) sur le tri et la réduction des déchets.

> Demande d'accès en déchèterie

Depuis mars 2021, Lorient Agglomération a mis progressivement en place des barrières de contrôles d'accès sur ses 13 déchèteries. Pour obtenir un badge physique ou un e-badge, 2 formulaires sont accessibles.

[Formulaire] Demande de badge d'accès en déchèterie,

[Formulaire] Demande de renouvellement de votre e-badge d'accès en déchèterie.

L'utilisation de ces formulaires facilite grandement le traitement des différentes demandes.

Emails et courriers

Les usagers peuvent également contacter le service des déchets via le formulaire général de contact :

<https://www.lorient-agglo.bzh/lagglomeration/contact/#c725>

Ou par courrier : Lorient Agglomération, CS 20001, 56314 Lorient Cedex

3 flux collectés en porte à porte pour tous les usagers

Les déchets collectés en porte à porte sont :



Toutes les habitations sont équipées des 3 poubelles de tri

Le choix de contenants individuels

Le choix retenu par Lorient Agglomération est une collecte individualisée en bacs pour :

- Responsabiliser chaque producteur à la gestion de ses déchets,
- Avoir une qualité de tri meilleure qu'avec des conteneurs de regroupement,
- Pouvoir suivre et contrôler de façon plus précise la production de déchets et le tri.

Lorient Agglomération fournit l'ensemble des contenants nécessaires aux collectes, à savoir :

- Bacs à couvercle vert pour les biodéchets,
- Bacs à couvercle jaune pour les emballages,
- Bacs à couvercle bleu pour les déchets ménagers résiduels.

Certains grands ensembles de Lorient, Lanester et quelques points spécifiques de l'île de Groix sont exceptionnellement équipés de colonnes enterrées pour les emballages et les déchets ménagers.

Par ailleurs, il n'est pas toujours possible d'équiper tous les foyers de bacs. Dans ce cas, des bacs de regroupement sont mis en place en campagne principalement. En ville, les adresses ne pouvant réellement pas stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs (estampillés).

Les fréquences de collecte

	FRÉQUENCE GÉNÉRALE	EXCEPTION
BIODÉCHETS	1 fois par semaine	2 fois par semaine pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines ...)
EMBALLAGES	2 fois par semaine dans le centre-ville de Lorient 1 fois par semaine pour les communes de Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur et Groix. 1 fois tous les 15 jours sur les autres communes.	1 fois par semaine pour certains grands ensembles, certains gros producteurs, certains professionnels du tourisme et certains professionnels assujettis à la redevance spéciale pour les communes dont la fréquence générale est d'une fois tous les 15 jours.
DÉCHETS NON RECYCLABLES	1 fois par semaine sur 7 communes : Gâvres, Groix, Guidel, Lanester, Larmor Plage, Lorient et Ploemeur ainsi que dans les centres villes d'Hennebont et de Port-Louis. 1 fois tous les 15 jours sur 18 communes : Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gestel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac Lochrist, Languidic, Lanvaudan, Locmiquélic, Plouay, Pont Scorff, Port Louis, Queven, Quistinic, Riantec.	1 à 2 fois par semaine pour certains collectifs. 2 à 3 fois par semaine pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, ...).

Les seuils de collecte

Le service public de collecte des déchets collecte les professionnels produisant au maximum 10 000 litres de déchets par semaine, à l'exception des établissements publics.

Les biodéchets des industriels de l'agroalimentaire ne pourront être collectés si l'entreprise compte plus de 10 salariés. Il s'agit d'une condition au maintien du label qualité du compost réalisé à partir des biodéchets collectés sur le territoire.

Les modalités d'exploitation du service

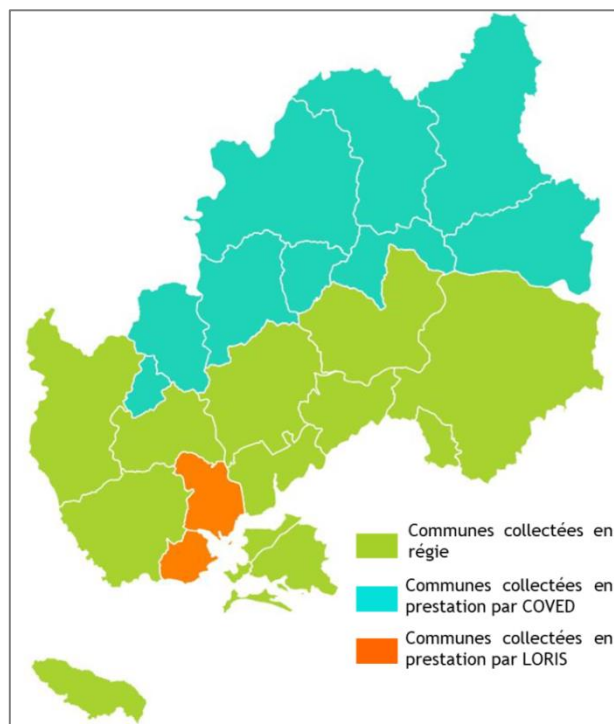
Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le territoire de Lorient Agglomération : une partie de la collecte est assurée en régie, l'autre en prestation.

14 communes sont collectées par la régie communautaire, soit 57 % de la population totale :

Brandérion, Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Ploemeur, Port-Louis, Quéven et Riante.

11 communes sont collectées en prestation de service, soit 43 % de la population totale.

- COVED assure la collecte sur les communes de Bubry, Calan, Cléguer, Gestel, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Pont-Scorff et Quistinic, soit 11 % de la population totale.
- LORIS SERVICES assure la collecte pour les communes de Larmor-Plage et Lorient soit 32 % de la population, ainsi que la collecte des cartons du centre-ville de Lorient.



LES SERVICES SPECIFIQUES DE COLLECTE EN PORTE A PORTE

La collecte du papier de bureau pour les établissements publics

Les administrations et structures publiques peuvent bénéficier d'une collecte des papiers de bureau sur certaines communes. Cette collecte tend à se réduire du fait de la baisse des tonnages collectés.

La collecte du carton pour les entreprises

Les professionnels situés en bordure de la N165 sur les communes de Caudan, Lanester et Quéven ainsi que les commerces en centre-ville de Lorient peuvent bénéficier d'une collecte de leur carton. La collecte est effectuée en conteneurs (couverture marron) ou à terre au centre-ville de Lorient.

Au maximum, un professionnel ne pourra présenter à la collecte que 5 000 litres de cartons chaque semaine. Au-delà, le professionnel devra faire appel à un prestataire privé.

La collecte des encombrants à domicile

Depuis le 01/01/2017, la collecte des encombrants est réalisée par le Comptoir du Réemploi (10 €/collecte). La collecte s'effectue sur inscription, et est réalisée à domicile. Ce service est exclusivement réservé aux particuliers domiciliés sur le territoire de Lorient Agglomération (Hors Groix).

À Groix les encombrants peuvent être déposés en déchèterie, en vue d'être réemployés (local réemploi) ou recyclés (benne mobilier).

LE SERVICE DE COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

2 flux sont collectés en point d'apport volontaire

- Le verre : Bouteilles, bocaux et pots en verre,
- Le papier : Journaux, papiers et cahiers, magazines, prospectus, enveloppes, ...

Les contenants

Au total, près de 1 000 colonnes d'apport volontaire sont implantées sur le territoire de l'agglomération. Les codes « couleurs » des colonnes verre et papier sont les suivantes :

- Colonnes vertes pour le verre,
- Colonnes prunes pour les papiers.

Une cartographie des points d'apport volontaire (verre, papier et textile) est disponible sur le site internet de Lorient Agglomération.

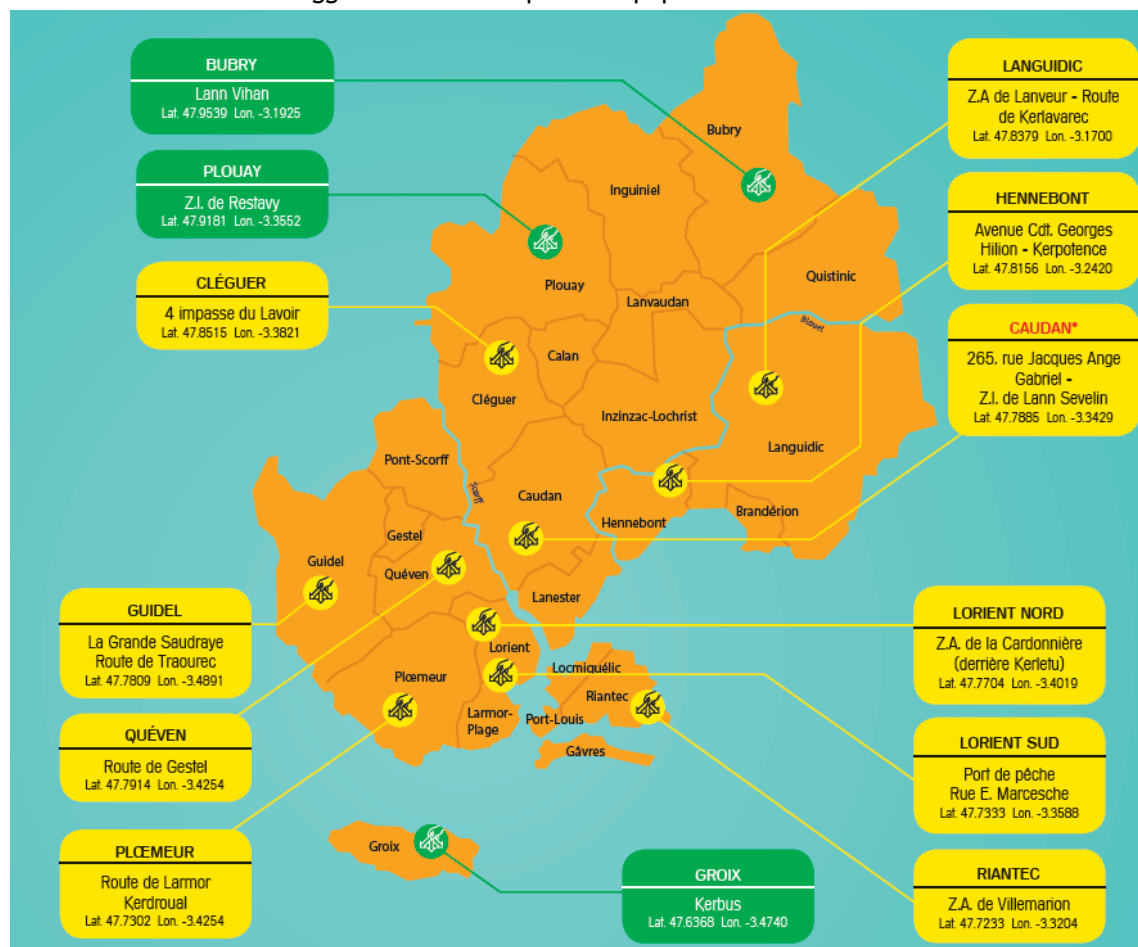
Les modalités d'exploitation du service

La collecte des points d'apport volontaire pour le verre et le papier est réalisée en régie, hormis la collecte du verre sur la commune de Lorient, réalisée par SUEZ.

LE SERVICE DE COLLECTE EN DECHETERIE

Localisation des déchèteries

Le territoire de Lorient Agglomération compte 13 équipements :



Déchets acceptés en déchèterie

	DÉCHETS ACCEPTÉS PAR SITE
Déchets non recyclables	TOUS LES SITES
Végétaux	TOUS LES SITES
Gravats	TOUS LES SITES
Métaux	TOUS LES SITES
Bois	TOUS LES SITES
Cartons	TOUS LES SITES
Huiles végétales	TOUS LES SITES
Papiers	TOUS LES SITES SAUF CLÉGUER
Verre	TOUS LES SITES SAUF CLÉGUER
Textiles	TOUS LES SITES SAUF GROIX
Mobilier	TOUS LES SITES SAUF GUIDEL
Plâtre	UNIQUEMENT CAUDAN, HENNEBONT, LORIENT NORD, LANGUIDIC ET PLOUAY
Batteries	TOUS LES SITES
Piles et accumulateurs	TOUS LES SITES
D3E	TOUS LES SITES
Huiles de vidanges	TOUS LES SITES
Ampoules et tubes	TOUS LES SITES
Déchets diffus spécifiques*	TOUS LES SITES
Cartouches d'encre	TOUS LES SITES
Radiographies	TOUS LES SITES
Réemploi	TOUS LES SITES

* Produits ménagers toxique ou dangereux (colles, solvants, peintures, acides, phytosanitaires, biocides...)

Déchets refusés en déchèterie

Les déchets suivants ne sont pas acceptés en déchèterie :

- Déchets ménagers (biodéchets, emballages et déchets non recyclables) : tri à effectuer à domicile,
- Médicaments non utilisés : à rapporter en pharmacie,
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : à rapporter en pharmacie,
- Pneus usagés : à faire reprendre par les garages ou le poseur dans le cadre de l'éco-contribution,
- Engins pyrotechniques périmés (feux à mains, fusées de détresse, fumigènes...) : à ramener dans les magasins d'accastillage partenaires,
- Véhicules hors d'usage : contacter une casse automobile,
- Extincteurs et bouteilles de gaz : à rapporter aux fournisseurs,
- Déchets amiantés : s'adresser à un prestataire spécialisé (SITA Grand Ouest, les recycleurs bretons, GEVAL...).

Volumes acceptés

Pour ne pas perturber les enlèvements à cause de dépôts trop importants, le volume des déchets est limité pour tous les usagers :

Bois / déchets verts / cartons / meubles et literies / autres déchets non recyclables « <i>tout-venant</i> »	3 m ³ maximum par jour
Gravats	1 m ³ maximum par jour

Usagers acceptés

SUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES

LES PARTICULIERS

Résidant sur le territoire de Lorient Agglomération

Accès gratuits sur tous les jours et heures d'ouverture

LES PARTICULIERS PAYÉS EN CHÈQUE EMPLOI SERVICES UNIVERSELS

Accès gratuit en semaine, interdit le weekend

LES ASSOCIATIONS, ENTREPRISES SOCIALES, SERVICES TECHNIQUES

Conventionnement nécessaire avec modalités d'accès et de facturation

A PLOUAY, BUBRY ET GROIX

LES PROFESSIONNELS

Après accord par signature d'une convention pour les professionnels, et selon une tarification spécifique votée annuellement

Modalités d'exploitation des déchèteries

11 des 13 déchèteries sont exploitées en régie : Caudan, Cléguer, Guidel, Hennebont, Languidic, Lorient Nord, Lorient Sud, Ploemeur, Quéven, Riantec et Groix.

Plouay et Bubry sont exploitées en prestation de service par la société COVED (Groupe PAPREC).

LE SERVICE DE TRI, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

Les élus de Lorient Agglomération ont fait le choix de situer au maximum les installations de traitement des déchets sur le territoire pour des raisons de responsabilisation et de maîtrise des coûts mais aussi pour favoriser les emplois locaux, en valorisant l'insertion professionnelle.

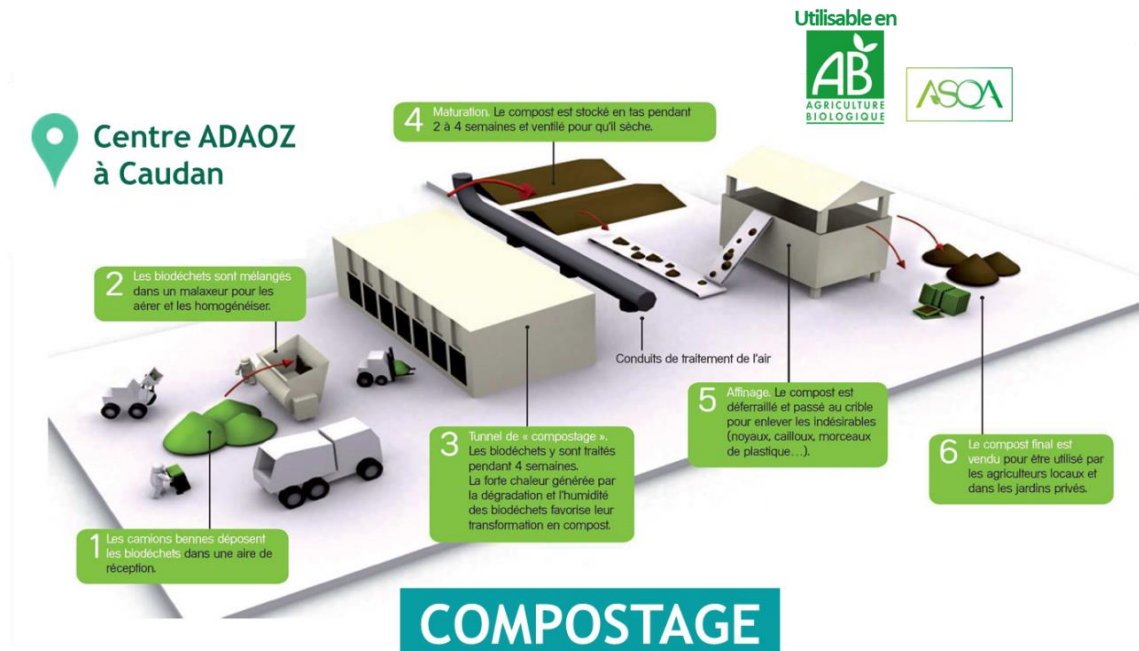
Ainsi, les principales installations de tri et de traitement des déchets ménagers et assimilés appartiennent à Lorient Agglomération et la majorité des filières de recyclage ou d'élimination se situent sur le territoire.

Les déchets issus de la collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire

L'unité de compostage

Les biodéchets du continent sont vidés sur une plateforme de l'unité de traitement biologique de Caudan. Ils y sont traités par compostage.

Après un passage dans un biopréparateur avec ajout de structurants (végétaux broyés issus des déchèteries), les biodéchets rejoignent des tunnels de compostage (8 tunnels). Après une période de fermentation de 4 semaines, les déchets sont ensuite déposés en andains sur une plateforme de maturation où ils restent deux semaines, avant de passer sur une chaîne d'affinage.



Le compost obtenu est utilisable en agriculture biologique et a obtenu le label ASQA, gage de qualité. Près de 100 % du compost est valorisé auprès d'agriculteurs locaux. Le reste est distribué gratuitement aux usagers lors de manifestations communales ou vendu en sac de 40 L au comptoir du réemploi.

L'unité de compostage est située au centre ADAOZ à Caudan. Elle est exploitée par la société GEVAL. La commercialisation est à la charge du prestataire.

La plate-forme de compostage de Groix

Les biodéchets de Groix sont compostés sur place au niveau de la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.

Les biodéchets sont déposés, après chaque collecte, sur la plateforme et recouverts de structurants constitués de végétaux broyés de la déchèterie de Groix.

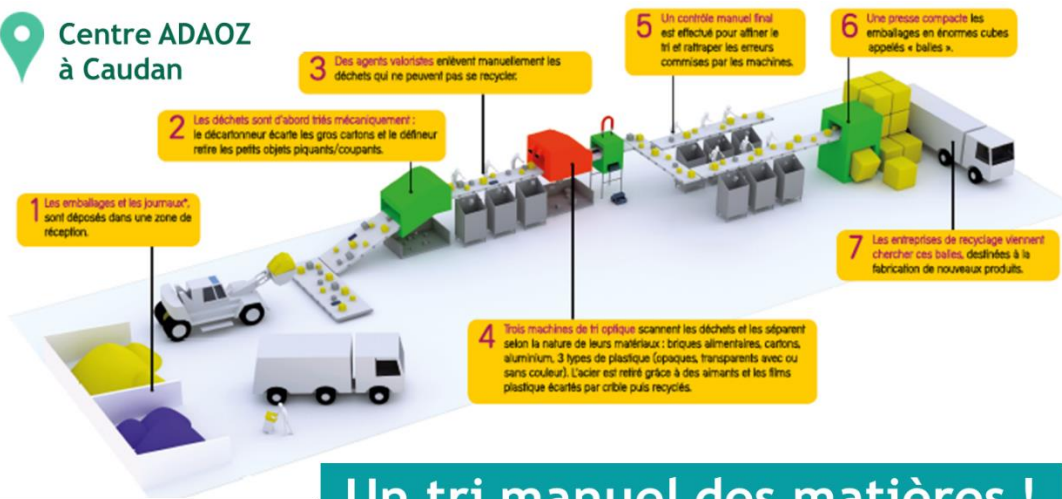
Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont mélangés, et remis en andains. Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

Le centre de tri

Le centre de tri accueille :

- Les déchets d'emballages issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Blavet-Bellevue-Océan,
- Les papiers issus des points d'apports volontaires et des collectes des administrations,
- Les cartons en provenance des déchèteries et des collectes de cartons sur le territoire.

L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (prestation de services - durée du contrat : 6 ans à compter du 1er Août 2017).



Un tri manuel des matières !

Les emballages y sont triés par matière afin de permettre leur valorisation via différentes filières de recyclages. Le tri est semi-automatisé. Après avoir été pesés, les déchets sont séparés mécaniquement. Ensuite un pré tri manuel est effectué. Un trieur optique sépare ensuite davantage les matières. Un second tri manuel permet d'affiner le tri. Les emballages ainsi triés sont ensuite compactés et mis en balle.

La majorité des filières sont prises en charge par des éco-organismes. Pour les emballages, Lorient Agglomération a conventionné avec l'éco-organisme CITEO qui verse ainsi trimestriellement des soutiens pour financer la collecte et le tri des emballages et des papiers réalisés sur le territoire.

Les emballages, mis en bales partent vers les repreneurs suivants :

FLUX	REPRENEURS
Acier	Guyot Environnement ARCELOR
Aluminium	Guyot Environnement REGAL Affimet
Briques alimentaires	REVIPAC
Cartons / cartonnets	REVIPAC
Plastiques	Valorplast
Papiers	SUEZ Cellulose de la Loire
Verre	Verralia

Le stockage du verre avant transit

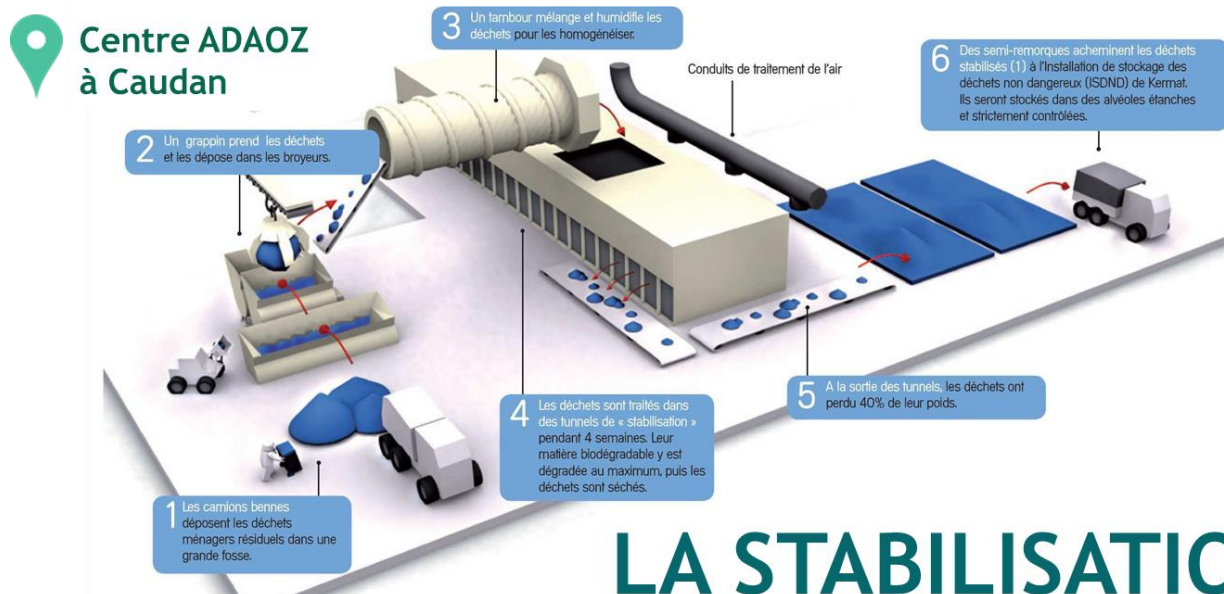
Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sont collectés en apport volontaire sur tout le territoire. Il existe 2 points de stockage et de regroupement du verre :

- Sur le site ADAOZ à Caudan,
- Et sur Plouay pour les communes du nord du territoire.

Le verre est ensuite recyclé par Verralia (filière garantie par CITEO).

L'unité de stabilisation des déchets ménagers résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont vidés en fosse à l'Unité de Traitement Biologique de Caudan. Ils y sont traités par stabilisation biologique avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist.



Après vidage, les déchets issus de la poubelle bleue passent ensuite dans un broyeur lent. Ils sont ensuite stabilisés en tunnels (22 sur l'UTB) pendant 4 semaines, durée pendant laquelle les micro-organismes vont dégrader la matière organique non-triée et encore présente dans les déchets. Cette activité biologique est favorisée par une ventilation et une humidification forcée. La température, la teneur en oxygène et l'humidité sont les principaux paramètres de suivi.

Un double déferrailage est effectué, avant et après stabilisation.

L'unité de traitement biologique est exploitée en prestation de service par la société GEVAL.

L'installation de stockage des déchets non dangereux d'Inzinzac Lochrist

Les déchets stabilisés issus de l'unité de traitement biologique de Caudan sont enfouis au centre de stockage d'Inzinzac-Lochrist. En moyenne, chaque jour, 9 semi-remorques de 90 m³ apportent des déchets destinés à l'enfouissement.

Au centre de stockage de Kermat, les déchets sont stockés dans des alvéoles dont les parois sont constituées de plusieurs couches de protection pour éviter tout contact avec l'environnement.

Les déchets issus des déchèteries

Les déchets non recyclables

Ces déchets sont regroupés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Ils sont ensuite envoyés vers l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist, sans tri complémentaire.

<u>Les autres déchets</u>	REPRENEURS	ECO-ORGANISMES
Métaux	<ul style="list-style-type: none">Plateforme GDE à LorientVEOLIA, Hennebont	/
Bois	<ul style="list-style-type: none">VEOLIA, HennebontGEVAL, Pont Scorff (bois issu de Groix)	/
Gravats	<ul style="list-style-type: none">Ets GUEGAN à LanguidicEcoterre Charier Déchets Valorisation à PloemeurGroix : stockage sur le site de Kerbus	/
Déchets végétaux	<ul style="list-style-type: none">Plateforme de compostage - GEVAL Pont-ScorffPlate-forme de compostage - Les recycleurs BretonsPlate-forme de compostage - Breizh Services - NostangGroix : Compostage sur le site de Kerbus	/
Déchets d'éléments d'ameublement	<ul style="list-style-type: none">SUEZ, Lanester	ECOMOBILIER
Textiles	<ul style="list-style-type: none">RETRITEX, Pontivy	ECOTLC
Plâtre	<ul style="list-style-type: none">VEOLIA, Hennebont	/
Cartons	<ul style="list-style-type: none">REVIPAC	CITEO
Batteries	<ul style="list-style-type: none">GDE à LorientVEOLIA, Hennebont	/
Déchets d'équipement électrique et électronique	<ul style="list-style-type: none">VEOLIA, LorientRETRILOG, Lorient	ECOSYSTEMES
Piles et accumulateurs	<ul style="list-style-type: none">COREPILE	COREPILE
Déchets diffus spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Déchèteries du continent : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la LandeDéchèterie de Groix : VEOLIA Propreté (SARP)	ECODDS
Lampes et néons	<ul style="list-style-type: none">ECOSYSTEM (ex RECYCLUM)	ECOSYSTEMES



SYNTHÈSE 2021

210 286
HABITANTS

25 COMMUNES

627 KG DE DÉCHETS
PRODUITS PAR AN
ET PAR HABITANT

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE : 64,8%

131 900 T DE DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE
SERVICE PUBLIC

Le nombre d'habitants correspond à la population totale légale au 1^{er} Janvier 2021.

LES REPERCUSSIONS D'UNE ANNEE 2020 PARTICULIERE

La crise sanitaire liée au COVID19 en 2020 a affecté l'ensemble de la vie quotidienne des usagers au niveau national et a également impacté les services de la DGVD.

Si les restrictions ont été moins importantes en 2021, elles ont perduré et ont notamment touché de façon plus importante les lieux de loisirs, bars, restaurants, établissements scolaires et cantines. Un impact s'est donc à nouveau fait ressentir sur les tonnages de l'année 2021.

En juin 2021, avec l'instauration du pass sanitaire, une majorité de la population a pu retrouver sa liberté de mouvement et accéder quasiment normalement aux activités de sport, de loisirs, etc. Cependant, d'importantes modifications des habitudes de consommation et des pratiques des usagers au quotidien, issues des périodes de confinement et couvre-feu successives, ont pu être constatées : recours massif à la commande en ligne, génératrice de déchets d'emballages, baisse de la vigilance sur le tri sélectif, production accrue de déchets en lien avec la protection sanitaire (masques, gants, mouchoirs...). Les confinements successifs ont également conduit à orienter les pratiques de loisirs vers le jardinage, le bricolage, la rénovation, l'auto construction. Par ailleurs, l'afflux de touristes à l'été 2021 et l'augmentation de la demande en résidences secondaires sont tangibles, même si les chiffres d'activité ne sont pas encore disponibles.

L'année 2021 correspond également à la dernière année du programme TER. S'il est important de constater que la plupart des 60 actions prévues dans le dossier de candidature ont été partiellement ou totalement réalisées, elles n'ont pourtant pas pu être mises en place dans le calendrier initial. Certaines n'ont pu être faites qu'au second semestre 2021 (ex. Ateliers du Faire Soi-Même ou Matériauthèque), voire seront décalées en 2022 (broyage et tri des végétaux en déchèteries, diminution des fréquences de collecte, démarche Zéro Déchets avec les associations et communes, création d'un service de location de vaisselle lavable, etc.) du fait de la pandémie.

Les résultats de production de déchets pour l'année 2021 sont donc le reflet de la situation constatée sur le terrain, et l'augmentation importante des apports en déchèterie, et moins marquée des collectes en porte à porte. Et ils trouvent leur cause dans la conjonction des modifications de comportement des usagers et de la dégradation des capacités d'action des équipes de prévention et de suivi de la qualité du tri de Lorient Agglomération.

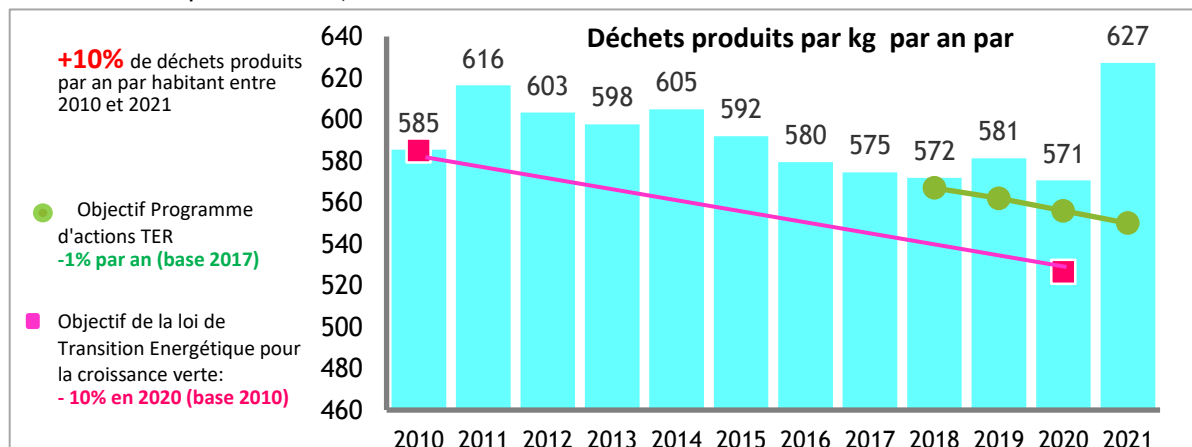
VARIATION GLOBALE DES QUANTITES DE DÉCHETS COLLECTÉS

EVOLUTION DU RATIO DE DECHETS COLLECTES ENTRE 2010 ET 2020

Conséquence de ces 2 années de crise sanitaire, la production de déchets (collectes + déchèteries) augmente en 2021 de 10 %.

627 kg/hab/an de DMA ont été produits en 2021 au lieu de 571 kg/hab/an en 2020.

Le cumul des flux collectés sur Lorient Agglomération est inférieur à la moyenne nationale (valeur 2017) qui est de 583 ka/hab/an et nettement inférieur aux 696 kg/hab. collectés à l'échelle bretonne en 2019 (618 en 2020, année moins représentative).

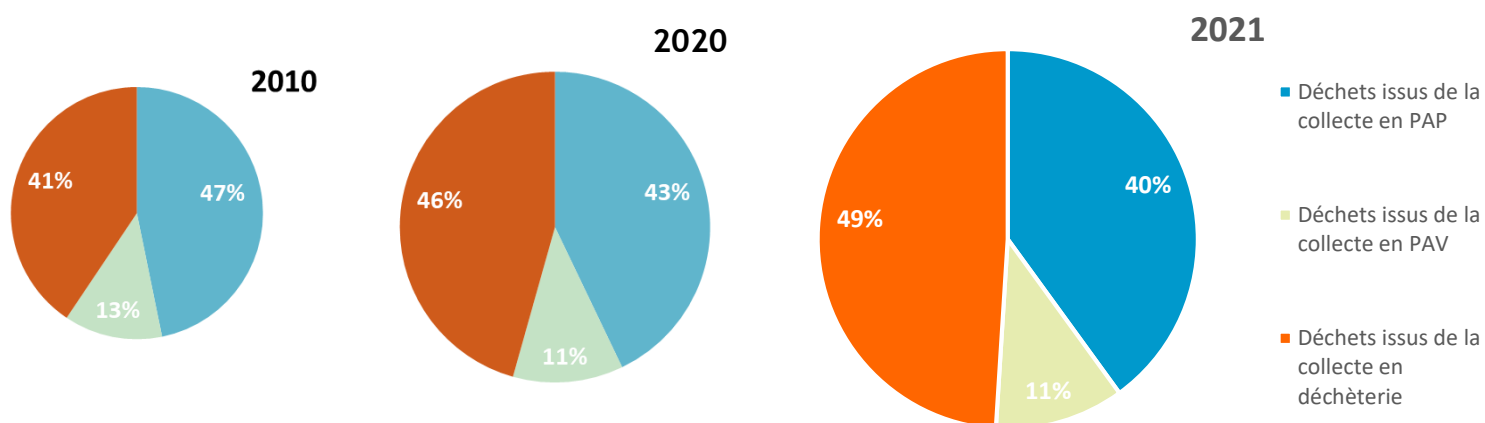


Flux/Années	2010	2020	2021	Évolution 2010/2021	Évolution 2020/2021
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	31 620	32 106	-24%	2%
Biodéchets	6 936	7591	7 812	13%	3%
Emballages	6 806	11 650	12 357	82%	6%
Cartons de professionnels	221	355	364	65%	-3%
TOTAL collecte en porte à porte	56 064	51 216	52 640	-6%	+3%
Verre	9 404	9 984	10 502	12%	5%
Papiers Magazines Journaux	5 709	3753	3 694	-35%	-2%
TOTAL collecte en PAV	15 113	13 737	14 196	-6%	+3%
TOTAL déchets issus des collectes de proximité	71 177	64 953	66 836	-6%	3%
Végétaux	15 084	17 900	21 505	43%	20%
Non recyclables	9 548	6 039	6 538	-32%	8%
Cartons	1 112	1 268	1 484	33%	17%
Bois	4 138	4 477	4 905	19%	10%
Ferrailles	2 405	2 669	2 850	19%	7%
Gravats	15 605	15 744	20 538	32%	30%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	569	560	115%	-2%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D3E	471	1 786	1 932	310%	8%
Mobilier	0	3 652	4 310		18%
Plâtre	0	408	435		7%
TOTAL déchets issus des déchèteries	48 623	54 512	65 057	34%	19%
TOTAL	119 800	119 465	131 893	+10%	+10%

LA PART DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE TEND A AUGMENTER

La part des déchets issus de la collecte en PAP est en moyenne identique à la part de déchets issus des déchèteries.

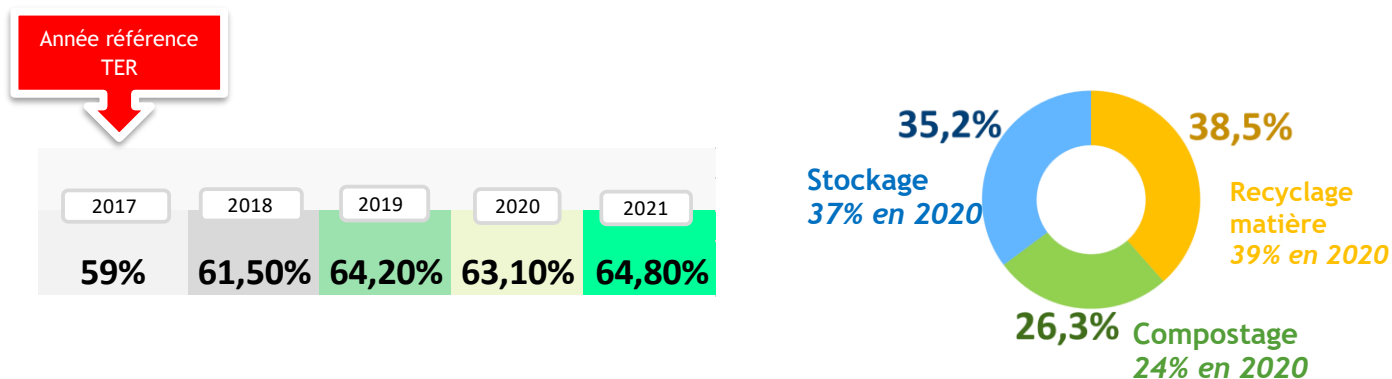
Mais la part des déchets issus des déchèteries tend à augmenter tandis que la part issue du PAP diminue. Ceci est lié à une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie ces dernières années.



UNE VALORISATION MATIÈRE AU DELA DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

En 2021, la valorisation matière des déchets collectés poursuit sa hausse malgré la légère baisse liée à la crise sanitaire, et aux fermetures de certains sites en 2020.

Lorient Agglomération dépasse ainsi l'objectif 2020 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (55 %) et approche déjà de l'objectif 2025 (65 %).

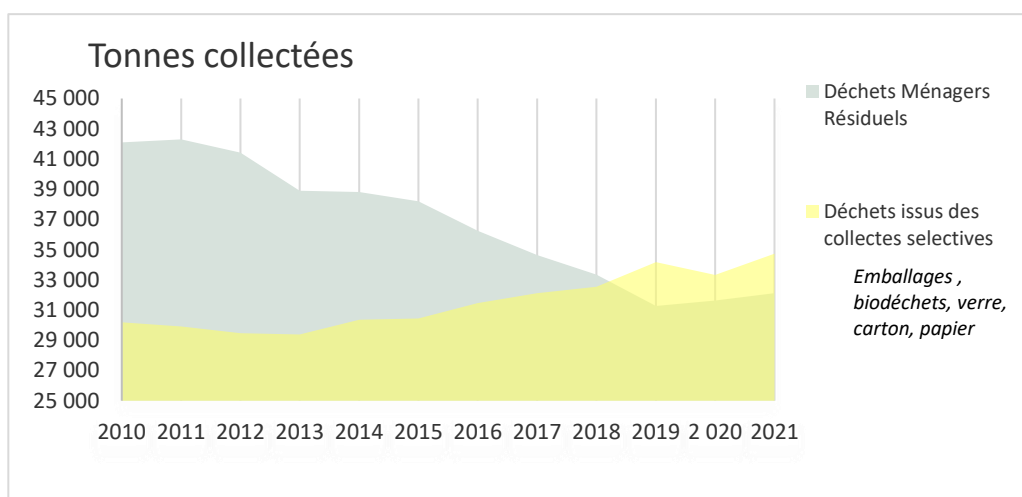


Les déchets valorisés sont recyclés (39 %) ou compostés (26 %). 35 % des déchets collectés ne sont pas valorisés.

LA CONSOLIDATION DES PERFORMANCES DES COLLECTES SELECTIVES

En 2021, les tonnages des collectes sélectives de proximité (= la collecte des emballages, des biodéchets, des cartons, du verre et du papier) continuent d'augmenter et supplantent les tonnages des collectes de déchets ménagers et assimilés depuis 2018.

Ainsi, les matières valorisables représentent 52 % des matières captées (51 % en 2020), tandis que les matières non recyclables ou non captées ne représentent plus que 48 % du total (49 % en 2020).



Ceci est notamment la résultante de deux grandes évolutions, à savoir :

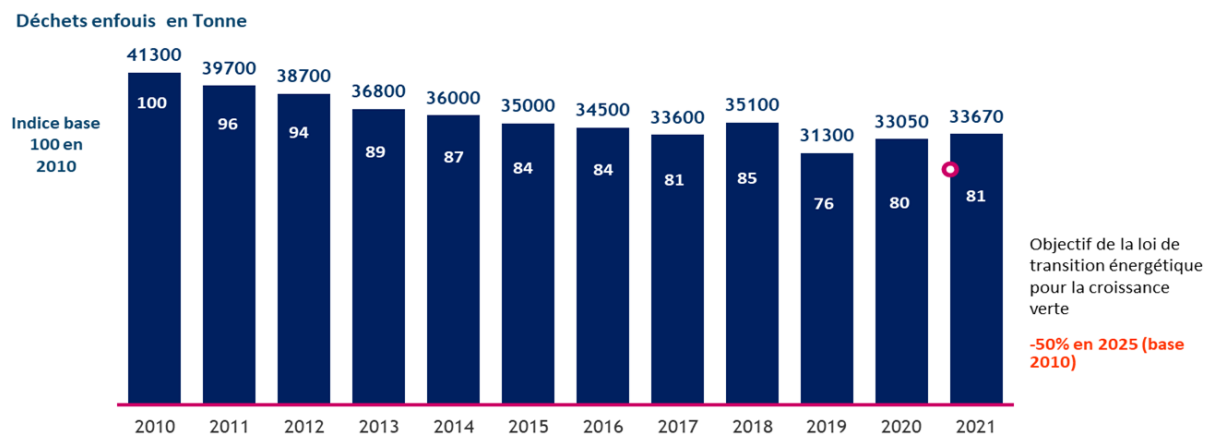
- L'extension de consignes de tri des emballages à tous les plastiques, généralisée en 2016, qui permet l'augmentation des tonnages d'emballages collectés,
- La diminution des fréquences de collecte des déchets ménagers à compter de 2017, qui booste les collectes sélectives

UNE EVOLUTION DU TONNAGE ENFOUI EN HAUSSE

En 11 ans, les tonnages enfouis à Kermat ont diminué de façon significative : -18 % entre 2010 et 2021 malgré une hausse constatée en 2020 et 2021.

La situation liée au contexte sanitaire a eu un effet sur la production de déchets sur le territoire (fermetures déchèteries et centre de tri entraînant une dégradation du geste de tri en 2020, reprise économique en 2021 avec de nouveaux foyers en résidences secondaires).

La Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif une baisse de 50 % des déchets enfouis entre 2010 et 2025.



Les usagers ont eu leur geste de tri facilité et incité grâce aux différents projets menés par Lorient Agglomération

- L'extension des consignes de tri des emballages sur l'ensemble du territoire en 2016,
- La diminution de la fréquence de collecte de la poubelle bleue,
- Le développement de nouvelles filières de recyclage en déchèterie.

La crise sanitaire a néanmoins freiné cette baisse.

DES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE AUX USAGERS ET DE REDUCTION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

LE SUIVI DE LA CERTIFICATION ISO 9001

La Direction gestion et valorisation des déchets s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service et de la satisfaction des usagers.

Elle a été certifiée fin 2020 pour une durée de 3 ans, avec une visite de suivi tous les ans avant renouvellement en 2023.

Un engagement pour la qualité des services

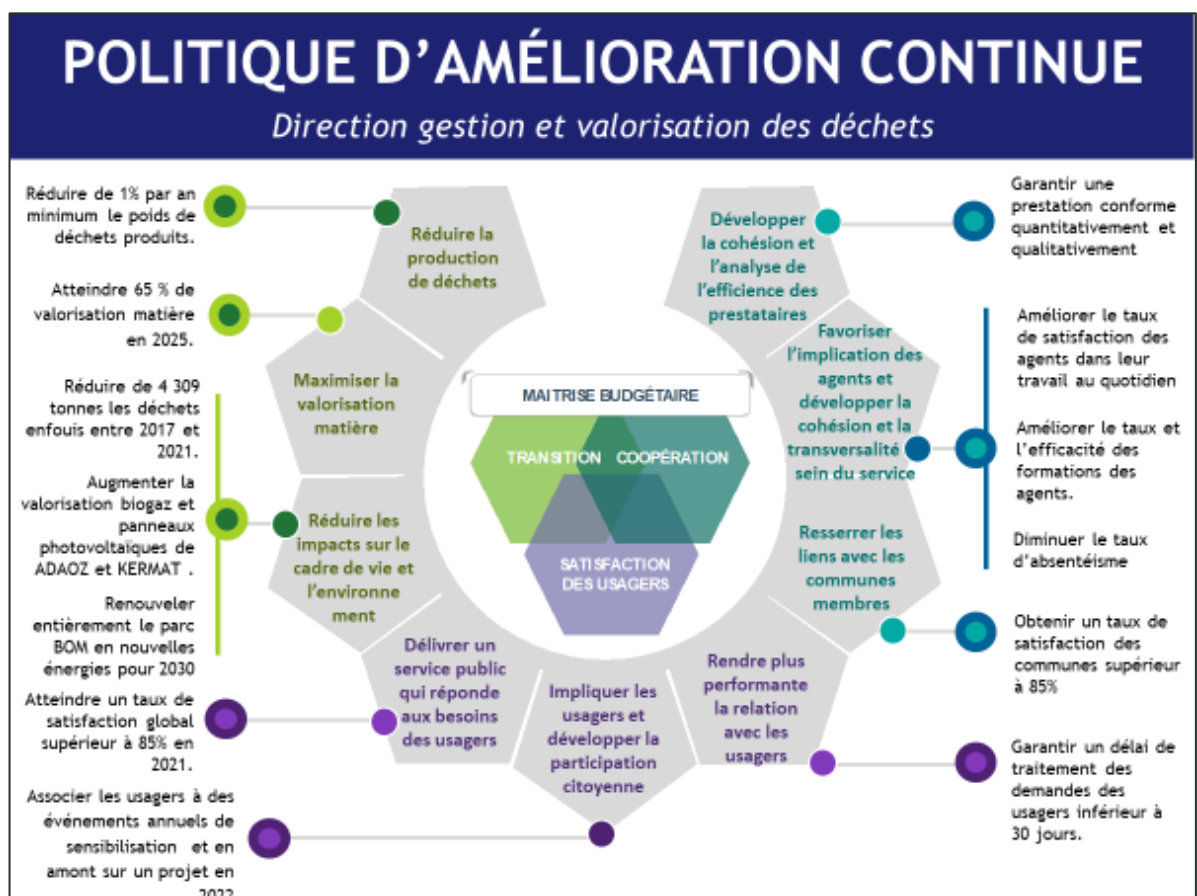
Le service de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets est un service public qui touche l'intégralité des citoyens au quotidien. La gestion des déchets représente un véritable enjeu pour le territoire et repose principalement sur la participation des usagers. La satisfaction des usagers est donc un facteur essentiel de la réussite de la politique de gestion des déchets.

Une stratégie de progression : la politique d'amélioration continue

La direction gestion et valorisation des déchets a défini, fin 2019, une politique d'amélioration continue.

Cette politique est construite autour de 3 grands enjeux : la transition écologique, la coopération et la satisfaction des usagers. La maîtrise budgétaire, orientation primaire à l'échelle de Lorient Agglomération, vient cadrer le champ d'actions.

Pour chacun de ces enjeux, 3 objectifs ont été définis, soit 9 au total. Ces objectifs sont ciblés afin d'évaluer leur progression et leur atteinte dans une logique d'amélioration continue.



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

L'élaboration du PLPDMA de Lorient Agglomération a été lancée par délibération du conseil communautaire en février 2021, avec la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Il engage le territoire sur la période 2021-2026 dans une perspective de réduction des déchets de 1 % par an. Pour cela, il présente 18 actions réparties sur 6 axes majeurs : l'exemplarité des administrations, la diminution des déchets assimilés des professionnels, l'application d'une démarche zéro déchets dans l'événementiel, l'accompagnement du changement de comportement des usagers, l'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux et enfin la réduction de la production de déchets verts et encouragement de la gestion de proximité des biodéchets. Après consultation publique et ajustement du programme d'actions en conséquence, l'adoption du PLPDMA est prévue au printemps 2022.

Une fois approuvé et publié, le PLPDMA sera mis en œuvre, puis évalué chaque année et révisé au bout de 6 ans. Les résultats obtenus durant cette période seront communiqués au Conseil communautaire, aux conseils municipaux ainsi qu'aux structures représentées dans la CCES. Ils seront également portés à la connaissance du public.

Les grandes étapes du projet, de son élaboration à sa mise en œuvre :



→ Participation des usagers :

Afin d'établir un état des lieux sur le comportement des usagers au quotidien face au tri et à la réduction des déchets, une enquête a également été réalisée en juin 2021.

Un panel de 1010 foyers a été interrogé sur leurs pratiques au quotidien, sur les thématiques suivantes :

- Les pratiques de tris des déchets au quotidien,
- Les déchèteries,
- Le réemploi d'objets et de matériaux,
- Les pratiques de réduction des déchets au quotidien,
- A la maison,
- Autour de bébé,
- Au jardin,
- Aides et les animations proposées par Lorient Agglomération.

Cette étude a permis de démontrer une pratique du tri qui semble bien ancrée puisque plus de 9 habitants sur 10 disent pratiquer le tri, avec facilité pour la quasi-totalité d'entre eux, et les pistes d'amélioration en termes de sensibilisation et communication.

LA MISE EN PLACE DE LA GESTION INFORMATISÉE DES ACCÈS

Afin d'optimiser la gestion de ses 13 déchèteries, Lorient Agglomération a commencé à mettre en place une gestion informatisée de ses sites par le biais de barrières levantes et de capteurs informatisés. Ainsi, les différents sites ont été équipés progressivement du matériel nécessaire et le déploiement du projet a été réalisé :

- En mars sur le site de Groix,
- En avril sur les 7 déchèteries du secteur Est,
- En septembre sur les 5 du secteur ouest.

Avec plus de 1,3 millions de visites enregistrées chaque année, les déchèteries comptent parmi les équipements de Lorient Agglomération les plus fréquentés. Ce projet de gestion informatisée va permettre notamment d'améliorer la fluidité dans leur enceinte et de sécuriser les dépôts, en y régulant le nombre de véhicules présents simultanément. Parallèlement, en réservant leur accès aux seuls habitants de Lorient Agglomération, ce dispositif permet également de mieux maîtriser les coûts d'exploitation.

En amont, plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation ont été mises en place, notamment par voie de presse, réseaux sociaux, réseaux de communes, afin d'informer les usagers de ce projet de grande ampleur. Des panneaux d'affichage ont également été disposés sur les sites et des agents spécifiques liés à la sensibilisation et à l'utilisation du badge virtuel ont accueilli les usagers à la mise en place des barrières.

Pour s'équiper, chaque foyer a la possibilité de choisir entre un badge physique ou un badge virtuel déclinable sur 5 téléphones.

Pour se faire, les usagers sont invités à faire leur demande d'accès sur le site internet de Lorient Agglomération, ou à se rendre en mairie pour les personnes n'ayant pas d'accès informatique.

De nombreux outils d'aide ont été mis en ligne sur le site afin d'aiguiller les usagers ayant des difficultés de compréhension ou d'installation de leur e-badge :

E-badge mode d'emploi :

- Comment installer mon e-badge,
- Comment accéder en déchèterie,
- Comment résoudre les principaux problèmes.

FAQ accès en déchèterie par badge.

+ d'info sur l'accès en déchèterie par badge.

Sur site, les agents d'accueil ont également apporté leur contribution tout au long du projet en relayant l'information aux usagers. Ils s'appuient sur des « flyers » apportant des réponses aux différentes interrogations des usagers. Ils sont également le premier relai en matière d'amélioration du service en remontant tous les dysfonctionnements techniques observés.

Le numéro vert du service a également été fortement sollicité pour répondre aux interrogations de l'utilisateur sur cette mise en place.

Malgré l'ensemble des moyens mis en place à la bonne réalisation de ce nouveau dispositif, ce projet innovant de grande envergure a dû être temporairement interrompu en octobre. Les remontées du terrain sur des dysfonctionnements liés aux capteurs ont été soulevés, ceux-ci ayant un impact direct sur la bonne gestion des flux de nos différents sites.

Des solutions ont été mises en place sur la fin de l'année afin d'obtenir une lecture plus rapide et plus fiable des badges afin d'apporter entière satisfaction aux usagers.

Le déploiement a repris en janvier 2022 et l'obligation du badge est prévue pour septembre 2022.

LE RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE EN NOUVELLES ENERGIES

Le 18 décembre 2018, Lorient agglomération a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont le but est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'objectif sur les transports est de réduire de 20 % les consommations d'énergie et de 29 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 2008.

D'un point de vue national, la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit pour les collectivités, l'obligation de véhicules à faibles émissions 1 à 2 échéances : Φ 50 % des nouveaux véhicules mis en service à partir de 2020, Φ 100 % des nouveaux véhicules mis en service à partir de 2025. Depuis la loi LAURE de 1996, les collectivités locales se doivent désormais de renouveler leur flotte selon des conditions précisées dans le décret du 11 janvier 2017 sur les véhicules à faibles émissions.

De ce fait, dans le cadre de sa politique de développement durable, et après analyse des différentes possibilités économiques et environnementales, il a été décidé en 2021 de passer la flotte de véhicules du service de collecte des déchets en énergie plus propres dans les proportions suivantes : 80 % gaz et 20 % en hydrogène.

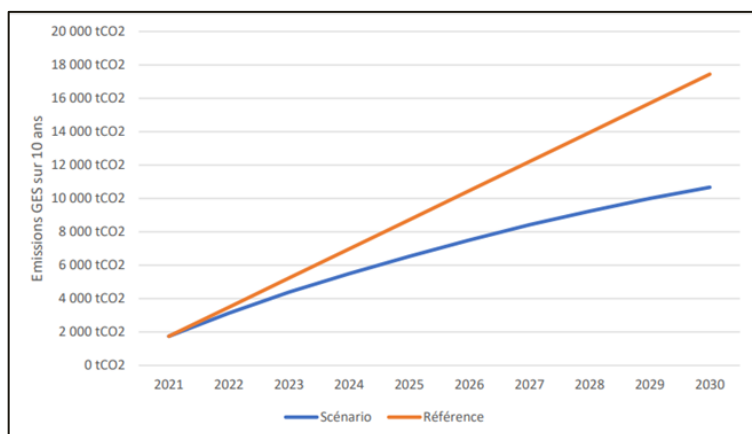
Le but principal est de réduire les impacts environnementaux globaux (réduction des gaz à effet de serre) et locaux (réduction des particules fines, NOx, bruit).

Le parc automobile de la DGVD contient 33 véhicules :

- 25 BOM,
- 6 camions pour les apports volontaires,
- 2 camions de rotations pour les caissons de déchèteries.

Il est donc engagé dans un renouvellement à 100 % de son parc en énergie plus propre en 2030 et a commencé ses commandes en fonction en 2020 pour premier renouvellement et mise en service en 2021 (benne bio carburant oléo 100) et 2 nouvelles commandes 2021 en gaz (benne 19T et 26T).

→ **Projection diminution des GES avec renouvellement complet du parc pour 2030 : 80% gaz / 20% hydrogène**



**Soit 0,82 kgCO2/km en 2030
au lieu de 2,13kgCO2/km en 2020**

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE GROIX

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de requalification des déchèteries du territoire, des travaux ont été réalisés sur la déchèterie de Kerbus à Groix en novembre 2021.

Cette première phase de travaux a permis la création d'une nouvelle entrée et d'un nouvel accès à la plateforme de végétaux. L'accès à la zone gravats a été également modifiée.

Ces travaux ont pour but d'améliorer les accès d'entrée et la fluidité de la circulation.

D'une durée de 5 semaines, ils n'ont eu que peu d'impact sur l'ouverture de la déchèterie, qui n'a été fermée qu'une journée au public.

Sur 2022 et 2023, de nouveaux aménagements sont à prévoir :

- Création d'un quai supplémentaire,
- Réorganisation de la circulation à l'intérieur du site,
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales,
- Requalification des bâtiments techniques,
- Extension des locaux sanitaires et vestiaires.

Dans le cadre de ces travaux, des fermetures de site seront à prévoir.

MODIFICATION EXEPTIONNELLE DU TRAITEMENT DES BIODECHETS

En octobre 2021, Lorient Agglomération a déterminé la nécessité d'investiguer certains tunnels de l'UTB qui laissaient apparaître des fissures susceptibles de fragiliser l'ouvrage. Par principe de précaution l'exploitation des tunnels de biodéchets a été stoppée en novembre-21.

En attendant la réparation des fissures, le process de traitement des biodéchets a été adapté dès la fin d'année 2021 :

Sur une première étape, la réception des biodéchets et le mélange avec des matières structurantes s'est poursuivi à l'UTB d'Adaoz.

Ce mélange était ensuite placé dans des caissons étanches et fermés dans le hall des déchets ultimes.

Ces caissons étaient ensuite transportés par des camions vers la plateforme de compostage de Pont-Scorff pour une pré-maturation de trois semaines.

Enfin, ces biodéchets étaient acheminés à Caudan pour la phase de maturation, laquelle était suivie du criblage puis du stockage, avant analyse et évacuation du compost auprès des agriculteurs locaux.

Phase 1 : Etude de diagnostic - 2021

Depuis 2012, Lorient Agglomération travaille sur la requalification de ses déchèteries avec pour objectifs de :

- Prévoir un équipement permettant un fonctionnement pour les 25 prochaines années, ouvert aux évolutions nouvelles en matière de REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) ou de valorisation (plaques de plâtre, films plastiques, polystyrènes, etc.),
- Augmenter le potentiel de réemploi, de valorisation matière, de tri et sur-tri sur les flux végétaux et gravats,
- Réorganiser l'accueil du public en proposant un service de qualité, facilitant les dépôts et offrant un temps d'attente limité,
- Garantir et améliorer les conditions de sécurité et de sûreté pour les usagers et le personnel exploitant,
- Améliorer les conditions de travail pour les agents de déchèteries et les prestataires (manutention, conditions d'accueil, surveillance et conditions de nettoyage).

La mise en œuvre de cette politique passe notamment par :

- la mise en conformité des déchèteries avec la réglementation ICPE (arrêté du 27 mars 2012, arrêté du 26 mars 2012),
- l'augmentation du nombre de bennes à quai, de zones d'apport volontaire, l'édification de bâtiments en dur pour le stockage sous abri des D3E, DDS, l'aménagement de zones pour déposer des encombrants réutilisables (Point réemploi pour alimenter les recycleries, zone de libre-échanges dans le cadre de matériauthèques).

Dans ce cadre, Lorient Agglomération procède, depuis quelques années, à la création de nouveaux équipements et à la réhabilitation de son parc de déchèteries. Aussi, après la création et l'extension des déchèteries de Ploemeur (2013), Hennebont (2018), Caudan (2019) et Guidel (2022) Lorient Agglomération envisage de rénover les déchèteries de Groix (2022) et de Plouay (projet 2023).

Cependant l'apparition de modèles économiques offrant une vision circulaire, luttant contre le gaspillage de la ressource naturelle et la production de déchets, reposant sur la création de boucles de valeurs positives, opérant des approches plus vertueuses en matière de consommation de foncier, amène Lorient Agglomération à s'interroger sur le **rôle des déchèteries dans sa politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**.

De ce fait, le rôle des agents d'accueil en déchèteries a également connu ces dernières années de nombreuses évolutions visant à accompagner les changements de comportements des usagers. Ces évolutions ne sont pas sans impacts sur les pratiques et l'organisation du travail en déchèterie. Elles engendrent de nombreuses interrogations de la part des agents sur l'importance de leur rôle (évolutions du métier et définitions des tâches) et conditions d'exercice de leur métier (gestion de l'agressivité de certains usagers, conditions de sécurité des travailleurs isolés etc.) avec des conséquences négatives pour le service (fort taux d'absentéisme). A cela s'ajoute un contexte budgétaire contraint qui oblige Lorient Agglomération à présenter des objectifs d'évolution maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement et des mesures d'encadrement de hausse limitée. A ce titre, le pilotage budgétaire RH est devenu un enjeu majeur pour l'agglomération.

Dans ce cadre, Lorient Agglomération souhaite s'engager à élaborer un schéma directeur consacré aux déchèteries. Ce schéma devra être ambitieux tout en garantissant la maîtrise budgétaire des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

La phase 1 a été lancée en 2021 et sera suivie de 3 autres phases : l'étude des scénarii, la proposition des 3 retenus et la rédaction du schéma directeur pour 2022.

Pour assurer le suivi et la coordination du projet, plusieurs groupe de travail se réunissent : COPIL (Instance de suivi politique), un COTECH (vice-présidence aux déchets, direction de la DGVD et services associés), un comité de suivi opérationnel (acteurs opérationnels de la DGVD) et des groupes de travail.

LE SCHEMA DE TRAITEMENT

Dans le cadre des objectifs réglementaires en matière de traitement des déchets ménagers, des nouvelles orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) demandant de limiter au maximum le recours à l'enfouissement et une volonté des élus de l'agglomération d'augmenter la valorisation énergétique du traitement des déchets, (projet de territoire), Lorient agglomération a souhaité procéder à la redéfinition de son schéma de traitement des déchets ménagers.

RAPPEL :

→ Les objectifs fixés par la réglementation nationale :

- Les objectifs imposés au niveau national (LTECV),
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 (loi AGEC).
Nouveaux objectifs de réemploi et de recyclage des déchets municipaux d'ici à 2025 (55 %), 2030 (60 %) et 2035 (65 %).

Mise en place d'un tri à la source pour les déchets ménagers dangereux (collecte séparée pour 2022), les déchets organiques (tri à la source en 2023) et les déchets textiles (pour 2025).

Nouveaux objectifs de recyclage pour les déchets d'emballages, par exemple concernant les emballages plastiques, de 50 % d'ici à 2025 et de 55 % en 2030.

Objectif de réduction de gaspillage alimentaire à 50 % d'ici à 2030.

→ Les objectifs fixés par le PRPGD breton :

Aucune création de nouvelle unité de TMB.

Maintien des unités en place - Reconversion des unités en fin de vie.

Zéro incinération sans valorisation énergétique à 2025.

Zéro stockage de déchets non dangereux non inertes à 2030.

La redéfinition du schéma de traitement des déchets s'est opérée dans un premier temps par la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des installations de traitement des déchets. Plusieurs audits ont été menés avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé sur : l'unité de stabilisation des DMR, l'unité de compostage des biodéchets ainsi que sur l'ISDND de Kermat. Ce bilan a permis d'évaluer les atouts et les faiblesses du schéma de traitement actuel, les caractéristiques du territoire couvert, les tonnages de déchets qui y transitent, les principaux éléments financiers relatifs aux déchets.

Une prospective des tonnages à l'horizon 2035 a également été menée afin d'orienter les élus sur les choix de scénarios à venir.

Il est prévu dans un second temps en 2022, d'examiner toutes les solutions pertinentes possibles, de choisir celles qui répondront le mieux aux besoins du territoire et de définir les conditions de leur mise en œuvre.

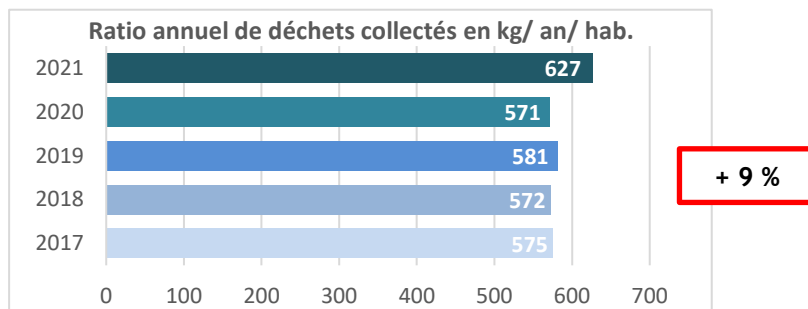


LES INDICATEURS TECHNIQUES

LES INDICATEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS

TAUX D'ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

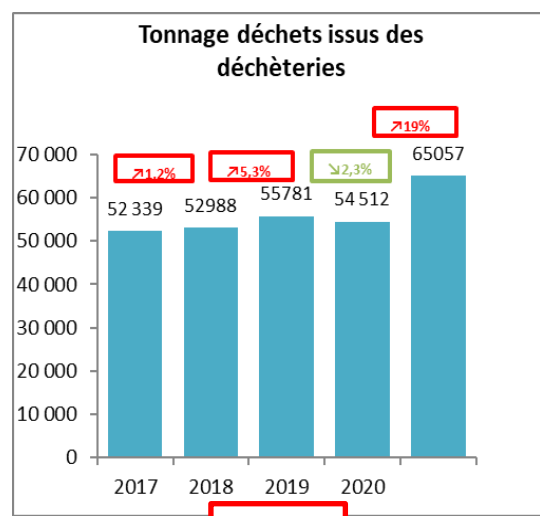
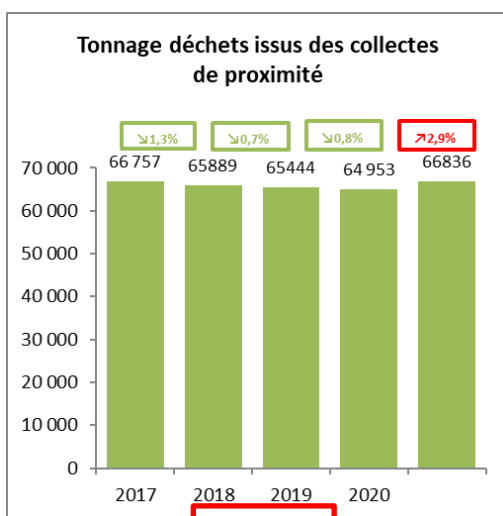
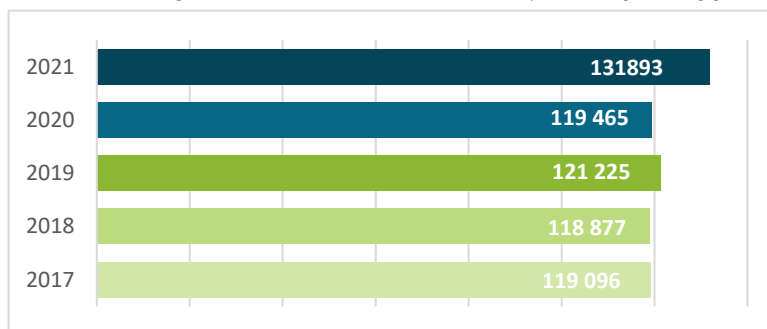
L'objectif principal affiché au travers du programme « Territoire Économique en Ressources » était de réduire le tonnage total de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 1 % par an, pendant 3 ans (2017 étant l'année de référence). Si les efforts réalisés entre 2017 et 2020 avaient permis de réduire le ratio de déchets collectés (en kg/ an/ hab.) de presque 1 %, ces résultats modérés mais encourageants ont été fortement dégradés entre 2020 et 2021. Ainsi, la hausse mesurée sur les DMA totaux s'élève à 10,7 %, avec une augmentation beaucoup plus marquée sur les flux collectés en déchèteries (+24 %) que sur ceux issus des collectes de proximité (faible hausse de 0,1 %). Voir le détail en graphique ci-après :



Les graphiques ci-dessous, exprimés en tonnes permettent de montrer que la tendance interannuelle à la hausse est liée à une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie (+ 24 % par rapport à 2017).

Tonnage déchets collectés :

+10,7%



Les projets menés sur la collecte en porte à porte (optimisation des fréquences de collecte, mise en place de la cuve réductrice sur le bac BIO) semblent porter leurs fruits car les tonnages collectés sont en baisse. Les futurs projets de la politique déchets devront donc être centrés sur la réduction des apports en déchèterie.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution des tonnages depuis 2010.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage	119 800	126 110	123 165	122 325	124 461	122 533	119 865	119 096	118 877	121 225	119 465	131 893
Ratio Kg/hab	585	616	603	598	605	592	580	575	572	581	571	627

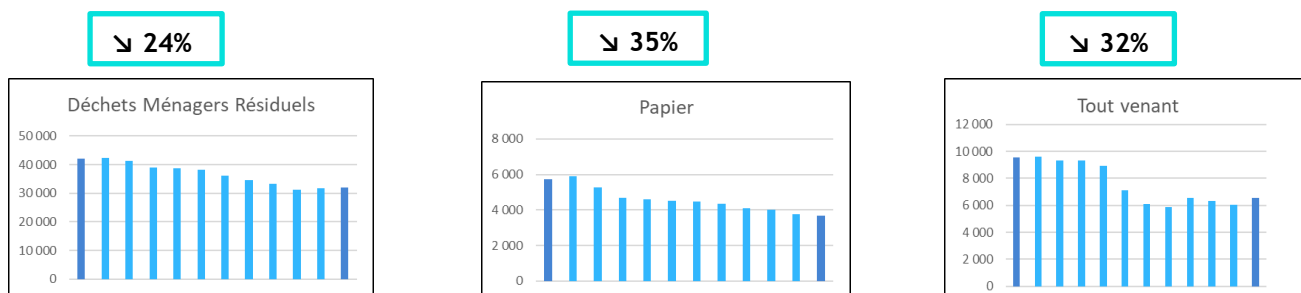
En 2010, le territoire n'avait pas les mêmes limites, les tonnages de l'ex CC de Plouay du Scorff au Blavet et ceux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient ont donc été additionnés.

La présentation des tonnages en base 100 permet de visualiser l'évolution depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Base 100	100	105,3	102,8	102,1	103,9	102,3	100,1	99,4	99,2	101,2	99,7	107,2

Évolution du tonnage de déchets collectés entre 2010 et 2021

Les flux qui tendent à diminuer entre 2010 et 2021



Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- **Baisse des tonnages de Déchets Ménagers Résiduels de 25 %**, grâce à la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets sur tout le territoire dès 2002, l'extension des consignes de tri des emballages en 2016 et à l'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue. Légère hausse en 2020 due à la crise sanitaire et à la fermeture ponctuelle du centre de tri et des déchèteries et en 2021 à la reprise économique.
- **Baisse des tonnages collectés de papier de 35 %**, du fait de la dématérialisation des échanges et des démarches administratives et commerciales, de la chute des ventes de la presse écrite, et du développement des « Stop Pub ».
- **Baisse des tonnages des déchets non recyclables collectés en déchèterie de 32 %**, du fait de la mise en place dans les déchèteries de nouvelles filières de tri (déchets d'équipements électriques, mobiliers usagers, réemploi...).

Les flux qui tendent à augmenter entre 2010 et 2021

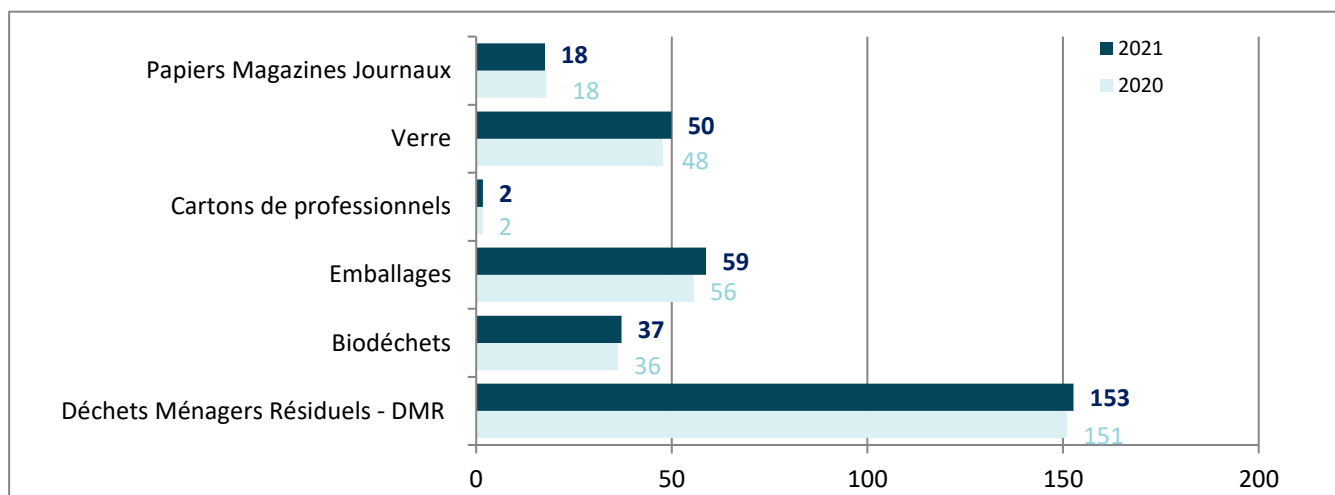


Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- **Augmentation des tonnages de biodéchets + 13 %**, du fait de l'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue et du déploiement du bac vert à cuve réductrice,
- **Très forte augmentation des tonnages d'emballages + 82 %**, accentuée depuis 2016 par l'extension des consignes de tri,
- **Augmentation des tonnages de végétaux collectés en déchèteries + 43 %**.

De plus, en 9 ans, de nouvelles filières se sont développées, d'où les augmentations de tonnages collectés de ces flux (**Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques, déchets d'équipements d'ameublement**). A noter que les **déchets dangereux des ménages** collectés augmentent régulièrement.

Évolution des ratios (kg/an/hab.) et des tonnages de déchets collectés entre 2020 et 2021



Les données présentées sont arrondies.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des déchets collectés via les collectes de proximité

Flux/Années	2010	2019	2020	2021	Évolution 2010/2021	Évolution 2020/2021
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	31 278	31 620	32 106	-24%	2%
Biodéchets	6 936	8 027	7 591	7 812	13%	3%
Emballages	6 806	11 621	11 650	12 357	82%	6%
Cartons de professionnels	221	517	355	364	65%	3%
Verre	9 404	9 991	9 984	10 502	12%	5%
Papiers Magazines Journaux	5 709	4 010	3 753	3 694	-35%	-2%
Sous-total Collectes sélectives	29 076	34 166	33 333	34 730	19%	4%
TOTAL déchets Ménagers et Assimilés -DMA	71 177	65 444	64 953	66 836	-6%	3%

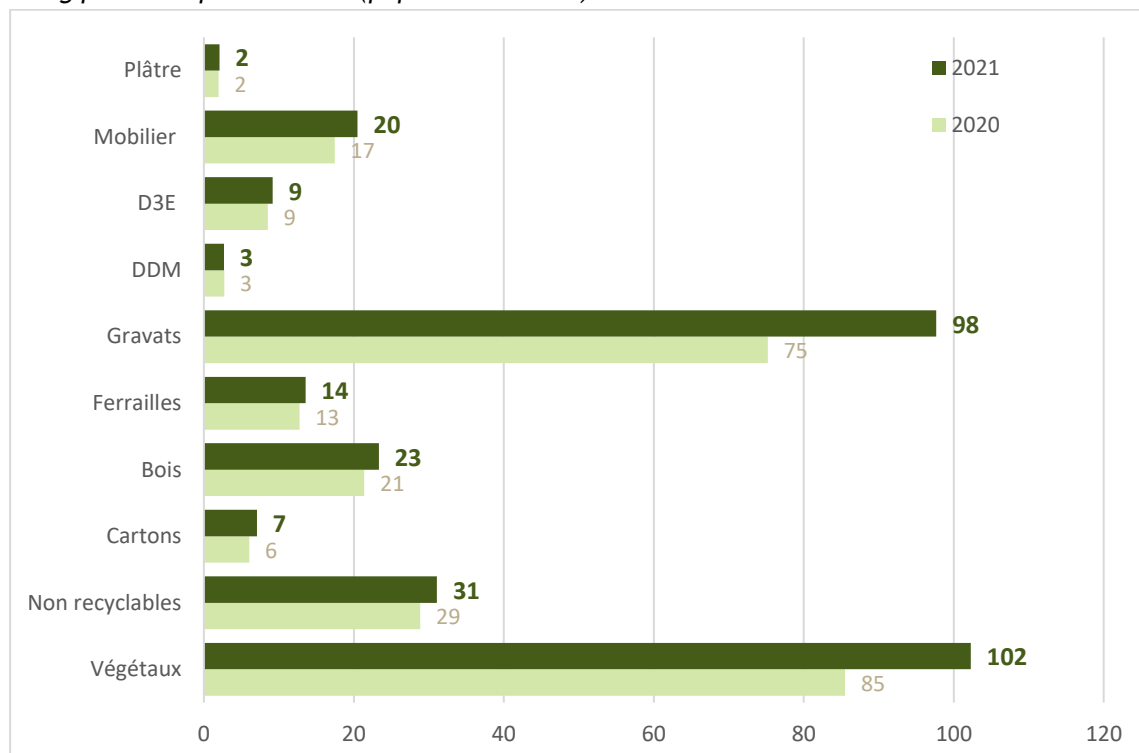
L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire qui a stoppé la diminution constatée sur le tonnage des déchets ménagers résiduels collectés depuis 2010. Ce tonnage est encore en légère hausse en 2021 du fait de la reprise économique(+2 %).

Les flux déposés en déchèterie

Sur les déchèteries, les tonnages ont augmenté de 19 % par rapport à 2020, dus à une forte augmentation du tonnage de gravats et de végétaux et à la fermeture des sites liées à la crise sanitaire en 2020.

Ce qui représente 309 kg/an/hab en 2021 contre 260 en 2020.

En kg par an et par habitant (population totale)



Les données présentées sont arrondies.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des déchets collectés en déchèterie.

Flux/Années	2010	2019	2020	2021	Évolution 2010/2021	Évolution 2020/2021
Végétaux	15 084	20 080	17 900	21 505	43%	20%
Non recyclables	9 548	6 350	6 039	6 538	-32%	8%
Cartons	1 112	1 224	1 268	1 484	33%	17%
Bois	4 138	4 422	4 477	4 905	19%	10%
Ferrailles	2 405	2 642	2 669	2 850	19%	7%
Gravats	15 605	14 832	15 744	20 538	32%	30%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	431	569	560	115%	-2%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D3E	471	1950	1 786	1 932	310%	8%
Mobilier	0	3 607	3 652	4 310	/	18%
Plâtre	0	177	408	435	/	7%
TOTAL déchèteries	48 623	55 715	54 512	65 057	34%	19%

UTILISATION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

→ Nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à l'achat d'un composteur

Jusqu'en décembre 2019, Lorient Agglomération proposait à la vente des composteurs bois ou plastique pour le prix de 15 euros. A partir de janvier 2020, cette régie de vente a été remplacée par un dispositif de soutien, permettant d'aider à l'achat d'une plus grande diversité de matériels, selon les besoins de chaque jardinier. L'aide forfaitaire est fixée à 20 € (dans la limite de 80 % d'aides publiques).

108

foyers ont bénéficié de cette aide en 2021.

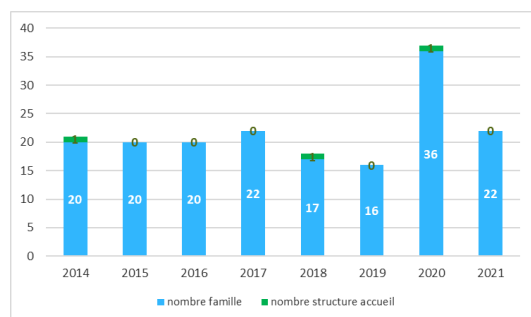
Depuis 2011, ce sont ainsi 3 403 foyers qui ont ainsi pu bénéficier de l'acquisition d'un composteur à coût aidé.

Parmi les 108 bénéficiaires en 2021, 12 d'entre eux ont également bénéficié d'un conseil de la part du service de prévention des déchets. Cet accompagnement s'effectue sur place ou par téléphone et concerne la mise en route du matériel, les règles d'or du compostage et les pratiques agronomiques encadrant l'utilisation du compost produit au jardin.

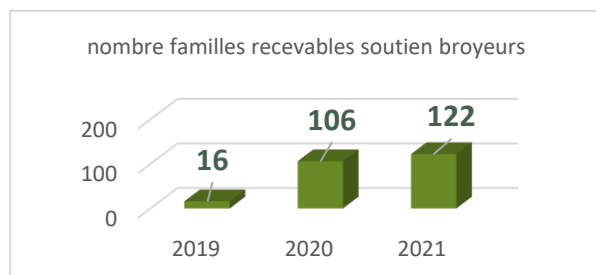
→ Évolution du nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à l'achat d'un poulailler



→ Évolution du nombre de familles et de professionnels de la petite enfance ayant bénéficié de l'aide à l'acquisition de couches lavables



→ Évolution du nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à la location d'un broyeur de végétaux



Les demandes sont en augmentation grâce à la promotion du dispositif via les différents canaux de communication utilisés par Lorient Agglomération mais également par le réassort de dépliants régulièrement réalisé auprès de loueurs professionnels du territoire. L'évitement de déchets végétaux occasionné par ce soutien, basé sur le déclaratif des bénéficiaires, est estimé à 650 tonnes, soit l'équivalent de 3 % du tonnage collecté en déchèteries.

→ Service de prêt du broyeur de végétaux aux communes

Le service de prêt du broyeur de végétaux a été sollicité par 9 communes pour un total de 78 journées d'emprunt. Ce nombre de jours est le plus important depuis le lancement du service en 2015.

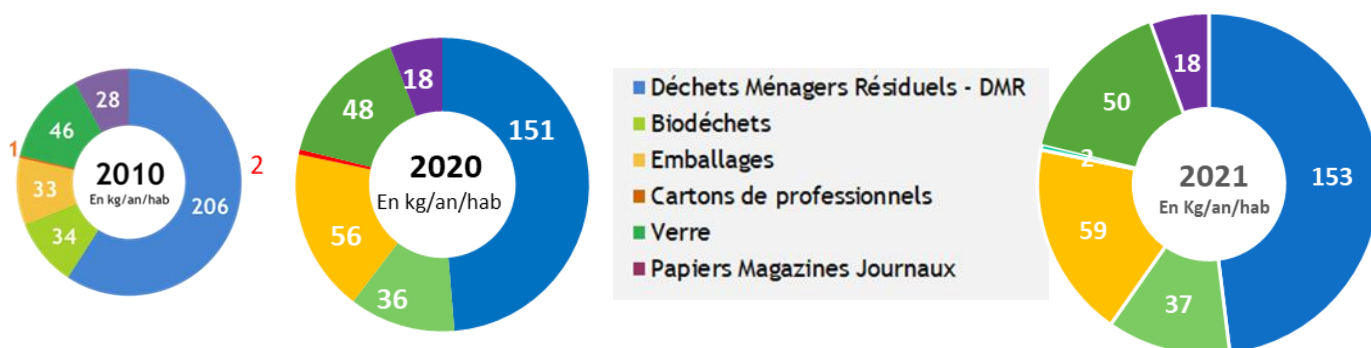
INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI DES DECHETS

Amélioration du geste de tri depuis 2010

Depuis 2010, de plus en plus d'usagers trient leurs déchets.

Cela se traduit par une baisse du tonnage de déchets ménagers résiduels (poubelle bleue) au profit des collectes de tri sélectif : Emballages, biodéchets et verre. La baisse du tonnage de papier collecté est liée à une tendance globale à l'échelle nationale et non au seul geste de tri des usagers du territoire.

En 2021, une légère hausse a été constatée sur le tonnage des DMR liée aux répercussions de la crise sanitaire 2020-2021, à la reprise économique et à une modification comportementale de l'utilisateur.



Indicateurs de la qualité du tri à la collecte

Part des déchets valorisables dans la poubelle bleue

Chaque année le service réalise des caractérisations des différentes tournées de collecte. L'objectif est de déterminer la composition précise d'un gisement de déchets. Les données servent ensuite à mettre en place des actions pour corriger ou améliorer le tri. Ces caractérisations sont effectuées selon la méthodologie et le protocole établis par l'ADEME.



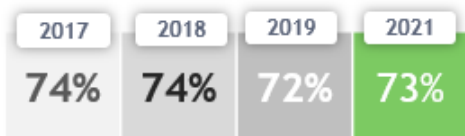
PAS DE CARACTERISATION DMR EN 2020 en raison de la crise sanitaire

Les graphiques ci-contre présentent la composition moyenne de la poubelle bleue.

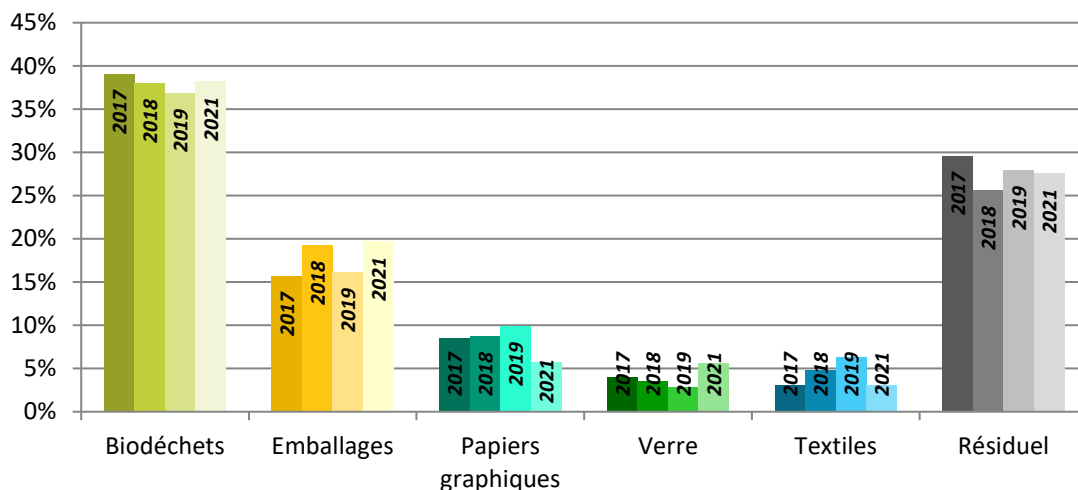
Sur 2021, plus de la moitié des déchets collectés dans la poubelle bleue aurait dû être triée dans le bac des emballages et dans le bac des biodéchets (57 % contre 53 % en 2020).

Seul environ un tiers du contenu moyen de la poubelle bleue s'avère véritablement être du déchet résiduel.

Depuis 2016, une baisse très progressive de la part de déchets résiduels dans le bac bleu est constatée, mais une part importante de déchets valorisables reste à capter.



En 2021, 73 % des déchets présents dans la poubelle bleue sont valorisables.

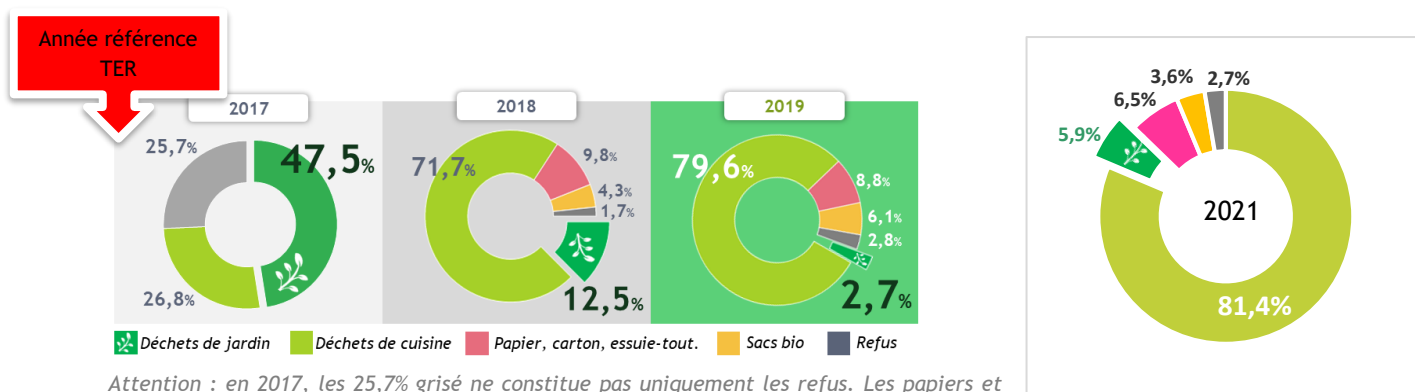


Cette mise en perspective sur quatre années permet de montrer l'efficacité conjuguée des stratégies d'extension des consignes de tri sur les emballages et d'optimisation des fréquences de collecte, assortie du déploiement de la cuve réductrice sur les bacs verts entre 2017 et 2019.

Sur 2021, on constate que la crise sanitaire 2020/2021 a engendré une légère dérive sur le tri dans le bac bleu, les biodéchets, emballages et verres présents sont en augmentation.

Part des végétaux dans la poubelle verte

Malgré une nette diminution de la part des déchets de jardin constatée dans la poubelle verte depuis 2017, l'année 2021 laisse apparaître une légère hausse, liée au changement de comportement et aux modifications de vie des usagers suite à la crise sanitaire.

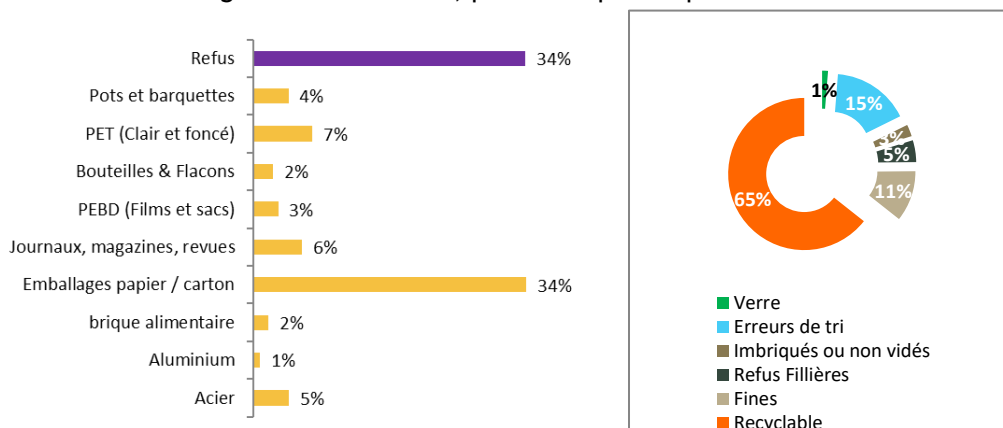


Attention : en 2017, les 25,7% grisés ne constitue pas uniquement les refus. Les papiers et sacs bio n'ont pas été séparés.

PAS DE CARACTERISATION BIODECHET EN 2020 en raison de la crise sanitaire.

Taux de refus au centre de tri

En 2021, le taux de refus sur le bac jaune atteint 34 %. Il est en hausse par rapport à 2020 (28 %). Ce taux relativement important de refus est essentiellement dû aux erreurs de tri (15 %) et à l'augmentation des petits emballages ou des « fines », parties trop fines pour être triées et valorisées (taille inférieure à 6 cm).



Les données présentées ici sont extraites des caractérisations réalisées hebdomadairement sur la poubelle jaune par le service déchets de Lorient Agglomération. Ces caractérisations sont la photo, à un moment donné, de la qualité du tri d'une tournée de collecte des emballages. Leur résultat, s'il n'est pas satisfaisant, permet de cibler des suivis de collecte et des campagnes de communication sur les consignes de tri : chaque tournée est caractérisée à deux reprises avec 8 semaines d'intervalles pour apporter des mesures correctives sur le terrain. Un suivi des actions correctives est réalisé.

CITEO impose un minimum de 18 « prélèvements caractérisés » pour les emballages par an. Le marché passé avec Les Ateliers Fouesnantais / Ecotri intègre 52 caractérisations réalisées au centre de tri ADAOZ, soit 3 fois plus que l'exigence de Citéo.

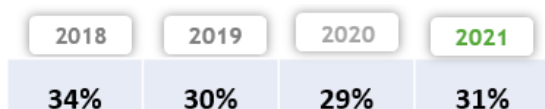
Les tournées caractérisées sont ciblées en fonction des besoins du service.

Un Agent de Suivi Qualité du secteur concerné est systématiquement présent lors de l'échantillonnage, excepté en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire et des conditions sanitaires mises en place.

Indicateurs de la qualité du tri en déchèterie

Évolution du ratio déchets non recyclables

Ce ratio permet d'évaluer l'amélioration du geste de tri sur les différentes déchèteries. En 2021, les déchets non recyclables représentent 31 % des déchets collectés hors végétaux et gravats.



Plusieurs leviers ont été mis en place afin d'améliorer ces ratios et expliquent les baisses précédentes de 2019 et 2020 :

- Montée en puissance des nouvelles filières de tri (notamment mobilier),
- Davantage de vigilance de la part des agents d'accueil en déchèterie,
- Sensibilisation accrue des usagers.

On constate cependant une légère augmentation due à la reprise d'activité en 2021 après la crise sanitaire de 2020 et un changement de mode de consommation des usagers.

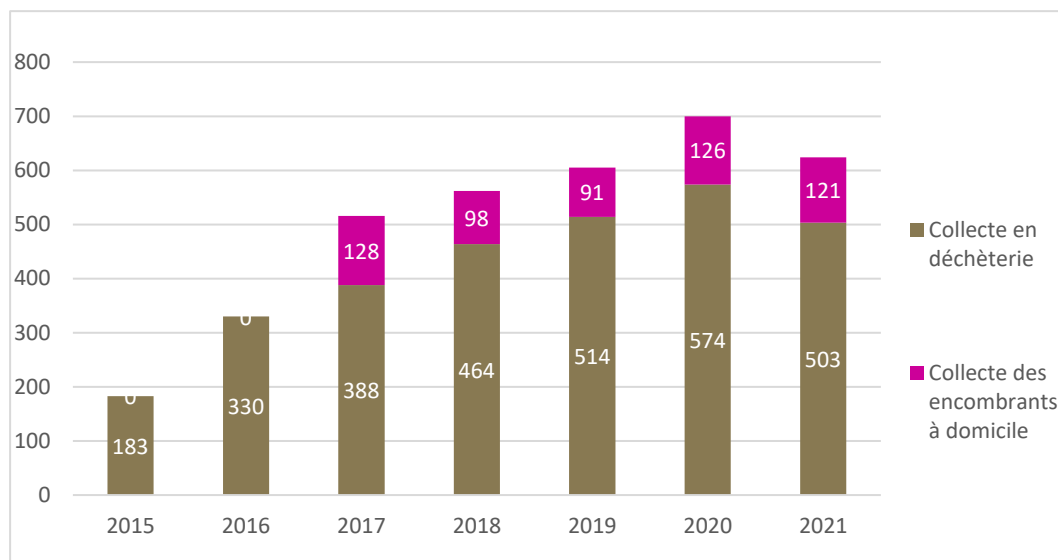
REEMPLOI

Au total en 2021, 184 tonnes d'objets ont été réemployés.

Le comptoir du réemploi

Tonnages d'objets collectés par le comptoir du réemploi

En 2021, 624 tonnes ont été collectées par le comptoir du réemploi (700 en 2020), soit une diminution de près de 11 % par rapport à 2020.



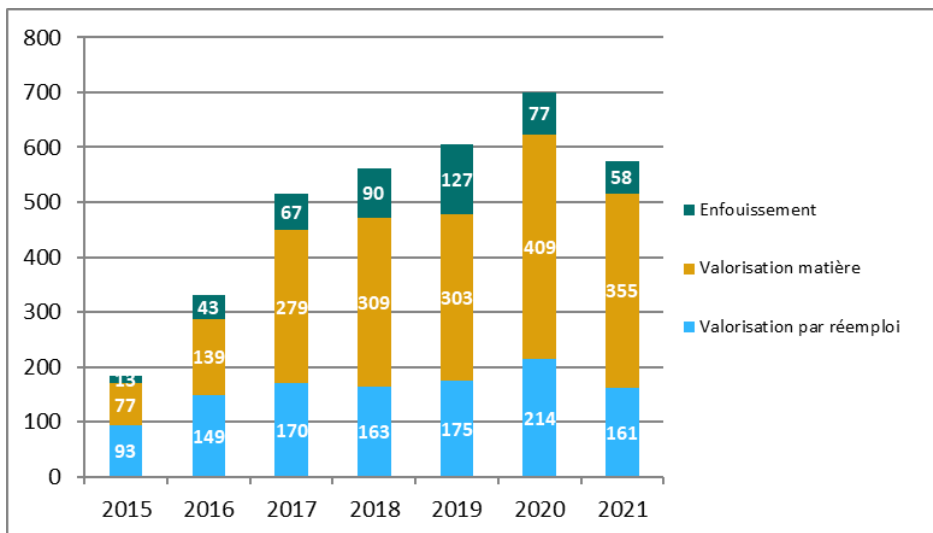
503 tonnes proviennent des locaux réemplois positionnés sur les 12 déchèteries continentales, ce qui représente 81 % des apports.

Valorisation des objets collectés

La valorisation se fait de deux manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente au Comptoir du Réemploi (principalement meubles, maison, déco, vaisselle et produits culturels),
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton).

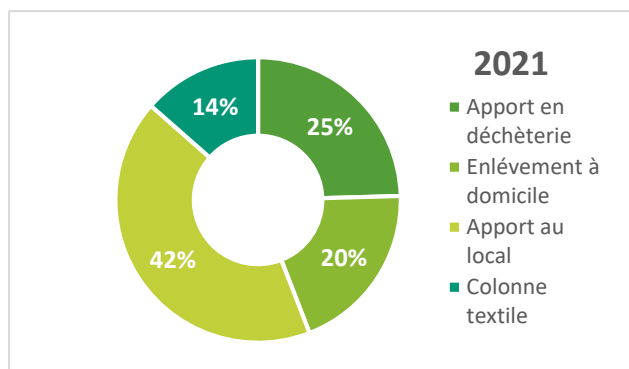
90 % des apports ont été valorisés en 2021 (89 % en 2020), soit 516 tonnes. Le taux d'objets réemployés diminue légèrement en 2021 et passe de 31 % en 2020 à 28 %.



La recyclerie Modern'Strouilh à Groix

Tonnages d'objets collectés par Modern'Strouilh

En 2021, environ 28 tonnes d'objets ont été collectés par Modern Strouilh (22 tonnes en 2020)



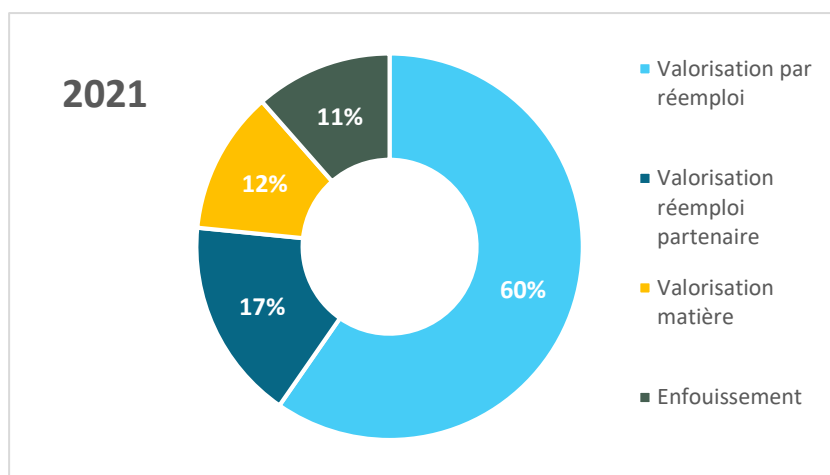
39 % des apports provient du local réemploi et de la colonne à textile situés sur la déchèterie

Valorisation des objets collectés

La valorisation se fait de trois manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente par modern Strouilh,
- Valorisation par réemploi par des partenaires de l'association (Book hémisphère, Rétritex Emmaus, médiathèque de Groix...),
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton).

77 % des apports ont été valorisés par réemploi en 2020 (dont 17 % par les partenaires), soit 22,7 tonnes sur les 29,6 tonnes collectées.



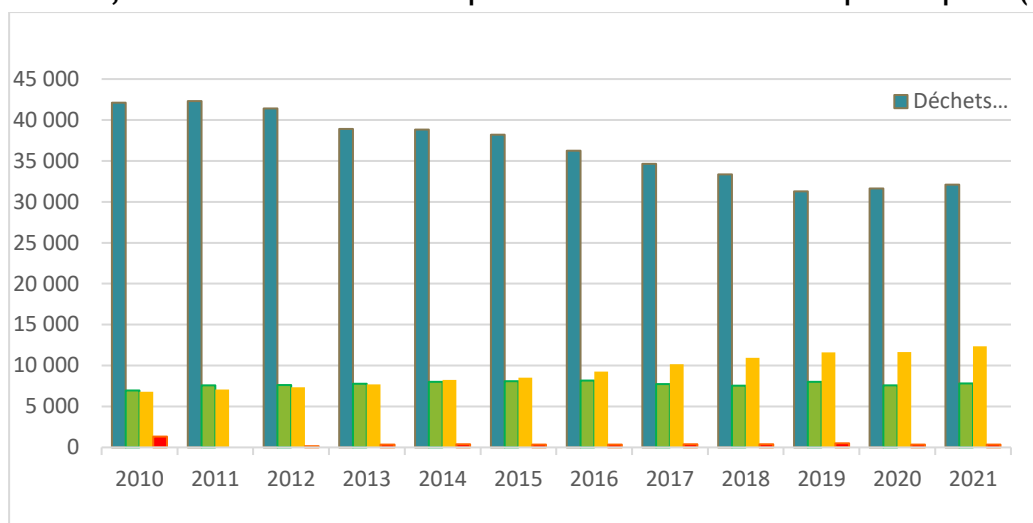
A noter que la recyclerie a connu des périodes de fermeture liées à la crise sanitaire également en 2021.

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Les tonnages collectés en porte à porte

En 2021, 40 % des déchets collectés proviennent de la collecte en porte à porte (43 % en 2020).



Depuis 2010, les tonnages collectés en porte à porte sont les suivants :

TONNES PAR AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets Ménagers Résiduels	42 101	42 295	41 409	38 897	38 821	38 207	36 240	34 641	33 353	31 278	31 620	32 106
Biodéchets	6 936	7 588	7 611	7 758	8 008	8 082	8 149	7 718	7 531	8 027	7 591	7 812
Emballages	6 806	7 086	7 365	7 693	8 247	8 511	9 248	10 161	10 959	11 621	11 650	12 357
Cartons de professionnels	1 333		142	330	376	333	348	382	403	517	355	364

Au 01/01/2014, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet ont fusionné. Les tonnages ont été additionnés entre 2010 et 2013.

Les années 2020 et 2021 sont des années particulières du fait de la crise sanitaire et de la reprise économique qui a suivie, de ce fait on constate :

- Augmentation des Déchets Ménagers Résiduels après une nette diminution de 2010 à 2011,
- Poursuite de l'augmentation des tonnages d'emballages depuis 2016,
- Nouvelle augmentation des biodéchets après la baisse de 2020 liée à la fermeture des restaurants et cuisines collectives.

→ Détail de la collecte en PAP sur Groix :

GROIX		2020	2021	Variation
DMR	Caisson (20m3)	52	58	
	Tonnage	539,8	523,22	↘ 3,1%
Emballages	Caisson (30m3)	39	42	
	Tonnage	147,8	179,82	↗ 21,7%

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

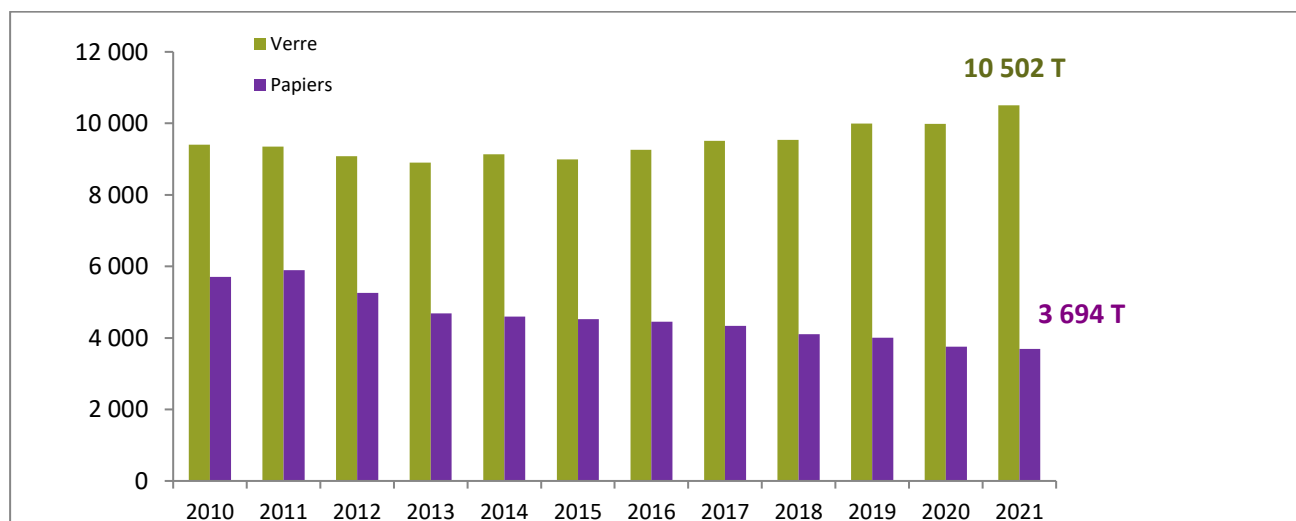
Les tonnages collectés en apport volontaire

En 2021, 11 % des déchets collectés proviennent de la collecte en points d'apport volontaire. (12 % en 2020).

En 2021, près de 10 500 tonnes de verre et 3 6690 tonnes de papier ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit par rapport à 2019 :

- Hausse de 5 % pour le verre,
- Baisse de 2 % pour le papier.

Depuis 2011 les tonnages de papier collectés sont en baisse.



TONNES PAS AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Verre	9 404	9 347	9 083	8 906	9 133	8 993	9 265	9 516	9 540	9 991	9 984	10 502
Papiers Magazines Journaux	5 709	5 899	5 262	4 689	4 601	4 521	4 453	4 339	4 103	4 010	3 753	3 694

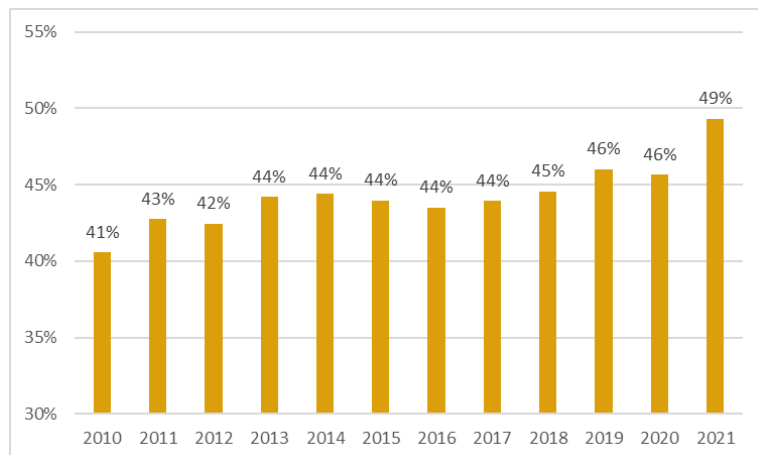
LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN DECHETERIE

Tonnage collecté en déchèterie

En 2021, 49 % des déchets collectés proviennent des déchèteries.

On constate une augmentation de 3.7 % par rapport à 2020 (les sites avaient été fermés pendant 7 semaines puis réouverts progressivement avec contrôles d'accès lors de la crise sanitaire).

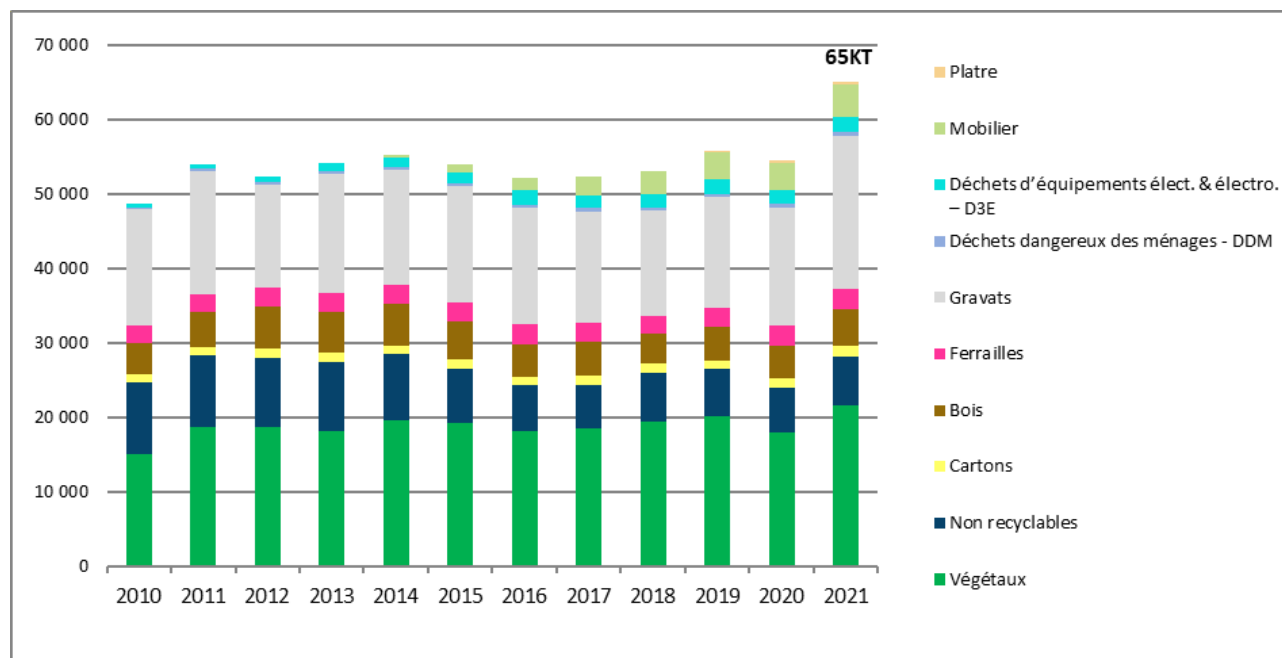
La part des déchets collectés en déchèterie est en constante augmentation depuis 2010.



Depuis 2018, la part des déchets issus des déchèteries est supérieure à la part de déchets issus de la collecte en porte à porte.

Part des déchets issus des déchèteries

En 2021, environ 65 000 tonnes de déchets ont été collectées sur les 13 déchèteries du territoire. C'est 10 500 tonnes de plus que l'an passé.



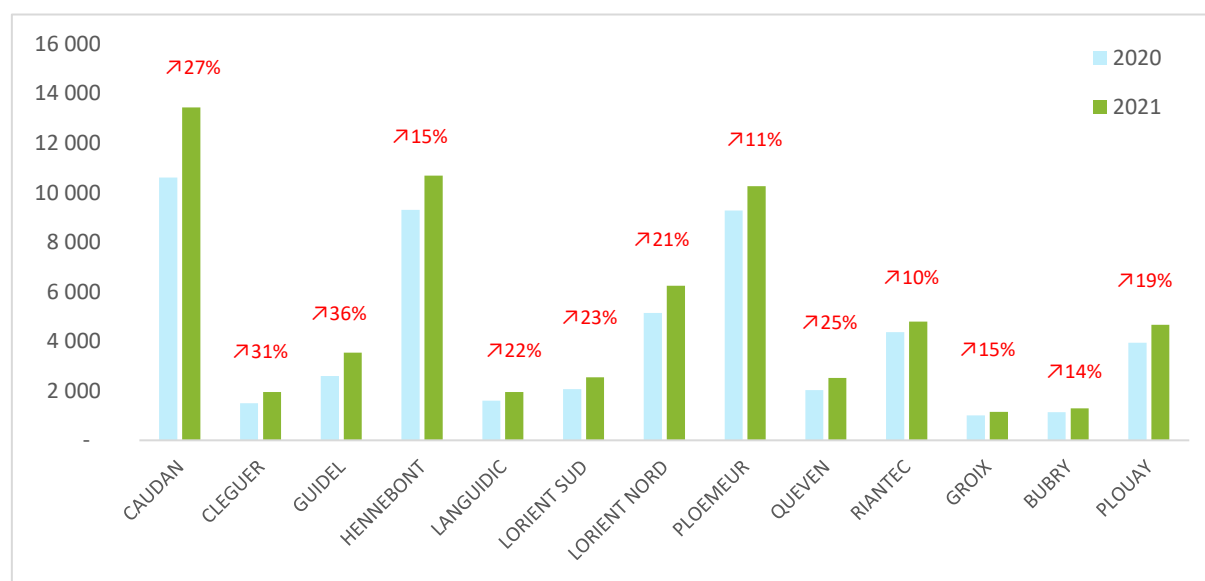
On constate une forte augmentation des gravats (+30 %), des végétaux (20 %) et des cartons (17 %).

TONNES PAR AN	2010	2019	2020	2021
Végétaux	15 084	20 080	17 900	21 505
Non recyclables	9 548	6 350	6 039	6 538
Cartons	1 112	1 224	1 268	1 484
Bois	4 138	4 422	4 477	4 905
Ferrailles	2 405	2 642	2 669	2850
Gravats	15 605	14 832	15 744	20 538
Déchets dangereux	260	431	569	560
D3E	471	1 950	1 786	1932
Plâtre		243	408	435
Mobilier		3 607	3652	4 310
TOTAL	48 623	55 781	54512	65 057

Les apports les plus importants sont toujours les végétaux (33 %), les gravats (32 %) et les encombrants (10 %). Les tonnages de déchets de mobilier et de plâtre continuent d’augmenter.

Tonnage collecté en fonction des sites

Caudan est le site qui enregistre les apports les plus importants en 2021. Hennebont et Ploemeur sont les deuxième et troisième déchèteries les plus importantes en terme de tonnage. A noter qu’en 2020, au début de la crise sanitaire, les déchèteries ont été fermées et réouvertes progressivement sur contrôles d’accès.



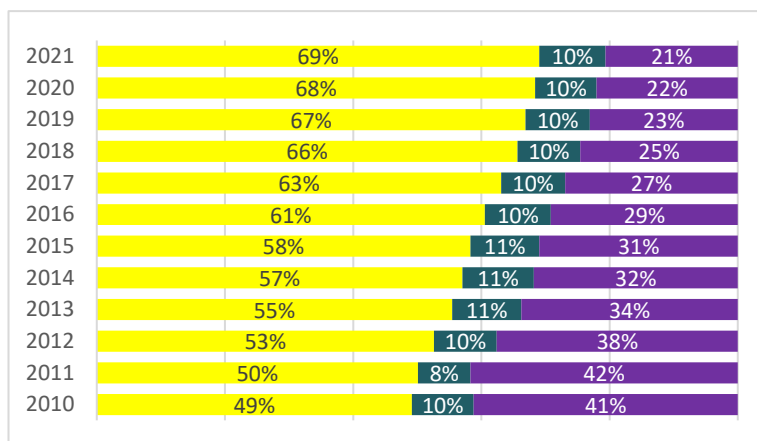
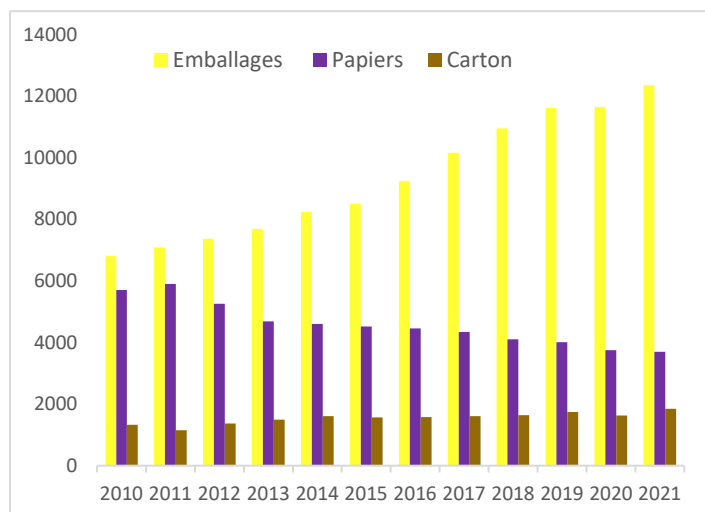
À noter que les gravats et les déchets végétaux de Groix ne sont pas comptabilisés (non pesés, et traités par compostage sur l’île).

LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

LA VALORISATION DES DECHETS TRIES AU CENTRE DE TRI

Les tonnages entrants au centre de tri

En 2021, le centre de tri a traité 17 900 tonnes de déchets pour le compte de Lorient Agglomération, soit 5 % de plus que l'année dernière. Cette hausse est en partie due à la reprise économique.



Les emballages sont les déchets issus de la poubelle jaune (collecte en porte à porte). Les cartons sont issus à la fois de la collecte en porte à porte des professionnels et de la collecte en déchèterie. Les papiers journaux et magazines proviennent de la collecte en points d'apport volontaire.

L'augmentation des flux d'emballages se poursuit suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2016.

La baisse des tonnages de papier se poursuit. Ce phénomène est lié, d'une part à la prévention qui propose l'affichage de l'étiquette STOP PUB sur les boîtes aux lettres et d'autre part, à la numérisation qui fait également diminuer les tonnages de papiers collectés.

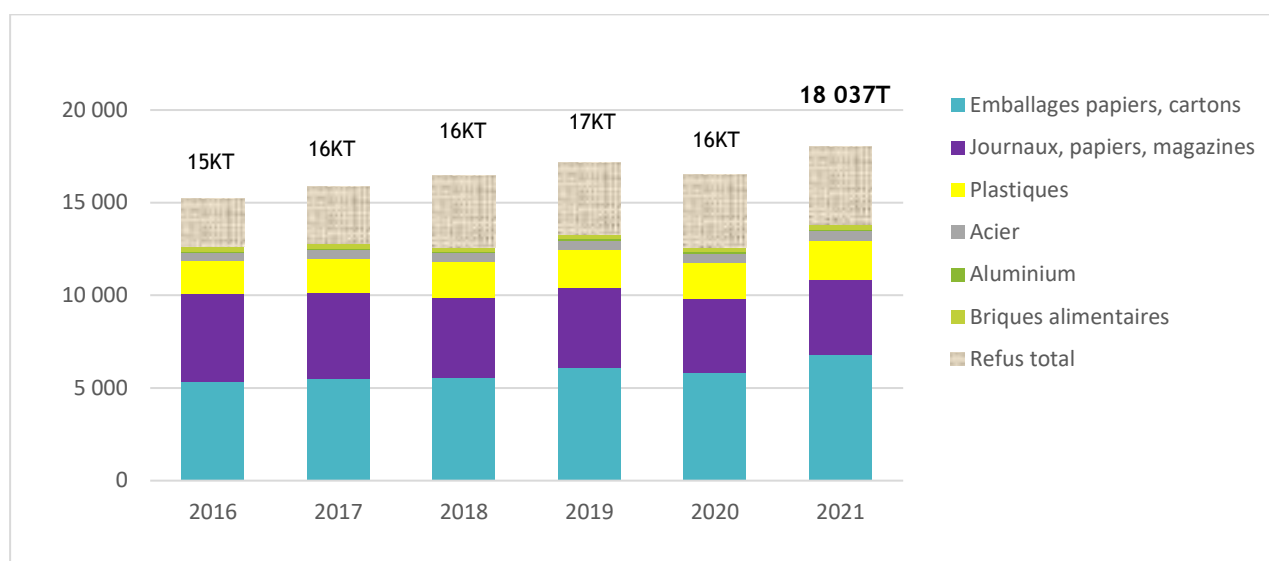
Une augmentation du flux carton est constatée suite à la reprise économique après crise sanitaire et au changement de comportement de l'utilisateur dans ses achats.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages entrants 2019/2020/2021 comparativement à 2010.

TONNES / AN	2010	2019	2020	2021
Emballages	6 806	11 621	11 650	12 358
Carton	1 333	1 741	1 629	1 848
Papiers	5 709	4 010	3 753	3 694
Total	13 848	17 372	17 032	17 900

Le recyclage des matières issues du centre de tri

Hormis les refus de tri, tous les déchets sortants du centre de tri font l'objet d'une valorisation matière.



Les flux les plus importants sont les emballages cartonnés et les journaux, papiers et magazines, les « fibreux ». Ces deux flux représentent à eux seuls 60 % des matières valorisées issues du centre de tri.

Les refus de tri sont de plus en plus importants. Ils représentaient 17 % en 2016 et représentent désormais 23 % des flux issus du centre de tri (Le taux de refus comprend également les caractérisations effectuées sur le flux papier issus des collectes en points d'apports volontaires - et non seulement les taux de refus du bac jaune). Les usagers semblent donc trier davantage, mais des efforts sur la qualité du tri restent à faire.

Le tableau ci-dessous détaille les quantités recyclées depuis 2016 (année de mise en place des consignes d'extension de tri) :

	QUANTITÉ RECYCLÉE (TONNES)						Évolution 2020/2021
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Acier	471	479	497	486	506	512	+1%
Aluminium	66	53	66	80	69	90	+ 31%
Briques alimentaires	250	256	216	246	232	238	+ 2%
Emballages papiers, cartons	5 336	5 493	5 550	6 084	5 850	6 831	+ 17%
Journaux, papiers, magazines	4 767	4 627	4 313	4 323	3 963	3 997	+ 1%
Plastiques	1 736	1 869	1 965	2 056	1 954	2 138	+ 9%
Refus	2 585	3 116	3 849	3 884	3 935	4 232	+8%
Total	15 211	15 894	16 457	17 159	16 509	18 037	+9%

La différence entre le tonnage entrant et le tonnage sortant s'explique par le stockage en fin d'année et « le taux de freinte » (pertes liées au passage des déchets sur les lignes de tri, notamment la part d'humidité perdue entre le vrac entrant et les balles sortantes).

Les baisses constatées entre 2019 et 2020 sont dues à l'arrêt provisoire du centre de tri pendant une partie de la crise sanitaire.

LA VALORISATION DES BIODECHETS

Compost produit :

2019	2020	2021
2673 T	3596 T	3387 T

Les données ont été arrondies

7 812 tonnes de biodéchets ont été collectées.

Aucun chargement de biodéchets n'a été déclassé et détourné vers les DMR.

2 394 tonnes de structurant ont été ajoutées.

Au total, 3 387 tonnes de compost ont été produites.

A partir de novembre 2021, suite à l'investigation de certains tunnels de l'UTB, les biodéchets ont été réceptionnés sur le site de Caudan, traités sur Pont-Scorff puis renvoyés pour maturation sur le site d'ADAOZ.

Le refus de criblage s'élève à 1 329 tonnes en 2021, il s'agit de mélanges de films plastiques et de gros structurants non dégradés (ligneux bois). Ce refus est enfoui à l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

L'agriculture est le principal débouché. Les agriculteurs locaux sont privilégiés (20 km autour de Caudan). La distribution gratuite, en vrac, lors de manifestations publiques est, également, fortement appréciée des habitants. Plus de 100 tonnes par an sont ainsi valorisées par Lorient Agglomération.



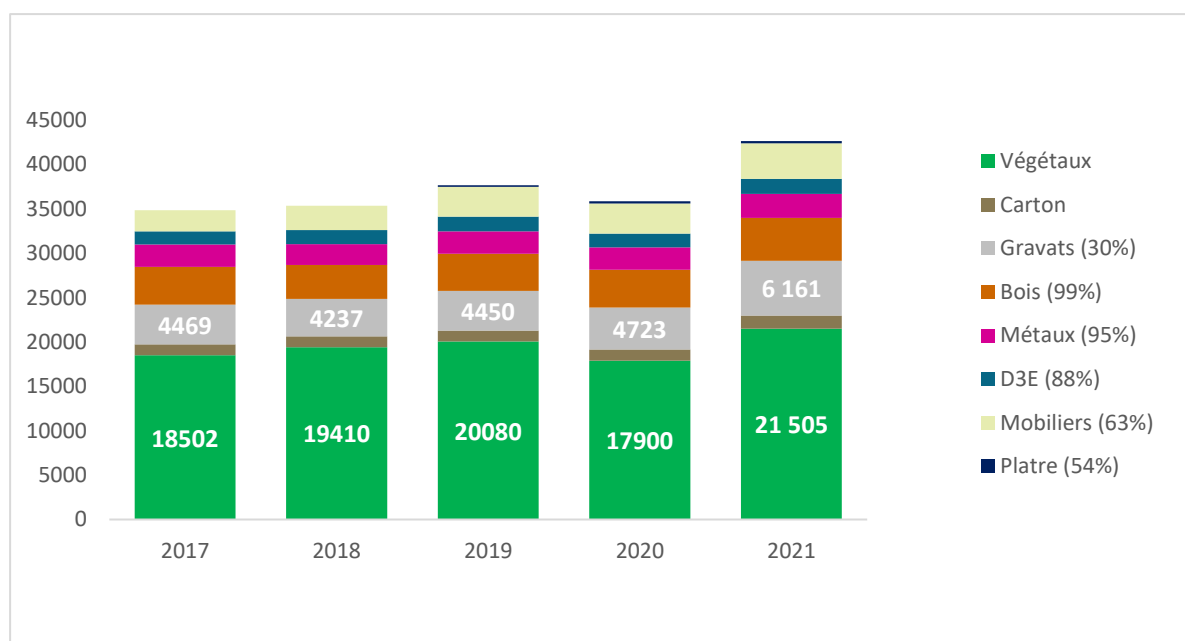
Figure 1 - L1-S.LOREC

La promotion de la filière et sa valorisation passe par la diversification des débouchés, c'est pourquoi depuis le 1^{er} octobre 2019, une partie du compost produit est également ensaché et vendu à la boutique du comptoir du réemploi. La mise en sac semble susciter l'intérêt des utilisateurs car ce mode de conditionnement du produit présente des avantages en matière de confort d'utilisation, de transport et de stockage. En retour, l'ensachage et son packaging est un formidable vecteur de communication et de prévention participant à renforcer et améliorer la qualité du tri.

À Groix, deux types de compost sont produits sur la plateforme de compostage de Groix. Une fois obtenu et après analyse, ils sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs. En l'absence de pont bascule, les déchets et les composts produits ne peuvent être pesés.

LA VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES

Tonnages valorisés sortant des déchèteries :



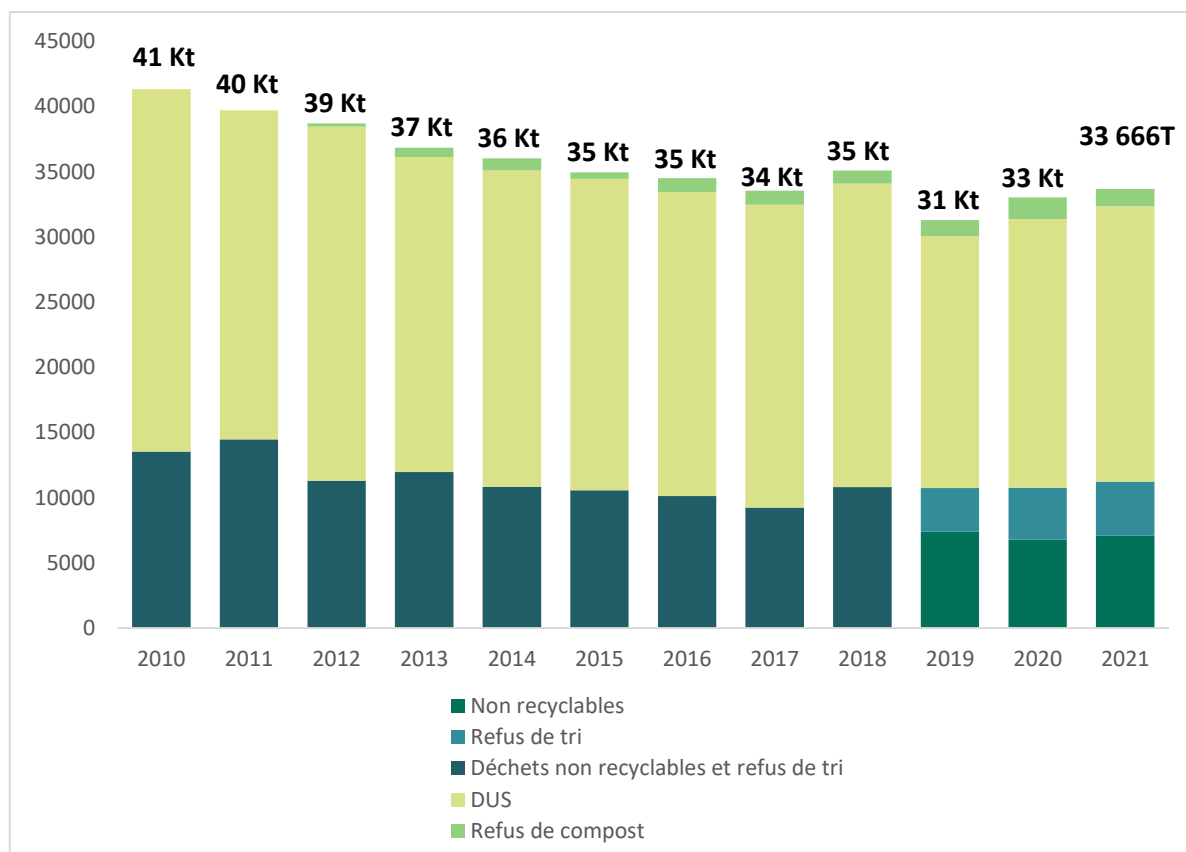
Taux de valorisation de chaque filière indiquée par les repreneurs

	TRAITEMENT OU VALORISATION
Déchets non recyclables	Enfouissement
Métaux	Recyclage matière
Bois	Recyclage matière
Gravats	Enfouissement ISDI et Valorisation matière (criblage, concassage, recouvrement d'alvéole de l'ISDND de Kermat à hauteur de 18%)
Déchets végétaux	Recyclage organique
Mobilier	« Multi filières » : Recyclage matière, valorisation énergétique dont CSR, Enfouissement
Textiles	Recyclage matière
Plâtre	Recyclage matière
Cartons	Recyclage matière
Batteries	Recyclage matière
D3E	Recyclage matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques	Valorisation énergétique (destruction thermique majoritairement)
Lampes et néons	Recyclage matière

LES DECHETS ENFOUIS A L'ISDND DE KERMAT

Les déchets enfouis au niveau de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) de Kermat sont :

- Les déchets issus de la collecte en porte à porte (poubelle bleue) après traitement à l'unité de traitement biologique. Ces déchets sont appelés DUS (déchets ultimes stabilisés),
- Les déchets non recyclables provenant des déchèteries et des apports directs au centre ADAOZ par les structures autorisées,
- Les refus du centre de tri (issus des collectes de Lorient Agglomération ainsi que de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan),
- Les refus de compost.



Jusqu'en 2018, les encombrants et les refus de tri étant mélangés au moment du transport, il n'était pas possible de dissocier les tonnages. Depuis 2019, il est désormais possible de les dissocier.

Malgré une diminution des tonnages depuis 2010 à hauteur de 30 %, la situation liée au contexte sanitaire a eu un effet sur la production de déchets à la hausse sur le territoire depuis 2020 (fermeture du centre de tri et des déchèteries en 2020, dégradation du geste de tri, reprise économique en 2021, modification du cadre de vie ,...)

Les Déchets Ultimes Stabilisés (DUS) représentent 62.7 % des déchets enfouis en 2021, les encombrants 21.1 %, les refus de tri 12.3 % et les refus de compost 3.9 %.

Le tableau ci-dessous détaille les différents flux de déchets enfouis depuis 2010 :

	2010	2019	2020	2021	2020 -2021
Déchets non recyclables + refus de tri	13533	10737	10755	11230	+4%
DUS	27794	19334	20621	21107	+2%
Refus de compost		1228	1669	1329	-20%
TOTAL	41328	31299	33045	33666	+1.9%

On constate une augmentation entre 2020 et 2021 de +485 tonnes de DUS qui est en corrélation avec une augmentation des DMR de +2 %. Dans ce même temps la reprise de l'activité économique a généré une production d'encombrants plus importante à savoir +314 tonnes entre 2020 et 2021.

Le traitement des déchets par stabilisation permet de réduire le tonnage de déchets enfouis :

En 2021, le traitement par stabilisation a permis de perdre en moyenne 35.2 % de la masse des déchets entrants avec notamment une performance de perte massique en hausse entre 2020 et 2021.

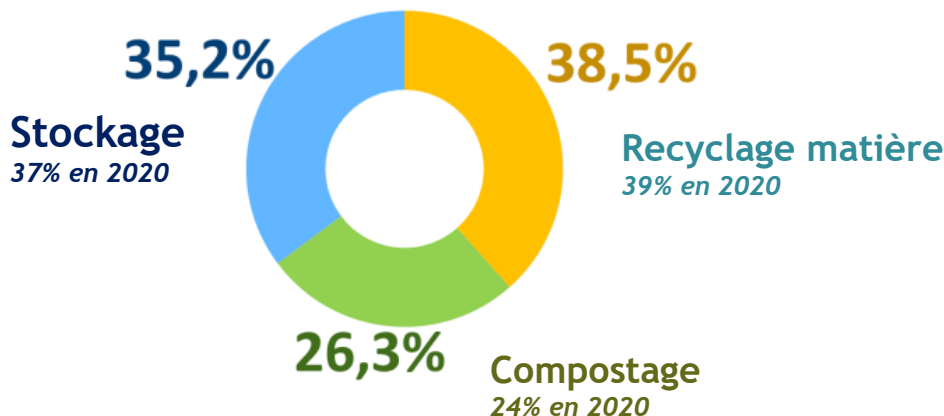
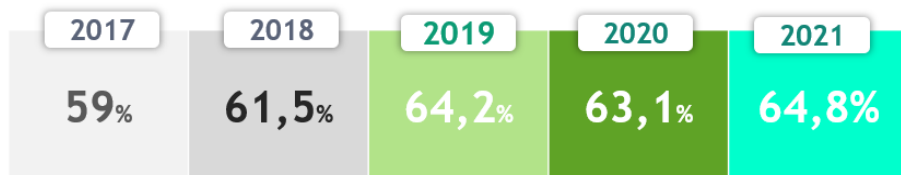
Les ferrailles sont également extraites des déchets ménagers résiduels. Ainsi, 206 tonnes de ferrailles issues des DMR ont été recyclées en 2021. Les refus de compost ont diminué entre 2020 et 2021.

Le compost produit est de très bonne qualité et respecte la norme NFU 44-051 révisée ainsi que les certifications AB et ASQA qui ont été reconduites en Janvier 2022.

LE TAUX DE VALORISATION MATIERE

Malgré la baisse de la valorisation matière des déchets collectés en 2020 liée à la crise sanitaire et aux fermetures de certains sites, on constate une nouvelle hausse en 2021. Ce taux atteint désormais presque 65 %.

Lorient Agglomération dépasse ainsi l'objectif 2020 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (55 %) et approche déjà de l'objectif 2025 (65 %).



Les déchets valorisés sont recyclés (39 %) ou composté (26%). 35 % des déchets collectés ne sont pas valorisés.

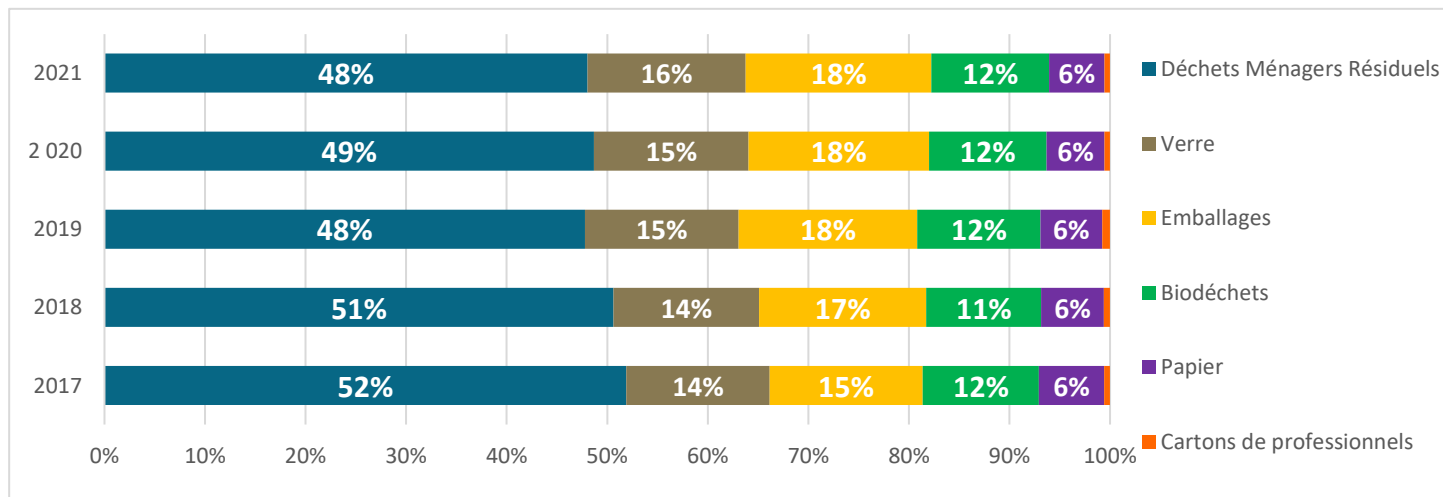
Matières valorisables captées via les collectes de proximité

En 2021, le taux de matière valorisable captée via les collectes de proximité atteint les 52 %

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de matière valorisable captée (%)	48%	49%	52%	51%	52%

Ce taux peut encore augmenter car une part importante de déchets valorisables se trouve toujours dans la poubelle bleue.

Détails des collectes via les collectes de proximité :

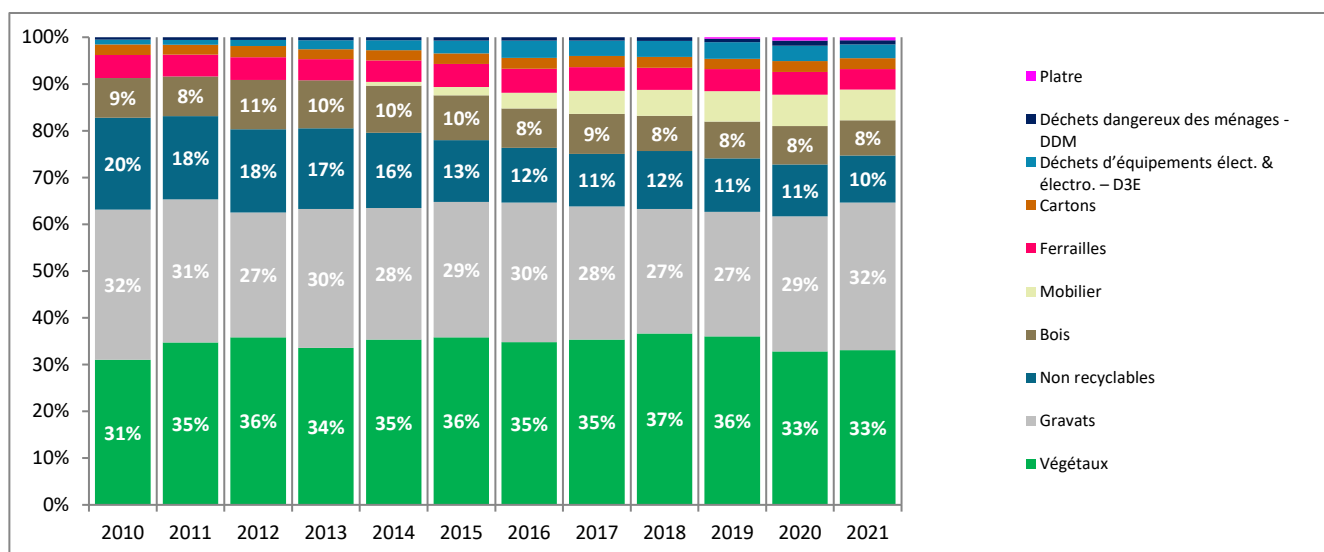


Matières valorisables captées en déchèterie

En déchèterie, malgré un taux de valorisation qui ne cessait d'augmenter depuis 2010 une légère baisse se poursuit depuis 2020.

ANNEES	2010	2019	2020	2021
Taux valo	57%	68%	66%	64%
Valo orga	31%	36%	33%	33%
Valo matière	26%	32%	33%	31%

Répartition des flux valorisables :





COMMUNICATION, ANIMATIONS ET RELATIONS USAGERS

ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA QUALITÉ DU TRI

ACTIONS D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DU TRI

L'information sur la qualité du tri aux administrés des 25 communes de Lorient Agglomération relève de l'action d'une équipe de 5 agents suivi qualité (ASQ) et de leur encadrant. Ces derniers sont répartis par secteur géographique, mais ils peuvent être amenés à effectuer ponctuellement des missions en groupe, comme lors de campagnes de sensibilisation en porte à porte dans les copropriétés ou habitat vertical. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des élus communaux et de leurs services au quotidien.

Concernant l'amélioration du tri dans l'habitat vertical, une nouvelle action a été programmée sur le secteur de Kervénanec Nord à Lorient, dans le cadre de la convention « PLAN PROPRETE/NETTOIEMENT » entre Lorient Habitat et la ville de Lorient. Elle a été menée par le service prévention-sécurité de la ville de Lorient et a concerné 420 logements. En soutien à l'opération, Lorient Agglomération a mis à disposition des supports de sensibilisation (affiches, dépliants, sacs de pré-collecte) et sensibilisé deux volontaires services civiques sur le parcours pédagogique du centre de tri des emballages.

ACTIONS LIEES A L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES ET DES ADMINISTRATIONS

Les interventions assurées sur le tri et la prévention des déchets auprès des administrations ont été les suivantes :

- sensibilisation sur site du personnel périscolaire de l'école Prat Foen à Guidel ;
- sensibilisation sur site du personnel d'entretien de la ville de Larmor-Plage ;
- sensibilisation sur site du personnel de la Mission Locale à Lorient ;
- accueil d'élus et agents de la ville de Quéven au centre de tri des emballages.

Le service de prévention a également participé à la mise à jour de la convention 2021-2027 entre Lorient Agglomération et l'Université de Bretagne Sud sur le volet « tri & réduction des déchets ».

ACTIONS LIEES A L'EXEMPLARITE DANS L'ÉVÈNEMENTIEL

En 2021, l'évènementiel culturel et sportif a pu reprendre progressivement à partir du mois de juin avec l'assouplissement des règles sanitaires liées à la crise covid-19 et la mise en place du pass sanitaire. Le service de prévention des déchets a ainsi pu accompagner 24 évènements avec des conseils sur la réduction des déchets, la mise à disposition de points tri et de signalétique relative aux consignes de tri, sans oublier la sensibilisation des référents déchets ou des bénévoles chargés du suivi du tri sur les manifestations. Parmi les rendez-vous accompagnés, citons 4 évènements nautiques sur le site de Lorient La Base ainsi que le Festival Interceltique de Lorient (dans une formule très réduite), le Festival du Film Insulaire de Groix ou le Grand Prix cycliste de Plouay, sans oublier l'accueil de l'étape du Tour de France à Lorient. Les points tri ont été déployés sur 3 évènements uniquement.

Le service de prévention a également assuré les actions suivantes :

- Acquisition de 5 nouveaux points tri pour les besoins de l'évènementiel sur Groix ;
- Collecte solidaire de téléphones d'occasion en partenariat avec Ecosystem dans le cadre de l'accueil de l'étape du Tour de France. 131 téléphones ont ainsi pu être collectés pour une valeur de 1 500 euros.
- Accompagnement de l'entreprise de traiteur évènementiel K5 by Paul dans le cadre de sa démarche de RSE : accueil du personnel au centre de tri des emballages et au centre de stockage des déchets ultimes, ainsi que la réalisation d'un diagnostic des déchets produits sur le site de production. Ce travail a été complété par une mission de stage étudiant visant à adapter les choix de contenants aux pratiques « zéro déchet ».
- Mise à disposition d'une dotation permanente de bacs « manifestations » pour les besoins du Syndicat Mixte des Haras d'Hennebont ;

- Contribution au dossier de renouvellement de DSP des équipements communautaires suivants : Hydrophone et Patinoire de Lanester.

Enfin, le service de location de gobelets réutilisables a redémarré en douceur après une interruption complète durant l'année 2020. Seulement 5 locations ont été prises en charge en 2021 pour un total de 2 600 gobelets empruntés.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ECORESPONSABLES

Mise à jour, retraitage et diffusion des supports et dépliants

Les supports suivants ont été mis à jour :

- dépliant « collecte des encombrants » ;
- dépliant « réemploi » ;
- dépliants « soutiens » ;
- dépliant « Guide pratique des déchèteries » ;
- dépliant « Guide du tri ».

Un réassort de 3 000 sacs de précollecte a également été réalisé.

Enfin, signalons que la campagne régionale « Balade sur les îles terminée, pour vos déchets aussi il est temps de rentrer ! » a été relayée en partenariat avec la Compagnie Océane sur la liaison maritime avec Groix.

Sensibilisation des hébergeurs touristiques

La sensibilisation des hébergeurs touristiques au tri & à la réduction des déchets s'est poursuivie en 2021 avec l'animation d'un atelier sur le thème « Valoriser ses biodéchets et végétaux au jardin, pour un tourisme responsable ». Ouvert aux gérants de gîtes et chambres d'hôtes, il n'a cependant réuni que 10 participants.

Sensibilisation du monde de la plaisance

Afin de limiter le risque lié aux mauvaises pratiques d'élimination des fusées de détresse par les plaisanciers amateurs, un partenariat avec la SELLOR, qui gère une grande partie des ports de plaisance sur Lorient Agglomération a été instauré. En 2021, deux journées de sensibilisation ont été programmées à l'attention des usagers du port de Guidel. 31 personnes ont ainsi pu visiter le centre de tri des emballages et le centre de stockage des déchets ultimes.

Compostage en pied d'immeuble & en jardins familiaux

Lorient Agglomération poursuit l'accompagnement aux pratiques de recyclage des biodéchets et des végétaux sur plusieurs sites de jardins partagés et de jardins familiaux :

- Oasis de Kerihouais à Hennebont : suivi et retournement annuel du composteur collectif, 2 composteurs de 600L ;
- Jardins de Malachappe à Hennebont : suivi du compostage individuel en butte,
- Jardin « Bellevue sur le jardin » et jardin partagé de Kerfréhour à Lanester : suivi ponctuel des pratiques de compostage et de paillage,
- Jardin de la Maison pour tous à Inzinzac-Lochrist : accompagnement de l'utilisation du composteur de 300L,
- Jardin « Les coccinelles » de Polygone Frébault à Lorient : suivi mensuel des pratiques avec un pavillon de compostage de 4 000L.

Déploiement d'une Matériauthèque expérimentale

L'objectif de la création d'une matériauthèque expérimentale est de permettre le don et le réemploi de matériaux de construction pour les particuliers sur un espace dédié en déchèterie.

La mise en place du projet « Préau des Matériaux » a fait ainsi l'objet de 2 stages et d'un apprentissage sur 2020 et 2021. La première phase (2020) a consisté à caractériser les gisements et les types de fonctionnements possible. L'ouverture du préau des matériaux a été repoussée en 2021 suite au contexte sanitaire peu favorable. La seconde phase (début 2021) a consisté en l'aménagement de l'espace prévu et la constitution d'un stock à partir d'avril 2021 pour une ouverture dès mai 2021 sur 3 jours puis sur 5 jours à partir d'août 2021.

Si les résultats de l'enquête usagers « Les habitants de Lorient Agglomération et la réduction des déchets au quotidien » en 2021 (mai-juin) montre pour l'instant un faible intérêt des usagers de Lorient Agglomération pour le Réemploi des matériaux, l'enquête de satisfaction réalisée fin août sur site a montré que 84 % des usagers sont satisfaits du nouveau service proposé.

Organisation des Ateliers du Faire Soi-Même

Dans le cadre du projet TER, Lorient Agglomération a souhaité contribuer à développer le « faire soi-même » par le biais de l'organisation d'ateliers de transmission des savoir-faire (ou ateliers « DIY » pour « Do It Yourself») destinés au grand public. La diffusion de bonnes pratiques dans différents domaines de la vie quotidienne (ménage, jardinage, ameublement, outillage, petite enfance, soins corporels, etc.) vise à rendre moins dépendant les citoyens des produits de consommation courante - souvent sureballés - et à allonger la durée de vie des objets usuels.

Pour cela, Lorient Agglomération a ouvert un local dédié situé sur la commune de Caudan au sein du bâtiment accueillant les ateliers d'une recyclerie du territoire.

Après avoir été repoussé d'un an, le déploiement du projet s'est effectué en deux temps :

- une première série de 8 ateliers itinérants sur les communes entre juin et juillet 2021 avec un total de 51 participants ;
- une inauguration officielle du local en septembre 2021 suivie d'un programme de 20 ateliers, dont 5 pendant la Semaine de réduction des déchets, pour 150 participants entre octobre et décembre 2021. Le taux de participation est ainsi de 90 %.

Les ateliers du faire soi-même sont ouverts à tous et avec un tarif compris entre 1 et 7,50 euros. Il s'agit d'un coût aidé dans la mesure où Lorient Agglomération verse 80 % de la rémunération aux intervenants, le montant à la charge des participants constituant les 20 % restants. A l'occasion de la Semaine de réduction des déchets, les ateliers ont été proposés gratuitement.

Parmi les ateliers proposés, deux ateliers sur le thème « Jardinage au naturel : en savoir plus sur le compostage et le paillage » ont été assurés en régie avec un jardin pédagogique créé sur le site ADAOZ comme support d'animation.

PARTICIPATION & ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EMBLEMATIQUES

Après un an d'interruption, la Semaine pour les alternatives aux pesticides a de nouveau pu être organisée du 20 au 30 mars par Lorient Agglomération et ses partenaires, le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel et le Syndicat de la vallée du Blavet.

Cet événement de 10 jours a permis la tenue de 40 animations sur 15 communes participantes de Lorient Agglomération. Plus de 1900 personnes et 940 scolaires ont pu être sensibilisés via des spectacles, des expositions, des ateliers, des salons, des démonstrations, etc. Cette édition a également été l'occasion de sensibiliser les agents communaux l'intérêt de la biodiversité et des plantes sauvages en ville.

Parmi ces rendez-vous, 7 distributions de compost et de broyats ont été programmées sur 7 communes différentes avec notamment 105 m³ de compost distribués.

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets a également pu de nouveau être organisée du 20 au 27 novembre. Le bilan des portes ouvertes des équipements de traitement proposées le 20 novembre est le suivant :

- 105 visiteurs sur ADAOZ + Recyclerie (156 visiteurs en 2019, 90 visiteurs en 2018). La jauge était de 100 places sur 10 créneaux dans la journée soit 10 visiteurs par créneaux.
 - 47 visiteurs sur Kermat (52 visiteurs en 2019, 75 visiteurs en 2018 pour la première édition). Jauge de 60 places environ sur 3 créneaux dans la journée soit 20 visiteurs par créneaux.
- Des ateliers du faire soi-même étaient également proposés avec 45 participants sur 5 séances pour une jauge totale de 50 places.

Enfin, la 3^{ème} édition de l'opération « Laisse parler ton cœur » s'est déroulée du 20 novembre au 5 décembre. La collecte a été organisée dans tous les points réemploi des déchèteries et à l'accueil de la Maison de l'Agglomération sur le continent. La recyclerie Modern Strouilh de Groix a bénéficié de deux points de collecte situés dans le point réemploi de la déchèterie de Kerbus ainsi que dans ses locaux.

- 1, 6 tonnes de jouets collectés par Réemploi & Cie sur le continent.
- Une demi-hotte a été collectée par Modern Strouilh.

565 kg de jouets avaient été collectés en 2019 et 370 kg en 2018 (pas d'édition en 2020). Le tonnage de jouets collectés a donc plus que doublé depuis la dernière édition.

AUTRES ANIMATIONS REALISEES EN 2021

Visites pédagogiques des équipements de traitement des déchets

En complément des animations et visites mentionnées précédemment, Lorient Agglomération a pu accueillir deux groupes supplémentaires (étudiants et jeunes en insertion) sur le parcours pédagogique du centre de tri des emballages pour un total de 25 visiteurs.

Les visites au centre de tri ont ainsi pu reprendre avec un protocole adapté et une jauge plus réduite.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Lorient Agglomération s'appuie sur des associations locales reconnues par le monde de l'éducation pour sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets. Pour cela, 4 thématiques ont été proposées aux enseignants au cours de l'année scolaire 2020-2021, ainsi que deux circuits de visites pédagogiques :

- « Mon école Zéro déchet » : 3 classes bénéficiaires pour 128 élèves,
- « Lutte contre le gaspillage alimentaire dans mon école » : 5 groupes bénéficiaires (scolaires et périscolaires) pour 264 enfants,
- « Compostage et jardinage au naturel » : 11 classes bénéficiaires pour 249 élèves (comprenant le report des inscriptions de l'année précédente),
- « Le déchet, cette ressource ! » : 13 classes bénéficiaires pour 295 élèves (comprenant le report des inscriptions de l'année précédente),
- « Visite du centre de tri et de la recyclerie » : 18 classes bénéficiaires pour 407 élèves (comprenant le report des inscriptions de l'année précédente),
- « Visite de l'ISDnd de Kermat » : 3 classes bénéficiaires pour 50 élèves,

L'ensemble de ces programmes d'animation est confié à des associations prestataires dans le cadre d'un marché à bons de commande signé sur deux ans. L'année a de nouveau été perturbée par la crise sanitaire (deux confinements et de fortes contraintes en termes d'intervention en classe pour les animateurs missionnés) mais la plupart des animations ont pu être réalisées. Quand c'était possible, il a été proposé aux enseignants inscrits en 2019-2020 de bénéficier d'un report (avec leur nouvelle classe). Pour les thèmes « compostage et jardinage au naturel » et « Le déchet, cette ressource ! », ce principe de report a permis de réaliser deux années en une. Le programme le plus perturbé a été « Mon école zéro déchet » avec 1 annulation complète, aucune réunion ni comité de pilotage mis en place et des difficultés pour faire participer activement les enfants, notamment sur la phase de diagnostic des déchets au sein des établissements.

LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS

INDICATEURS DE SATISFACTION DES USAGERS

Des enquêtes de satisfaction sont menées régulièrement au sein de la Direction Gestion et Valorisation des Déchets. La prochaine aura lieu en 2023.

- **Rappel :** Menée en fin d'année 2018 auprès des habitants des 25 communes de l'Agglomération, l'enquête sur la qualité de service de la collecte, du tri et du traitement des déchets fait apparaître un taux de satisfaction plutôt élevé envers le service. 1741 habitants ont répondu à l'enquête.

> **83 % des personnes sont satisfaites de la collecte à domicile de leurs poubelles** (fréquence, rangement des poubelles suite à la collecte, sécurité...),

> **95,7 % des habitants déclarent utiliser les conteneurs d'apport volontaire pour y déposer le verre, les papiers et les textiles et 92,8 % des personnes sont satisfaites du dispositif** (nombre, localisation, signalétique...),

Les habitants souhaiteraient davantage de points d'apports à proximité de leur domicile et plus de propreté.

> **83,3 % des personnes sont satisfaites du service apporté par les déchèteries** (accueil, propreté, sécurité...),

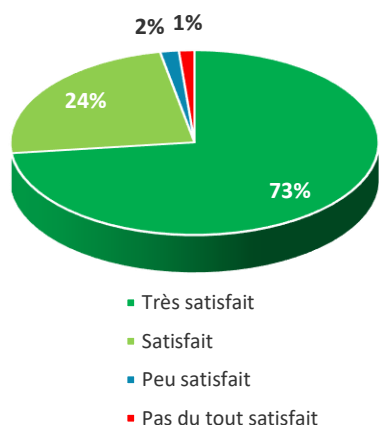
> **80 % des personnes sont satisfaites du service d'accueil téléphonique au numéro vert (0 800 100 601),**

> **86,3 % des personnes sont satisfaites de l'information donnée sur les déchets.**

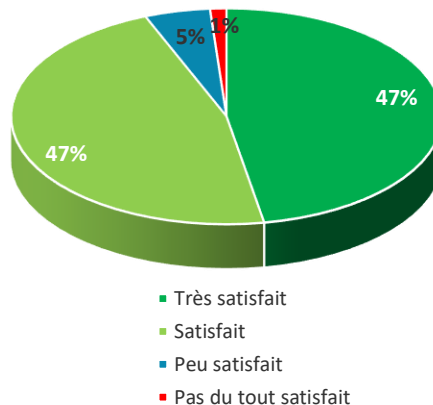
- **2021 :** Des mini enquêtes ont été réalisées dans le cadre du suivi de la satisfaction du service rendu par Lorient Agglomération suite à une demande particulière sur appel au numéro vert (demande de 1^{ère} dotation en bac, changement de dotation ou réparation de bacs) - Environ 800 foyers ont été contactés.

Des questions concernant la conformité de la réponse apportée, du délai d'intervention, de la satisfaction des échanges et du service ont été posées.

Avez-vous été satisfait du service?



Etes-vous satisfait du service de collecte des déchets?



- 97% des usagers sont satisfaits du service rendu,
- 94% des usagers sont satisfaits du service de collecte des déchets.

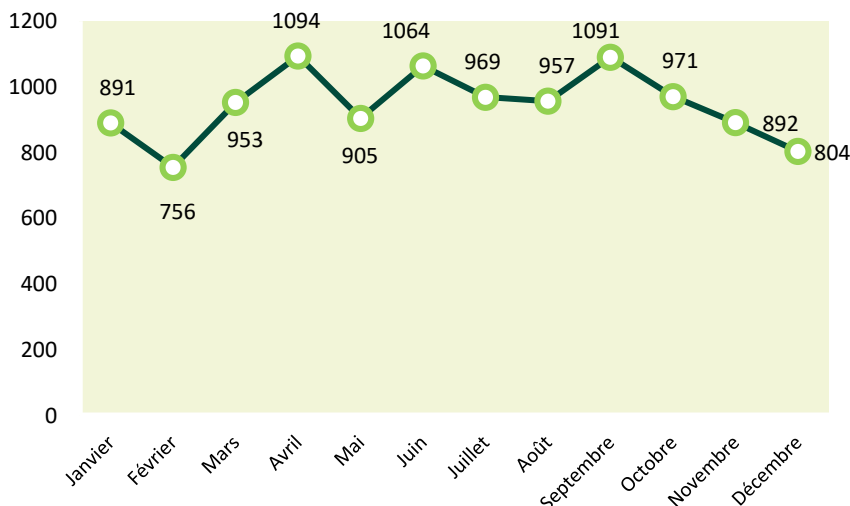
INDICATEURS DE TRAITEMENT DES SOLLICITATIONS DES USAGERS

Les indicateurs concernant les demandes des usagers et leurs traitements sont analysés à partir de la base de données du logiciel métier utilisé au quotidien pour la relation usagers, la gestion du parc de bacs et de sacs et pour la gestion de la facturation aux usagers (Redevance spéciale).

La majorité des demandes des usagers sont ainsi enregistrées dans ce logiciel pour y être ensuite traitées.

Analyse quantitative

Nombre de demandes (« tickets ») des usagers par mois



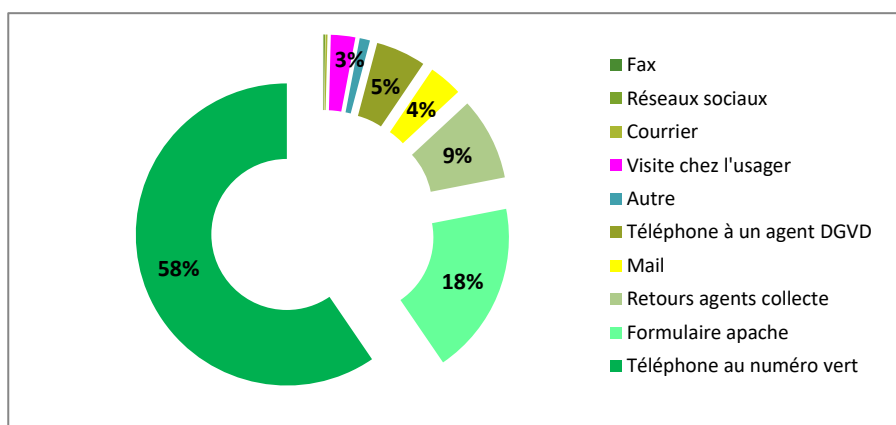
Au total, le service a enregistré 11 347 demandes (9 347 en 2020) de la part des usagers, soit une moyenne de 45 demandes par jour (37 en 2020).

Les demandes des usagers croissent nettement à partir sur les vacances de Printemps et d'été.

Les différents canaux utilisés par les usagers

Le canal favorisé par les usagers pour solliciter le service des déchets reste indéniablement le téléphone au Numéro Vert (58 % des demandes sont exprimées via ce canal - 60 % en 2020). L'utilisation des formulaires continue progressivement de prendre de l'ampleur (18 % en 2021 contre 16 % en 2020).

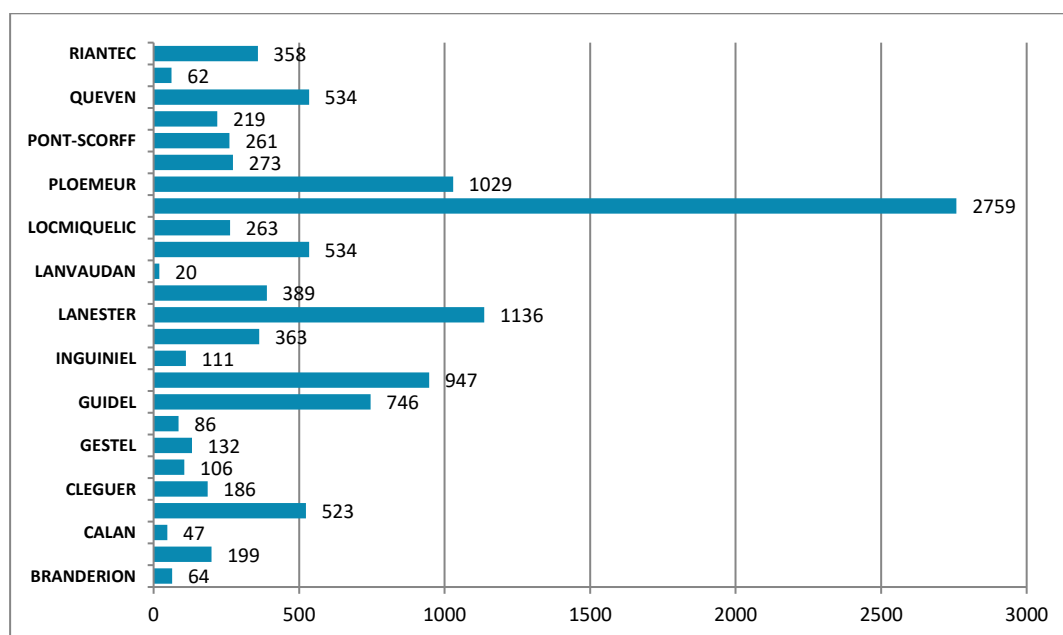
9 % des demandes sont liées à des remontées terrain (sensibilisation des agents de terrain pour les remontées).



En 2021, 6 616 tickets ont été créés par les agents du N°VERT suite à une demande des usagers (5 571 en 2020), ce qui représente 37 % des appels reçus. Pour les autres demandes, les agents d'accueil sont en capacité de répondre directement à l'utilisateur sans solliciter l'exploitation (horaires des déchèteries, numéro du service de collecte des encombrants à domicile, règle relative aux jours fériés, etc...) Ainsi, le N°VERT aurait reçu environ 18 000 appels en 2021, avec un pic d'appels d'avril à septembre suite à la mise en place du projet de contrôle d'accès en déchèteries.

De plus, 983 tickets sur l'année sont créés suite à la remontée des agents de terrain, d'un constat sur le terrain ou d'une caractérisation anormale (erreurs de tri très importantes sur un secteur).

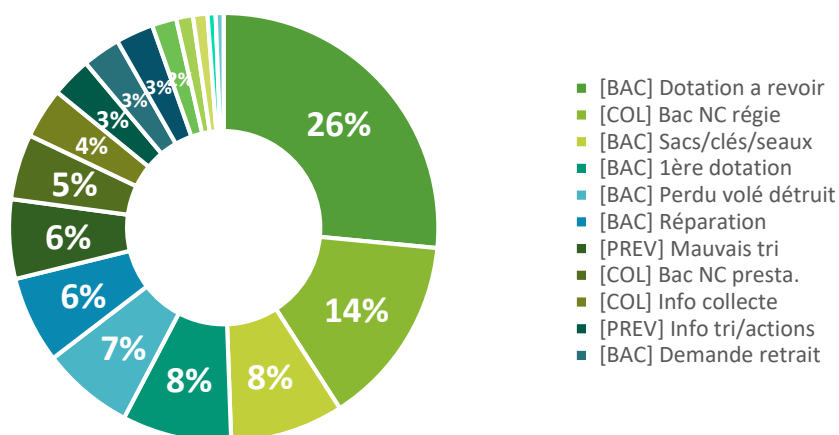
Nombre de tickets (demandes) créés par commune



Rapporté aux nombres d'habitants par communes, les habitants qui ont le plus sollicité le service en 2021 viennent des communes de Gâvres (15 % de la population), Bubry et Port-Louis (8 %), et principalement sur la période estivale de juillet et août.

Motifs de sollicitation pour création de tickets

Le principal motif de sollicitation est la demande de changement du volume du bac (26 % des demandes). Cette forte demande est à lier avec la politique d'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue menée sur le territoire depuis 2017. 19 % des sollicitations tickets concerne une réclamation pour un bac non collecté.



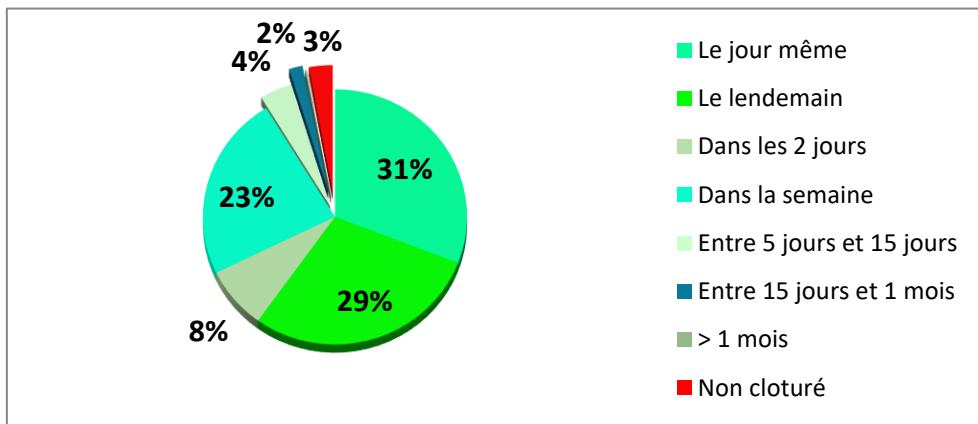
Ces différentes demandes usagers sont principalement traitées par un des services suivants :

- Le service relations usagers et qualité du tri,
- Le service prévention,
- Le service collecte,
- Le service maintenance et livraison des bacs.

Analyse qualitative

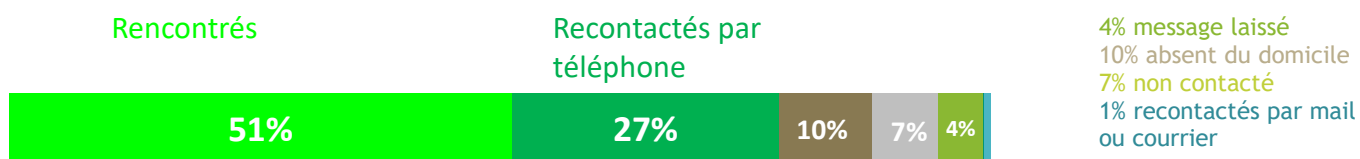
Délais de clôture des tickets

60 % des tickets sont traités le jour même ou le lendemain, et 97 % des tickets sont traités dans le mois.



Actions effectuées auprès des usagers

En 2021, l'action effectuée auprès des usagers est précisée pour 63 % des échanges (contre 59 % en 2020) :

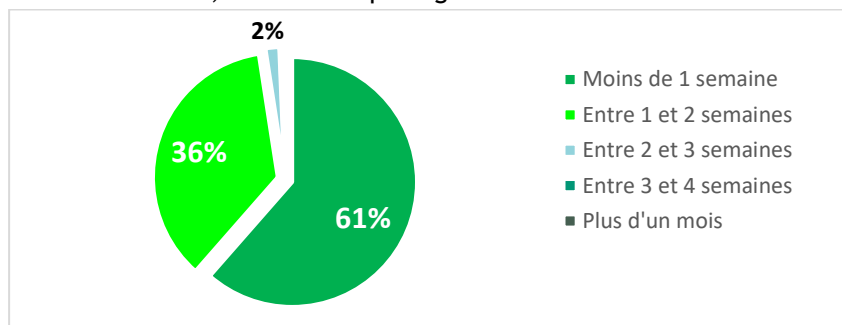


Délais de livraison des bacs ou d'intervention pour réparation

8 122 ordres de service ont été créés en 2021 pour mise en place, réparation ou réajustement de dotation de bacs. (6 763 en 2020),

61 % des demandes de remplacement ou de réparation des bacs sont satisfaites dans la semaine, et 97 % des demandes sont traités en moins de deux semaines,

Afin de faciliter les échanges, un service de sms a été mis en place pour informer l'utilisateur du jour et de l'heure de l'intervention, la veille du passage.





LES INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le tableau ci-dessous résume les modalités d'exploitation des différents services couverts par la Direction Gestion et Valorisation des déchets, en régie ou en prestation de service. Il n'y a pas de délégation de service public (DSP) au sein de ce service.

	EXPLOITATION EN RÉGIE	EXPLOITATION EN PRESTATION DE SERVICE	
		SERVICES	PRESTATAIRES
PRÉVENTION	Animation du Programme « Territoire Econome en Ressources »	Sensibilisation des scolaires	Aux Goûts Du Jour La Feuille d'Erable La Ligue de l'Enseignement Optim-Ism
		Caractérisation des déchets	Awiplan
		Gestion du comptoir du réemploi	Réemploi et Compagnie
COLLECTE EN PORTE À PORTE	Collecte des 3 flux sur 14 communes	Collecte des 3 flux sur 9 communes	COVED (PAPREC)
	Collecte du papier des administrations sur 9 communes	Collecte des 3 flux sur Lorient et Larmor-Plage	Loris Services
	Collecte du carton sur 4 communes	Collecte des cartons en centre-ville de Lorient	
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Collecte du verre sur 24 communes Collecte du papier sur 25 communes	Collecte du verre à Lorient	SUEZ
COLLECTE EN DÉCHÈTERIE	Accueil et gestion du haut de quai sur 11 des 13 déchèteries du territoire	Accueil et gestion du haut de quai à Plouay et Bubry	COVED
	Réalisation du petit entretien sur les 13 déchèteries Rotation et transfert des bennes cartons et non recyclables	Compactage des bennes	

	Compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix	Rotations et transferts des autres flux	COVED, SUEZ, RETRILOG, Triadis, SARP, VEOLIA
TRAITEMENT ET VALORISATION	Gestion de la plateforme de compostage de Groix	Gestion de l'unité de Traitement Biologique de Caudan	GEVAL
		Gestion de la plateforme de transfert des encombrants et du verre de Caudan	
	Gestion du centre de transfert de Groix	Gestion du centre de tri	ECOTRI (les ateliers fouesnantais)
	Gestion de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinac Lochrist	Gestion de la plateforme de transfert du verre de Plouay	JAFFREDO
	Gestion de l'installation de stockage des déchets inertes de Groix	Gestion de la plateforme de stockage et de compostage des déchets verts de plouay	ECOSYS
		Traitement des lixiviats de l'ISDND	OVIVE

LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

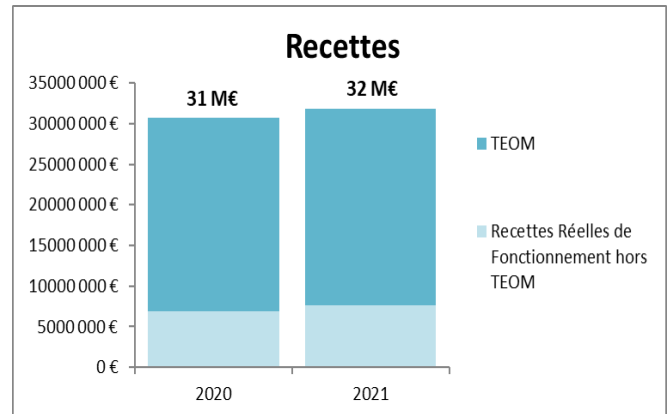
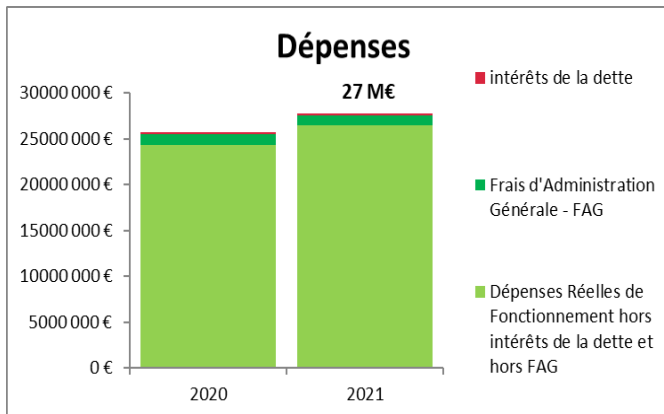
Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché.

STRUCTURE	PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL 2020 (€ TTC)	MONTANT ANNUEL 2021 (€ TTC)	ÉVOLUTION 2020-2021
LORIS	Collecte en porte à porte (2 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2023	3 400 895 €	3 358 959 €	-1%

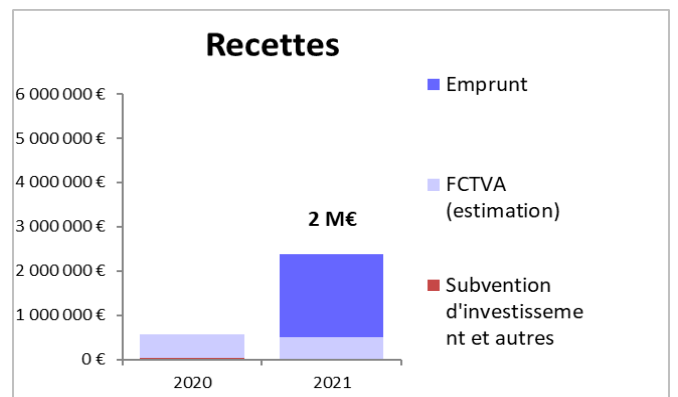
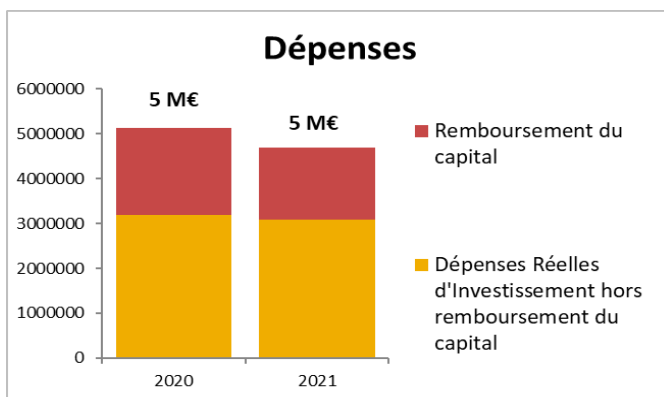
GEVAL	Exploitation de l'unité de traitement biologique	Marché public 6 ans	31/12/2024	2 844 472 €	2 933 146 €	3,1%
ECOTRI	Exploitation du centre de tri	Marché public 6 ans	31/07/2023	2 200 350 €	2 234 894 €	2%
COVED	Gestion du haut de quai, compactage et transfert des bennes en déchèterie	Marché public 6 ans	31/12/2023	1 325 630 €	1 412 229 €	7%
COVED	Collecte en porte à porte (9 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2023	1 093 702 €	1 088 021€	-0,5%

PRÉSENTATION DU BUDGET

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Le tableau ci-dessous reprend le compte administratif et les évolutions depuis 2020 :

DONNÉES COMPTE ADMINISTRATIF		2020	2021	TAUX D'ÉVOLUTION
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles (hors intérêts dette et hors FAG)	24 425 914 € (*)	26 439 337 €	8,2%
	Frais d'Administration Générale - FAG	1 146 240 €	1 146 240 €	0,0%
	Intérêts de la dette	174 110 €	147 561 €	-15,2%
	Dépenses Réelles de Fonctionnement	25 746 264 €	27 733 138 €	7,7%
	Recettes Réelles de Fonctionnement hors TEOM	6 915 026 €	7 684 747 €	11,1%
	TEOM	23 833 274 €	24 195 332 €	1,5%
	Recettes Réelles de Fonctionnement	30 748 300 €	31 880 079 €	3,6%
	Excédent de la section de fonctionnement	5 002 036 € (*)	4 146 941 €	-17,0%
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles d'Investissement (hors remboursement du capital)	3 182 239 €	3 086 983 €	-2,9%
	Remboursement du capital	1 951 100 €	1 601 600 €	-17,9%
	Dépenses Réelles d'Investissement	5 133 339 €	4 688 583 €	-8,6%
	Subvention d'investissement et autres	40 000 €	0 €	-100,0%
	FCTVA (<i>estimation</i>)	522 014 €	506 389 €	-2,9%
	Emprunt	0 €	1 870 000 €	
	Recettes Réelles d'Investissement	562 014€	2 376 389 €	322,8%
	Déficit de la section d'investissement	-4 571 325 €	-2 312 194 €	-49,4%
	Résultat global	430 711 €	1 834 747 €	325,9%
	Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM	102 %	108 %	
<i>dotations aux amortissements des immobilisations</i>	2 286 475 €	2 174 719 €	-4,8%	
<i>Dotations aux amortissements des subventions reçues</i>	42 692 €	42 317 €	-0,8%	
<i>Résultat cumulé des 2 sections figurant dans le compte spécial déchets (hors recettes estimées de FCTVA)</i>	-91 303 € (*)	1 328 358 €	-1554,8%	

(*) Une erreur s'est glissée sur les données affichées dans le rapport d'activité 2020.

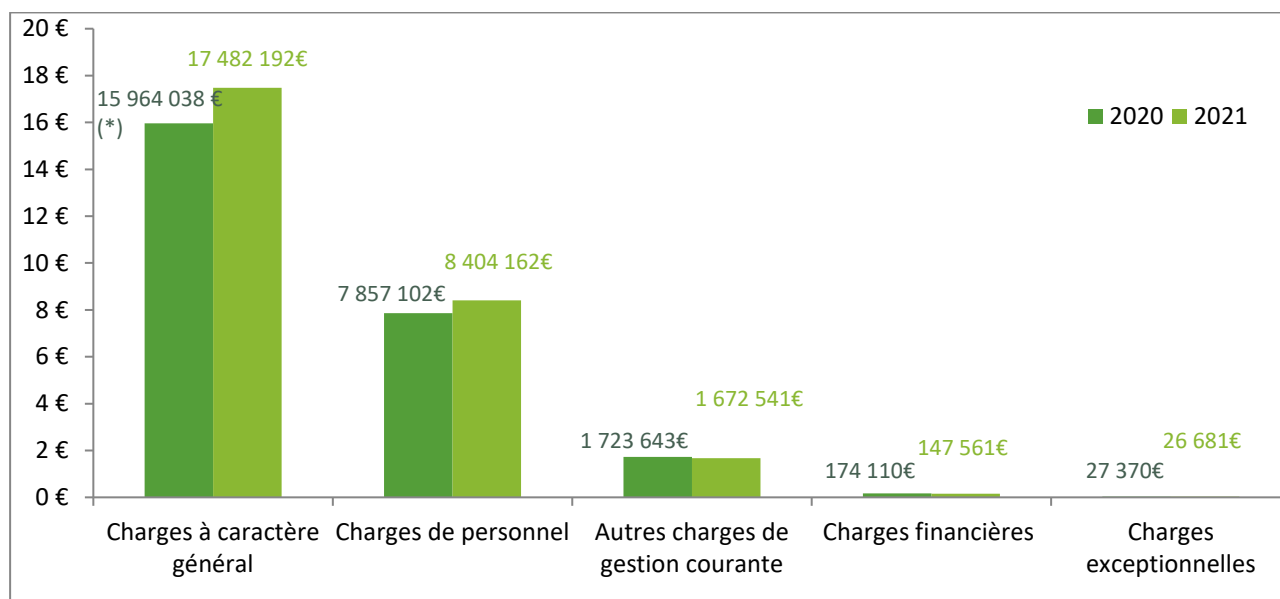
En se fondant sur les modalités de calcul de la disproportion de la TEOM, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, le compte spécial des déchets présente, pour l'exercice 2021, un excédent global de 1 835 K€.

Il en ressort que le produit de la TEOM couvre les dépenses réelles nettes sans pouvoir être qualifié de disproportionné.

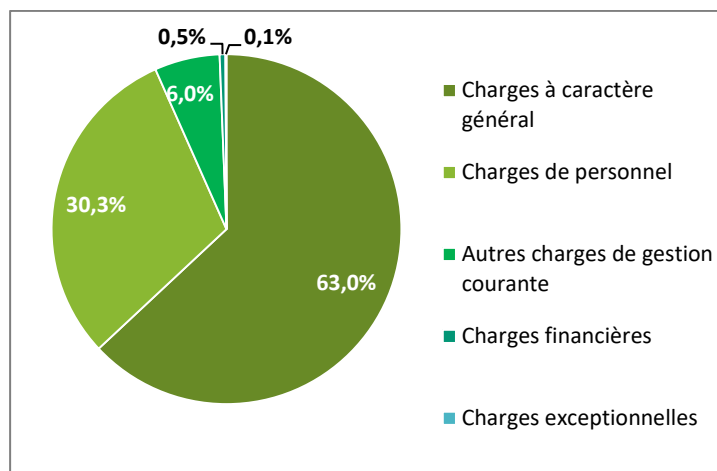
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 27 733K€, en augmentation de 7,7% par rapport à 2020. Elles se décomposent comme suit :



(*) Une erreur s'est glissée sur les données affichées dans le rapport d'activité 2020.

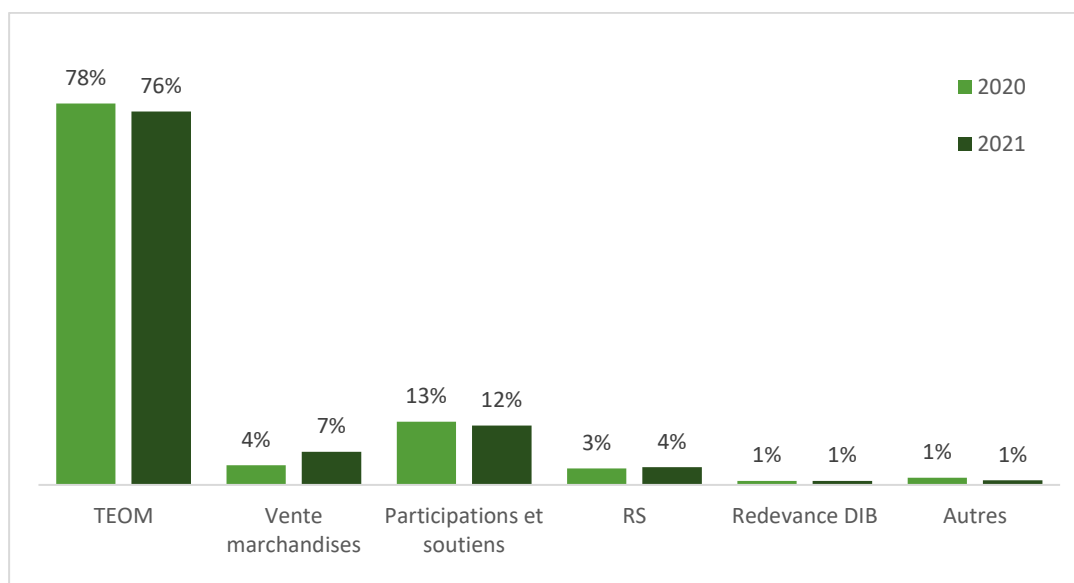


Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 31 880 K€, en augmentation de 3,68 % par rapport à 2020. Ces recettes se composent de :

TYPE DE RECETTE		2020	2021	ÉVOLUTION	
TEOM	2		2		
	3		4		
	8		1		
	3		9		
	3	77,5 %	5	75,9 %	1,52 %
	2		3		
	7		3		
Vente marchandises	4		2		
	1		2		
	2		1		
	3		3		
	2	4 %	9	6,7 %	73,54 %
	6		0		
	0		5		
Participations soutiens et	2		7		
	3		3		
	9		8		
	4		4		
	8	12,8 %	0	12,0 %	-2,74 %
	9		7		
	3		7		
RS	3		9		
	1		1		
	0		1		
	2		5		
	4	3,3 %	2	3,6 %	12,49 %
	4		4		
	6		1		
Redevance DIB	4		4		
	2		2		
	5		6		
	2	0,8 %	3	0,8 %	4,30 %
	3		2		
	6		3		
	8		0		
Autres (dont remboursements sur charges de personnel et d'assurance, recyclerie, régularisation de tva)	4		2		
	5	1,5 %	8	0,9 %	-36,66 %
	6		9		

	6		2		
	5		6		
	9		7		
	3		3		
	0		1		
	7		8		
	4		8		
TOTAL	8	100 %	0	100 %	3,68 %
	3		0		
	0		7		
	0		9		



En 2021, la TEOM représentait 75,9 % des recettes de la Direction.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Lorient agglomération a adopté en 2007 un dispositif de convergence des taux, qui a abouti, en 2015, à l'instauration d'un taux unique sur le territoire communautaire antérieur à la fusion avec l'ex Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet.

En 2015, une nouvelle proposition de convergence des taux a été actée, sur la période 2016 à 2020, pour l'ensemble du périmètre fusionné.

Pour 2021, les taux sont de :

- Communes de l'ex CC de la Région de Plouay : 9,82%
- Communes de l'ancien périmètre de Lorient Agglomération (hors Caudan) Commune de Caudan : 6,80 %

Le produit de la TEOM comptabilisé pour 2021 est de 24 195 332 €.

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers de l'agglomération est essentiellement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères puisqu'elle représente 77,9 % des recettes réelles comptabilisées en 2021.

Participations et soutiens

Les participations et soutiens représentent 12 % des recettes réelles comptabilisées en 2021, avec 3 840 779 €.

Ces recettes sont principalement issues des Eco-organismes, dont Citéo depuis la fusion entre Eco emballages et Ecofolio, et d'Eco mobilier.

Vente de marchandises

Avec une augmentation de plus de 906 455 € par rapport à 2020, la vente des matériaux issus de la collecte sélective rapporte un peu plus de 2,1 millions d'euros.

Les cartons, Journaux Revues Magazines et plastiques représentent à eux seuls les trois quarts des recettes provenant de la vente de marchandises. Les recettes provenant des plastiques, cartons et aluminium sont en forte hausse du fait des tonnages mais surtout des prix de reprise. Les recettes des Journaux Magazines et verre sont en diminution du fait du prix de reprise malgré un tonnage en hausse. Les recettes provenant de l'acier sont en légère augmentation du fait d'une hausse du prix de reprise malgré une baisse des tonnages.

La vente de marchandises (matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles et batteries de déchèteries, platinage et les bacs usagés) représente 6,7 % des recettes réelles comptabilisées en 2021.

L'augmentation des tonnages collectés et revendus explique l'augmentation des recettes

La redevance spéciale (RS)

Avant la fusion, les deux structures intercommunales (Lorient agglomération et CC de la Région de Plouay du Scorff au Blavet) avaient mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers mais assimilés, conformément au CGCT. Cependant, les modalités d'application étaient différentes (seuil d'application, tarifs, redevables).

Ainsi, en 2015, la nouvelle Communauté d'agglomération a harmonisé le dispositif de la RS de la manière suivante :

- Un seuil d'application de la RS défini comme la quantité de déchets assimilables produite supérieure à 3 000 litres hebdomadaires,
- Une tarification incitative au tri.

Pour 2021 les tarifs sont les suivants :

- 31,68 € le m³ de DMR,
- 14,20 € le m³ d'emballages ou de biodéchets.

Par ailleurs, cette redevance spéciale s'applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d'un terrain de camping et de caravanage. Les tarifs appliqués en 2021 sont les suivants :

- 95,34 € HT/an pour les caravanes,
- 234,68 € HT/an pour les HLL.

La RS représente 3,6 % des recettes réelles comptabilisées en 2021, soit 1 152 414€.

La facturation aux producteurs de déchets industriels banals déposant ces déchets à ADAOZ

Elle concerne les utilisateurs de l'usine de traitement des déchets de Caudan (hors ménages) apportant directement leurs déchets pour qu'ils y soient traités. En 2021, la facturation à des tiers représente 263 230 €, soit 0,8 % des recettes réelles comptabilisées.

Ces utilisateurs sont :

- La Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages, des cartons et des papiers produits sur leur territoire.
En 2021, en application du bordereau de prix associé au marché de prestations, les tarifs appliqués pour la prestation de tri et traitement dans le cadre de la nouvelle convention de coopération sont les suivants :
 - ✓ Pour le tri des emballages : 235,14 € HT/ tonne,
 - ✓ Le reconditionnement des JRM : 27,14 € HT/ tonne.
- Les professionnels : entreprises, industries, établissements publics.
Le tarif de « réception » pour les professionnels est fixé annuellement par délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération.
Pour l'année 2021, les tarifs sont les suivants :
 - ✓ Tarifs Communes membres : 71,71 € HT/tonne + TGAP 37,00 €/tonne,
 - ✓ Tarifs tiers : Autres flux : 131,69 € HT/tonne + TGAP 37,00 € HT/tonne.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, le remboursement du capital de la dette compris, atteignent 4 688 K€, pour 2021, ce qui représente une diminution de - 8,66 % par rapport à 2020.

Une diminution des dépenses suite à des opérations de travaux et d'acquisitions terminées et payées en 2020, les dépenses 2021 portent principalement :

- De l'acquisition de véhicules de collecte,
- De l'acquisition de colonnes en apport volontaire enterrées et aériennes Verre, Papiers,
- Des travaux d'aménagement dans les déchèteries (fourniture d'un système de gestion des déchèteries connectées, réhabilitation déchèterie de Guidel),
- Du fait du COVID, de nombreux chantiers ne sont pas prêts et sont reculés ou prennent du retard.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 376 K€ pour 2021.

Elles intègrent une estimation du FCTVA de 506 K€, calculée sur la base des dépenses d'équipement comptabilisées en 2020, des emprunts fléchés sur l'activité à hauteur de 1 870 K€, et de 0 € de subventions d'investissement reçues.

PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS

Les données présentées ci-dessous sont issues de la Matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données sont exprimées, sauf mention contraire, en Hors Taxes.

Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets. Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif de la collectivité.

EVOLUTION DES COÛTS AIDES DES DECHETS PAR FLUX ET COMPARAISON PAR RAPPORT AU REFERENTIEL NATIONAL

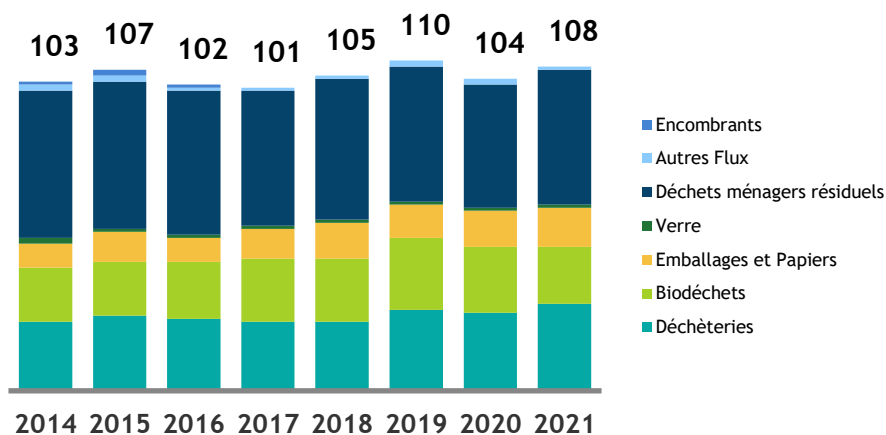
Les coûts aidés sont calculés à partir de la somme des dépenses de fonctionnement moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subvention, ...). Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

Dans la figure ci-dessous, le poste "autres flux" comprend les déchets des professionnels et des collectivités accueillis spécifiquement sur les installations de traitement ainsi que la gestion des anciennes décharges.

Par rapport à 2016, le coût des encombrants (collectés au porte-à-porte) devient nul car les collectes ont été substituées par un service de collecte à domicile sur inscription, assurée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire Le comptoir du Réemploi, et avec une participation de 10 € payée par l'utilisateur.

Évolution des coûts aidés des déchets par flux

Coûts aidés en Euros HT/hab	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autres Flux	2 €	2 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €	1 €
Encombrants	1 €	2 €	1 €	-	-	-	-	-
Déchèteries	23 €	25 €	24 €	23 €	23 €	27 €	26 €	29 €
Biodéchets	18 €	18 €	19 €	21 €	21 €	24 €	22 €	19 €
Emballages et Papiers	8 €	10 €	8 €	10 €	12 €	11 €	12 €	13 €
Verre	2 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Déchets ménagers résiduels	49 €	49 €	48 €	45 €	47 €	45 €	41 €	45 €
TOTAL	103 €	107 €	102 €	101 €	105 €	110 €	104 €	108 €



Les coûts sont exprimés en euros HT. Le nombre d'habitant correspond à la population légale totale en 2021 soit 210 286 habitants.

Les coûts aidés ont augmenté de 4 €/hab. entre 2020 et 2021.

Les principales variations entre ces deux années concernent :

- Le flux DMR augmente de 4 €/hab. et le flux biodéchets diminue de 3 €/hab. : il s'agit majoritairement d'un effet « vases communicants » entre les deux flux, lié à la mise à jour de la clé de répartition du personnel de collecte, jusqu'en 2020 basée sur les distances parcourues, à partir de 2021 sur le nombre de sorties de bennes ;
- Le flux déchèteries : + 3 €/hab., dont 2 € pour la partie « gardiennage » expliqués par le nombre d'agents d'accueil remplaçant plus important en 2021 (+ 6 équivalents temps pleins).

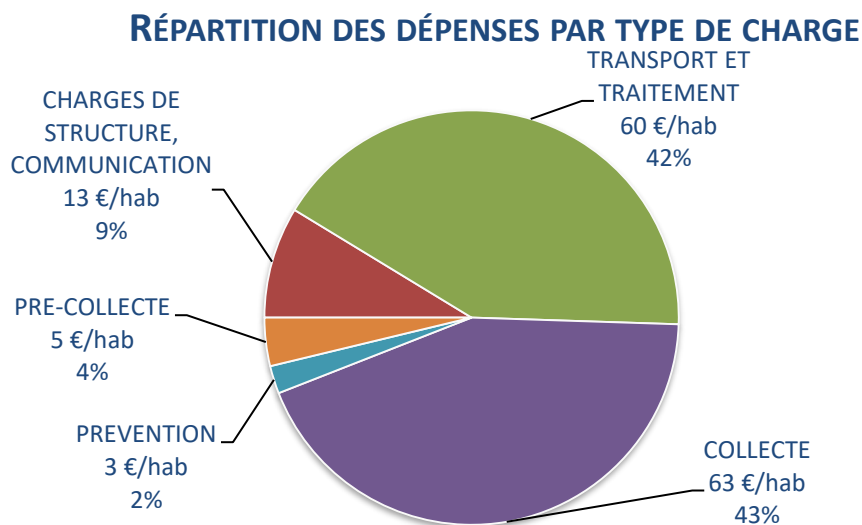
Par rapport aux collectivités de même typologie d'habitat intégrées au référentiel national¹ :

- Les coûts des DMR (Déchets Ménagers Résiduels) se situent au niveau du 1^{er} quartile du référentiel national² (43 €/hab), grâce aux quantités collectées qui sont de près de 70 kg/hab. inférieures à la moyenne des collectivités de même type d'habitat, compensant des coûts unitaires de traitement (stabilisation + stockage) dans le haut de la fourchette des références nationales : 137 €/t, 3^{ème} quartile national à 120 €/t,
- Les coûts du verre sont un peu au-dessus du quartile supérieur,
- Les coûts des emballages et des papiers se situent au niveau du quartile supérieur (12 €/hab). Les quantités collectées sont à l'inverse des DMR supérieures aux références nationales (77 vs 53 kg/hab),
- Les coûts des déchèteries sont au niveau du 9^{ème} décile du référentiel national (26 €/hab), avec des quantités supérieures aux références nationales (212 vs 178 kg/hab.),
- Les coûts des biodéchets (19 €/hab) sont nettement inférieurs aux coûts des DMR (45 €/hab).
- Tous déchets confondus, les coûts de Lorient Agglomération (108 €/hab.) sont supérieurs au quartile supérieur national qui est de 103 €/hab. 80 % des collectivités se situent entre 72 (valeur la plus basse) et 112 €/hab (valeur la plus haute). En effet, Lorient agglomération a des performances de tri très bonnes (= de forts tonnages de CS), avec une collecte séparée des biodéchets que les autres collectivités n'ont pas forcément (mais qui sera rendue obligatoire fin 2023), un pré-traitement avant enfouissement limitant la part enfouie, et un service de déchèteries performants.

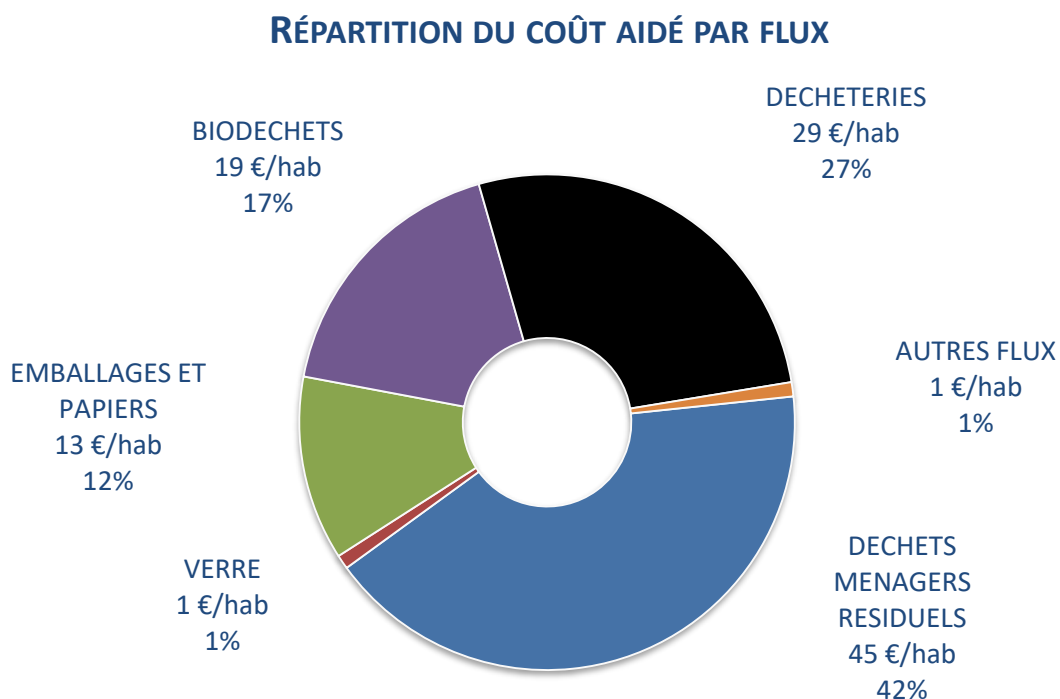
¹ Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2018 - collectivités de typologie mixte à dominante urbaine - ADEME - 2021

² 1^{er} quartile : valeur sous laquelle se trouvent le quart des collectivités françaises affichant les coûts les plus bas

Répartition des charges et des produits en 2021



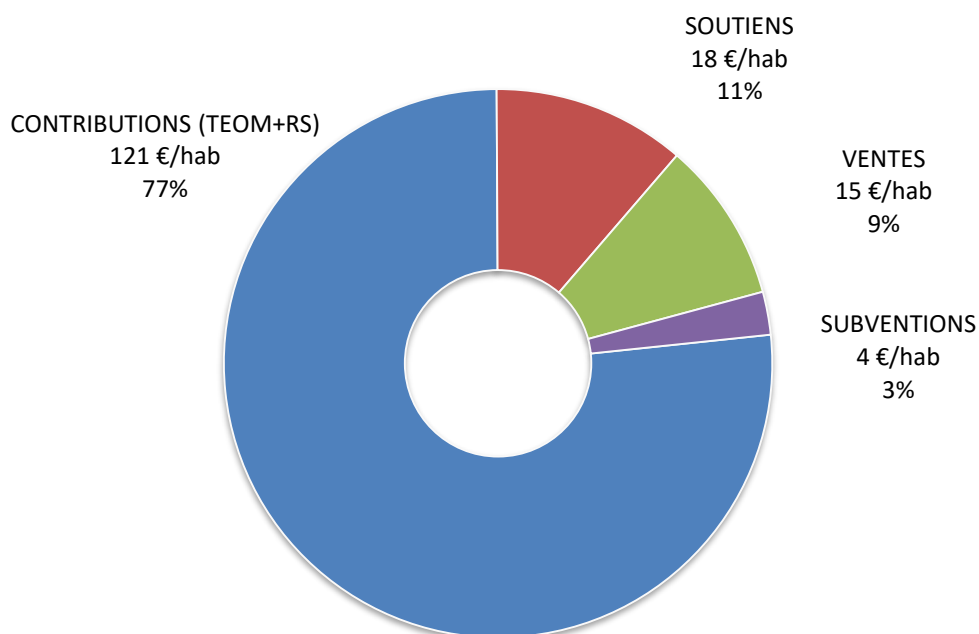
La collecte et le transport/traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses, à parts comparables (respectivement 43 et 42%).



Les déchets ménagers résiduels représentent plus de 40 % des charges, suivis par les déchèteries (27 %) et les biodéchets (17 %).

Les DMR sont les plus coûteux.

Répartition des recettes



Les recettes diverses (soutiens, ventes, subventions) couvrent 23 % des charges. Les trois quarts sont financés par la TEOM, la redevance spéciale et la facturation des professionnels en déchèterie.

DETAIL DE LA MATRICE 2021

**Matrice en attente de validation*

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en €/an, puis en €/hab et enfin en €/tonne.

euros / an	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	638 549 €	33 177 €	488 407 €	266 747 €	457 059 €	22 175 €	1 906 114 €
Communication	251 087 €	12 736 €	193 467 €	108 051 €	175 457 €	10 999 €	751 797 €
Prévention	81 261 €	25 976 €	40 182 €	20 500 €	486 585 €	3 963 €	658 467 €
Pré-collecte	231 387 €	50 953 €	309 538 €	548 593 €		2 140 €	1 142 611 €
Collecte	4 635 654 €	284 684 €	3 843 933 €	2 402 394 €	1 955 487 €	70 581 €	13 192 733 €
Transfert/Transport	77 958 €	123 995 €	66 533 €	1 823 €	594 517 €	19 066 €	883 892 €
Traitement	4 320 280 €		2 888 713 €	931 116 €	868 723 €	228 826 €	9 237 658 €
Gestion des DDM					390 344 €		390 344 €
Transport et traitement					2 394 395 €		2 394 395 €
TOTAL Charges	10 236 176 €	531 521 €	7 830 773 €	4 279 224 €	7 322 567 €	357 750 €	30 558 011 €
Produits industriels	510 038 €	219 710 €	1 608 779 €	39 608 €	732 583 €	106 131 €	3 216 849 €
Soutiens	15 099 €	102 952 €	3 277 160 €		432 185 €	20 331 €	3 847 727 €
Subventions	288 421 €	- €	258 759 €	164 408 €	119 741 €	7 113 €	838 442 €
TOTAL Produits	813 558 €	322 662 €	5 144 698 €	204 016 €	1 284 509 €	133 575 €	7 903 018 €
TVA	284 479 €	21 469 €	441 506 €	149 959 €	404 533 €	12 072 €	1 314 018 €
Coût aidé HT	9 422 618 €	208 859 €	2 686 075 €	4 075 208 €	6 038 058 €	224 175 €	22 654 993 €
Coût aidé TTC	9 707 097 €	230 328 €	3 127 581 €	4 225 167 €	6 442 591 €	236 247 €	23 969 011 €

euros / hab	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	3,04 €	0,16 €	2,25 €	1,27 €	2,17 €	0,11 €	8,99 €
Communication	1,19 €	0,06 €	0,89 €	0,51 €	0,83 €	0,05 €	3,55 €
Prévention	0,39 €	0,12 €	0,19 €	0,10 €	2,31 €	0,02 €	3,13 €
Pré-collecte	1,10 €	0,24 €	1,47 €	2,61 €		0,01 €	5,43 €
Collecte	22,04 €	1,35 €	18,28 €	11,42 €	9,30 €	0,33 €	62,74 €
Transfert/Transport	0,37 €	0,59 €	0,32 €		2,83 €	0,09 €	4,20 €
Traitement	20,54 €		12,61 €	4,43 €	4,13 €	1,09 €	42,81 €
Gestion des DDM					1,86 €		1,86 €
Transport et traitement					11,39 €		11,39 €
TOTAL Charges	48,68 €	2,53 €	36,01 €	20,35 €	34,82 €	1,69 €	144,09 €
Produits industriels	2,43 €	1,04 €	7,53 €	0,19 €	3,48 €	0,50 €	15,18 €
Soutiens	0,07 €	0,49 €	15,58 €		2,06 €	0,10 €	18,30 €
Subventions	1,37 €	- €	1,13 €	0,78 €	0,57 €	0,03 €	3,89 €
TOTAL Produits	3,87 €	1,53 €	24,24 €	0,97 €	6,11 €	0,64 €	37,36 €
TVA	1,35 €	0,10 €	1,98 €	0,71 €	1,92 €	0,06 €	6,13 €

Coût aidé HT	44,81 €	0,99 €	12,77 €	19,38 €	28,71 €	1,07 €	107,73 €
Coût aidé TTC	46,16 €	1,10 €	14,87 €	20,09 €	30,64 €	1,13 €	113,98 €

euros / t	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	20,3 €	3,2 €	29,2 €	33,0 €	10,3 €	2,4 €	17,0 €
Communication	8,0 €	1,2 €	11,6 €	13,4 €	3,9 €	1,2 €	6,7 €
Prévention	2,6 €	2,5 €	2,5 €		10,9 €	0,4 €	5,8 €
Pré-collecte	7,4 €	4,9 €	19,1 €	67,9 €		0,2 €	17,1 €
Collecte	147,5 €	27,1 €	236,6 €	297,1 €	43,9 €	7,7 €	119,6 €
Transfert/Transport	2,5 €	11,8 €	4,1 €		13,3 €	2,1 €	7,9 €
Traitement	137,4 €		165,2 €	115,2 €	19,5 €	25,0 €	90,3 €
Gestion des DDM					8,8 €		8,8 €
Transport et traitement					53,7 €		53,7 €
TOTAL Charges	325,6 €	50,6 €	468,2 €	529,2 €	164,3 €	39,1 €	272,0 €
Produits industriels	16,2 €	20,9 €	97,7 €	4,9 €	16,4 €	11,6 €	29,2 €
Soutiens	0,5 €	9,8 €	201,7 €		9,7 €	2,2 €	39,1 €
Subventions	9,2 €	- €	14,8 €	20,3 €	2,7 €	0,8 €	8,2 €
TOTAL Produits	25,9 €	30,7 €	314,2 €	25,2 €	28,8 €	14,6 €	72,6 €
TVA	9,1 €	2,0 €	25,8 €	18,6 €	9,1 €	1,3 €	11,7 €

Coût aidé HT	299,7 €	19,9 €	165,3 €	504,0 €	135,5 €	24,5 €	202,0 €
Coût aidé TTC	308,8 €	21,9 €	192,5 €	522,6 €	144,6 €	25,8 €	213,7 €

Source : Référentiel national 2021 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2018 - ADEME - collectivités de typologie mixte à dominante urbaine) :

- 231 €/t pour les DMR (médiane du coût aidé HT au niveau national), 300 €/t à Lorient Agglomération en raison des quantités plus faibles collectées par habitant,
- 153 €/t pour les emballages (hors verre) et papiers des ménages (médiane du coût complet au niveau national), contre 165 €/t à Lorient Agglomération.

LEXIQUE

Le lexique ci-dessous propose des définitions du vocabulaire technique utilisé tout au long du rapport afin d'aider à la compréhension du service public de gestion des déchets.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchets Assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

»

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

Eco-organisme :

Les éco-organismes sont chargés par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets. Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.